

Supplément Radio-Télévision

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE - N° 14147 - 6 F

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 JUILLET 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE



Le « non » de M. Rocard aux Japonais

« DIRE « non » représente en fait un approfondissement de la compréhension mutuelle ». Cette petite phrase n'est pas extraite des interventions de M. Michel Rocard devant la presse ou le patronat japonais. Mais elle aurait pu. En réalité, on la doit à M. Akio Morita, le président de Sony, coauteur avec le député Shintaro Ishihara d'un livre qui a fait grand bruit l'an dernier : « The Japan that can say no ».

Dans cet ouvrage, le vieil industriel couronné des plus beaux succès technologiques et commerciaux appelait ses compatriotes à emprunter à l'Occident « l'habitude de dire non quand on a une position clairement négative ».

LE premier ministre français a été cette semaine un parfait représentant de cet Occident-là. Que la diplomatie y trouve son compte ou non, il n'est pas allé dire aux Japonais « peut-être » ou « nous verrons » quand il s'agissait de dire « non ». Le Japon, dont chacun admire la réussite et le mérite, n'a pas réussi à convaincre ses partenaires de sa bonne foi. Comment s'en étonner au moment où, avec le rachat de l'anglais ICL par Fujitsu, il prend pied de façon spectaculaire dans l'informatique européenne.

On a désormais un quart de siècle de recul pour juger objectivement la stratégie industrielle japonaise. Au début, elle ne visait que quelques secteurs. Beaucoup d'efficacité, un peu de dumping (vente à perte) ; les concurrents ne faisaient pas long feu. Puis le champ d'action s'est étendu. Les leçons sont claires : un secteur attaqué par les Japonais est, pour les industriels locaux, un secteur mort. C'est le cas pour le matériel photographique, l'audiovisuel, les composants électroniques, les instruments de musique et peut-être – demain – l'automobile...

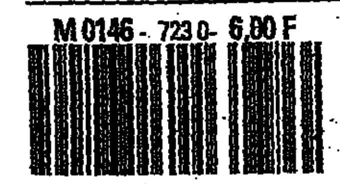
EN contrepartie, le Japon a augmenté ses importations dans deux domaines : les matières premières – dont il a besoin – et les sous-produits fabriqués par les filiales de ses entreprises à l'étranger. Comme l'explique un expert britannique, M. Fred Burton, professeur à l'université de Manchester, le Japon contrôle désormais non seulement ses exportations, mais aussi ses importations.

M. Rocard a dit sans fard à ses interlocuteurs qu'il considérait l'électronique et l'automobile comme faisant partie des « intérêts vitaux » qu'il doit défendre. Quel risque prend-il ainsi ? Va-t-il priver les consommateurs européens de produits moins chers et meilleurs ? Il faudrait en parler aux consommateurs japonais, qui supportent les prix les plus élevés du monde. Va-t-il écarter de France les investisseurs nippons ? Sans attirer comme la Grande-Bretagne 40 % des capitaux japonais en Europe, la France en a reçu une part non négligeable. Va-t-il renoncer à de nécessaires apports technologiques ? Les Japonais ne partagent jamais une technologie valable.

En exigeant de négocier une ouverture réciproque des marchés, la France laisse au Japon la charge de la preuve. On ne voit pas ce qu'elle a à y perdre. Comme toute l'Europe, elle a beaucoup à y gagner.

Lire page 13 l'article de JEAN-LOUIS ANDRÉANI

M 0146 - 723 0 - 6,00 F



La guerre civile au Libéria

Offensive des rebelles dans Monrovia

Placés sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les pourparlers pour mettre fin à la guerre civile ont échoué, vendredi 20 juillet à Freetown en Sierra-Leone. Les rebelles du Front national patriotique du Libéria (NPFL) ont lancé de nouvelles attaques contre des positions gouvernementales et se seraient notamment rendus maîtres des quartiers nord de Monrovia ainsi que du port.

Ce qui reste de l'armée régulière serait retranché dans le centre de Monrovia autour de la résidence de M. Doe, selon l'agence Reuter. Les magasins et les bureaux du centre sont fermés. Les soldats en faction tirent en l'air pour faire fuir les civils qui se risquent dans les rues. Un couvre-feu de fait est en vigueur dans le secteur contrôlé par l'armée, empêchant quiconque de se rendre à l'aéroport pour quitter le pays.

Des centaines de personnes se sont massées devant l'ambassade des Etats-Unis dans l'espoir d'y trouver refuge. Des dizaines d'autres sont entrées dans un bâtiment des « marines » américains pour demander de la nourriture et un abri. De source diplomatique, on déclare que le président Doe est entouré par des gardes du corps de son ethnie, des Krahns, qui sont décidés à l'empêcher de quitter Monrovia sans eux.

Lire page 3 le reportage de notre envoyé spécial ROBERT MINANGOY

Confrontée à une grave crise économique et financière

L'Algérie va demander de nouveaux crédits à la France

M. Ghazi Hidouci, ministre algérien de l'économie, doit rencontrer à Paris, le mardi 24 juillet, M. Pierre Bérégovoy, ministre français de l'économie. Cette rencontre précède les négociations qui vont s'ouvrir entre les deux pays pour l'obtention de nouveaux crédits dont Alger a un urgent besoin. Lourdement endettée, obligée de rembourser durant les deux prochaines années la plus grande part des crédits qui lui ont été antérieurement consentis, l'Algérie a dû s'engager dans un très strict programme d'économies. De nombreuses dépenses ont été réduites et le règlement des créances à plusieurs sociétés françaises a été reporté bien au-delà des délais normaux.

ALGER

de notre correspondant

Depuis le 15 juillet, les journaux français ou étrangers édités à Paris ne sont plus distribués en Algérie. Depuis plusieurs mois, les NMPP (Nouvelles Messageries de la presse parisienne), l'organisme diffuseur français, présentaient sans succès aux autorités algériennes une « ardoise » de quelque 45 millions de francs, le montant des journaux impayés. Il y a quelques semaines, en guise d'avertissement, les NMPP avaient réduit leurs quotas, menaçant de couper totalement le robinet si la dette n'était pas épongée le 15 juillet. C'est ce qui vient de se produire au grand dam des lecteurs locaux traditionnellement très attachés à la presse parisienne.

L'affaire est significative des difficultés financières que connaît actuellement l'Algérie. Si, pour les entreprises de presse, 45 millions de francs représentent une jolie somme, pour un Etat tel que l'Algérie, il s'agit d'une dette mineure. Alger, aux prises avec des difficultés de trésorerie sans précédent, semble pourtant dans l'impossibilité de l'acquitter rapidement, même si les observateurs économiques estiment que le pays qui dispose encore d'un bon crédit auprès de la communauté financière internationale a plus péché par désorganisation que par pauvreté.

GEORGES MARION

Lire la suite page 3

Le réveil des Indiens du Canada

Les « guerriers » mohawks qui s'opposent à l'agrandissement d'un golf ont reçu le soutien de tous leurs frères

Impuissant à régler le conflit avec les Indiens mohawks, qui s'opposent à l'agrandissement d'un golf, au village d'Oka, près de Montréal, sur des terrains boisés qu'ils revendiquent, le gouvernement québécois a demandé le 19 juillet l'aide d'Ottawa. Après la mort d'un Indien tué par un policier, l'affaire prend une dimension nationale.

MONTRÉAL

de notre correspondante

Combien sont-ils exactement, sous les pins plantés par leurs ancêtres, ces « guerriers » mohawks du vingtième siècle finissant, qui ne se présentent – de loin – devant les caméras que masqués, en tenue de combat, Kalashnikov au poing ?

Ont-ils, comme on le prétend, creusé des refuges souterrains, bâti des casemates et miné le golf dont le maire d'Oka voulait doubler le nombre de trous ? Leurs frères de Khanawake, au sud de Montréal, sont-ils prêts à faire sauter le pont jouxtant leur réserve qu'ils bloquent depuis plus d'une semaine, en signe de solidarité et au grand dam de milliers de banlieusards obligés de faire de longs détours pour gagner la métropole ? Ces Blancs excédés, qui pendent et brûlent chaque soir des effigies de « sauvages », sont-ils sur le point de recourir, eux aussi, à des actes terroristes ?

MARTINE JACOT

Lire la suite page 4

Les grèves d'Air Inter

ET MAINTENANT, NOUS ALLONS TIRER LE NUMÉRO DU PROCHAIN VOL !

PANCHO

Lire nos informations page 16

Les pantoufles des énarques

La fuite des « cerveaux » de la haute fonction publique s'accentue

La fonction publique serait-elle le domaine du paradoxe ? Alors que, depuis quelque temps, il n'est question que de « *pantouflage* » et autres « *fuites des cerveaux* » administratifs vers le secteur privé, l'ouverture d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration a suscité, sinon une levée en masse de vocations nouvelles, du moins un réel intérêt et une grande curiosité.

Sur les quelque mille huit cents dossiers d'inscription retirés par d'éventuels candidats, la motivation n'est sûrement pas faite de la seule curiosité. On mesurera au nombre définitif des dossiers effectivement déposés – pour le moment trois cent cinquante – l'intérêt de cette ouverture supplémentaire vers la haute fonction publique. Les candidats sont d'origines très diverses, et si ceux qui viennent des « médias » ne sont pas rares, ceux appartenant au commerce et à l'industrie sont les plus nombreux.

Il s'agit en tout état de cause de la création d'un chenal à contre-courant puisqu'il va permettre à des personnes ayant exercé pendant huit ans une activité professionnelle hors de l'administration d'entrer dans celle-ci. C'était jusqu'alors, à de rares exceptions près, le mouvement inverse qui était observé. Un mouvement qui s'est même très largement amplifié depuis quelques années.

Ce courant, enregistré par les observateurs de la fonction publique et par la presse (*le Monde* du 11 octobre 1989), avait été analysé, dans nos colonnes, par le directeur de l'Ecole nationale d'administration, M. René Lenoir (*le Monde* du 8 juin 1990). C'est même en grande partie autour du problème des transferts entre le secteur public et l'entreprise privée que s'était déroulée la campagne électorale pour la réélection du bureau de l'association des anciens élèves de l'ENA, l'année dernière.

Cette association a d'ailleurs consacré à ce sujet le numéro de mai 1990 de sa revue. Il y est notamment établi que, sur les quatre mille quatre cents anciens élèves de l'ENA, sept cent trente-sept (soit 16,7 %) ont quitté l'administration. Sur ce total de transfuges, 56,4 % proviennent de divers ministères, mais le contingent le plus important est fourni par l'inspection des finances (18,8 %), par le ministère des finances (14,6 %), par la Cour des comptes (8,3 %) et par le Conseil d'Etat (6,1 %).

ANDRÉ PASSERON

Lire la suite page 6

Mort de Sergueï Paradjanov
Un cinéaste soviétique de génie — page 16

« Irangate » : nouveau procès
Le lieutenant-colonel Oliver North sera rejugé — page 16

Budget militaire
Vers une amputation, en 1991, de 5,6 milliards de francs par rapport à la loi de programmation pour les équipements — page 7

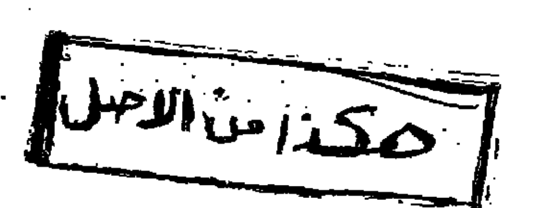
Les victimes d'Auschwitz
Les statistiques de la « solution finale » : « Le crime et l'Histoire », par François Bédarida — page 7

Débats
L'Ordre des médecins en question. Le statut des grands vieillards. Après le concert de Jean-Michel Jarre — page 2

Festival d'Avignon
Toujours « les Chaises » d'Ionesco — page 9

Le sommaire complet se trouve page 16

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA, Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.



هكذا من الاصل

DÉBATS

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
« Association Beuve-Méry ».
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Andre Fontaine, president
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tel. : (1)45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Telefax 45-55-04-70 - Societe filiale du journal *le Monde* et Regie Presse SA

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-22-20-20

LE MONDE TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois ...	400 F	572 F	790 F
6 mois ...	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYEZ CE BULLETIN
accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par **MINITEL 36-15 LEMONDE** code d'accès **ABO**
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements : Tél. : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ________
Prénom : ________
Adresse : ________

Code postal : ________
Localité : ________
Pays : ________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie
PP Paris RP — 021 MON 01

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : **André Fontaine,** *directeur de la publication*
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : **Daniel Vernet**
Administrateurs délégués : **Antoine Griset, Nelly Pierret**
Rédacteurs en chef : **Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé**

REDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261311 F MONDSIR

Vieillesse

La camisole gériatrique

par Robert Chamballon

QUAND on visite un service de long séjour, il est fréquent d'observer des personnes âgées attachées à leur fauteuil, à l'aide d'un drap qui tient lieu de ceinture. Et il n'est pas rare d'entendre des paroles plaintives comme : *« Détachez-moi, monsieur, venez me détacher. »*

Quand des raisons médicales avérées *ne le justifient pas* (fractures *non consolidées par exemple*) l'immobilisation forcée d'*une personne* âgée nous semble une pratique archaïque, dangereuse et inhumaine. Il s'agit d'une population fragilisée sur le plan mental, et dont l'angoisse, notamment l'angoisse de la mort, est réactivée en institution. A la lettre, c'est à devenir fou, quand la conscience est submergée par toutes sortes de fantasmes, sans possibilité de fuite, même imaginaire. *On pourrait* citer le cas d'une personne âgée de *structure phobique* dont l'agressivité devenait de plus en plus difficilement maîtrisable, voire incontrôlable, et qui aurait pu être victime de troubles psychopathologiques permanents et sévères si on l'avait maintenue attachée.

A l'heure ou fleurissent les textes sur les droits de l'enfant, les droits de la femme, les droits du malade à l'hôpital, etc., il paraît *anachronique* que des personnes âgées, même dépendantes psychiquement, soient tenues à l'écart de ce mouvement de l'histoire. Si l'on consulte la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (1987), on constate que certains de ces articles sont restés aussi glacés que le papier de la brochure ministérielle. Ainsi, après la camisole de force des années révolues de l'ordre psychiatrique, après la camisole chimique qui lui a succédé, le temps serait venu de la camisole-ceinture de l'ordre gériatrique. Certes, *on pourra objecter* avec raison l'insuffisance du personnel *soignant, qui rend difficile toute surveillance, ou plutôt toute assistance de la personne âgée. Le rapport réel* n'est souvent que de deux soignants pour trente-six pensionnaires, et *le* nombre d'attachés au fauteuil, notamment pendant les week-ends, est inversement proportionnel au nombre de soignants présents dans le service.

Mais la défaillance des pouvoirs publics peut-elle justifier cette contention imposée aux personnes âgées, si *nocive pour leur équilibre* psychologique déjà précaire et si attentatoire à leur dignité? Lorsqu'un vieillard, après avoir déambulé dans le couloir, ne retrouve plus sa chambre, on peut comprendre que c'est aussi bien en raison de la perte de ses repères dans l'espace que de l'architecture carcérale de l'institution, les portes toutes semblables s'ouvrant le long d'un couloir. Cette personne, doit-elle être *«punie»*, en l'immobilisant dans un fauteuil, sous prétexte qu'«on n'est pas assez *nombreux* pour la surveillance?»

L'affectivité et la parole

L'article III de la Charte des personnes âgées affirme : *« Dans les institutions, la coopération des familles (et celle du voisinage) à la qualité de la vie dans l'établissement doit être encouragée et facilitée. »* Mais les familles ont toujours semblé hors jeu dans les institutions, voire discréditées, un peu comme les parents d'élèves ont longtemps été laissés à la lisière de l'école par les syndicats d'enseignants, qui ne paraissaient vouloir accueillir que des enfants orphelins. Pourtant, les revendications conjointes des personnels et des familles seraient de nature à améliorer le fonctionnement des établissements.

On peut s'étonner que les charges financières incombant à la personne hébergée ou à sa famille (entre 8 000 et 9 000 francs par mois) ne donnent pas droit à la parole. Encore heureux qu'elles laissent le droit à l'indignation!

Mais ce dont a surtout besoin une personne âgée dépendante, c'est moins d'un établissement lavé plus blanc, aseptisé, technicisé, qu'un échange, une communication, un accompagnement moins de «l'effectivité que de l'affectivité». On sait maintenant parler au fœtus dans le ventre de sa mère. Pourquoi n'apprendrait-on pas à parler à la personne âgée dans le ventre de l'institution? Qui peut dire le destin d'une parole dans un cerveau, même blessé?

Mais trop souvent on attend de la personne âgée admise dans un service de long séjour qu'elle soit bien lisse, soumise, passive, se réfugiant souvent dans le repli narcissique et social du sommeil, conforme aux normes françaises de la gérontologie. Pourtant celles qui dérangent doivent aussi être entendues : leur protestation ont valeur sociale. Elles sont peut-être le signe superbement subversif d'un reliquat de santé.

▶ Robert Chamballon est vice-président de l'association *Vivre à l'hôpital*, et psychologue diplômé en gérontologie sociale.

Jeunesse

Moutons en concert

par Robert J. Donahue

LA *longue* avenue est occupée une *bonne* heure avant le spectacle. Des jeunes surtout ; l'âge *moyen* semble avoisiner les vingt ans. Des fêtards tranquilles, assis en rang à même le macadam comme dans des fauteuils numérotés.

Sur les contre-allées de l'immense avenue, la gendarmerie coupe, quadrille *selon* un schéma mystérieux et apparemment sagace. Pour se faufiler de la porte Maillot au pont de Neuilly, le journaliste doit montrer patte blanche à une demi-douzaine de barrières. Le déploiement policier – et sanitaire aussi (Croix-Rouge, Protection civile...) – est bon-*homme*, agacé, comminatoire, *distrait*, débordé, selon l'endroit *et le moment*.

En somme, un encadrement admirable, mais moins admirable encore que la monumentale opération de nettoyage qui va transformer par la suite une rivière de détritus (cette jeunesse est-elle aussi *écolo qu'on* le dit ?) en avenue propre en peu d'heures.

Une foule immense donc, sagement, doucement à l'écoute, à l'affût sans doute. Et qui applaudit doucement, résolument à *chaque coupure* dans un fade programme sonore qui ressemble tout à fait aux bruits longuement répandus par ces mêmes haut-parleurs les deux jours précédents. Cela donne-t-il une soirée en play-back ?

Cette *musique* est sans intérêt, mis à part quelques phrases quasi arabes et la vivacité banalement réjouie d'une lambada en passant.

Le spectacle, lui, est enfantin : une floppée de dessins informatiquement cunéiformes qui grimpent ou se *tortillent* ou dégringolent *maladroitement* sur de légers écrans tendus le long des façades hautes de la Défense. Ces effets visuels valent un quart d'heure d'attention, grâce surtout à leur accompagnement aérien de rayons colorés et de feux d'artifice. Mais voici que le spectacle dure près de deux heures.

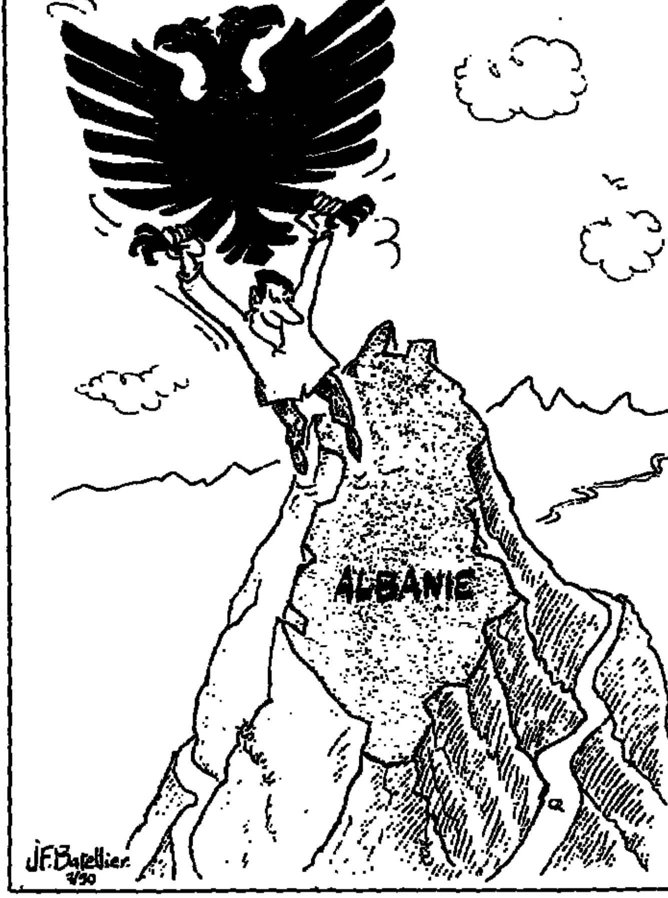
La belle foule applaudit. De *temps en temps*, une voix plate invoque la *résistance chinoise* ou le commandant *Cousteau*. Sur les tours, une *illustration* saccadée colle vaguement à ces prudents propos. Des centaines de milliers de mains applaudissent encore. Restera à braver des bouchons monstres dans l'Ouest parisien. Tout cela fait fête, grande fête même.

C'est une fête troublante pour qui attendait un spectacle et une musique inspirés. *La* vente de T-shirts et de casquettes Jean-Michel Jarre est peut-être réussie. Que faut-il craindre d'une jeunesse qui applaudit pour si peu, avant de se disperser au trot vers des bouches de métro fermées ?

En *somme*, cette soirée Jarre a *été idiote, et elle fait peur* – une soirée tiède, délicieuse, pour un moutonnement gigantesque et bravement sinistre.

▶ Robert J. Donahue est journaliste à l'International Herald Tribune.

TRAIT LIBRE



Médecins

Ordre : on prend les mêmes...

par le professeur Michel Debout

NOUS voici revenus presque vingt ans en arrière, mais *est-ce* bien surprenant ? Les mêmes *acteurs sont en place*, le scénario *n'a pas changé, c'est* bien la même pièce que l'*on* rejoue, et pourquoi donc s'étonner de son dénouement (provisoire ?), à savoir la sanction prise à l'encontre du professeur Schwartzenberg.

Dans les années 70, il était déjà *question* de vie... celle à venir. Aujourd'hui il est toujours question de vie... *celle qui se termine. Les uns parlaient* déjà de vie biologique (l'Ordre), *les autres de* dignité humaine (en l'*occurrence* celle des femmes qui *avaient* recours à l'avortement, car on ne parlait pas encore d'IVG). L'histoire avait tranché, l'IVG a été autorisée au grand dam de l'Ordre.

Il était logique qu'en prolongement du large mouvement d'opinion qui devait aboutir au vote de la loi Veil le 17 janvier 1975, bien des voix se soient élevées alors pour réclamer la dissolution de l'Ordre, et parmi elles les plus prestigieuses, et pas seulement *médicales*...

Déjà les praticiens qui s'étaient engagés pour le droit à l'IVG, puis contre l'Ordre, s'étaient vu poursuivre par ce dernier pour manquement à l'« honneur de leur profession » (je fus de ceux-là). Il n'y a *donc rien d'étonnant* à ce que ce *soit en vertu du même principe* que le professeur Schwartzenberg a *été très lourdement* condamné.

Manquement à l'honneur pour cause de publicité sur un sujet particulièrement sensible : l'euthanasie (qui nécessite de nous tous sérénité, sens des responsabilités, et respect de la dignité humaine). Mais la question de l'euthanasie *n'est pas la question* essentielle de *ce débat*, car les *positions* du professeur Schwartzenberg *ne sont* pas nouvelles (voir son livre *Changer la mort*), ce qui est nouveau, c'est que l'Ordre le condamne.

Institution en question

Il ne sert donc à rien de séparer les médecins représentant les instances ordinales (départementales, régionales et nationale) entre « libéraux », voire « progressistes », et « réactionnaires ». Il ne s'agit pas d'une question d'hommes, mais bien d'une question d'institution. La qualité d'un président – et celle du docteur René n'est pas discutable – n'a *jamais* suffi à transformer une structure désuète, d'essence corporatiste, en un lieu de démocratie et d'évolution.

Le docteur René a raison de rappeler que *toutes* les décisions prises par l'Ordre relèvent de l'état de droit, même si on peut considérer qu'à l'intérieur de cet état de droit l'Ordre fait figure d'exception. C'est donc bien au législateur que la question est posée.

Peut-on accepter le fonctionnement disciplinaire actuel de l'Ordre avec son huis clos, peut-on accepter sans plus de précisions qu'un médecin puisse être condamné pour « manquement à l'honneur de sa profession » sans qu'à aucun moment il *ne* puisse se défendre publiquement et que de la première instance à l'instance d'appel, il ne trouve face à lui que des « juges-médecins » ? L'Ordre des avocats, qui est souvent cité en comparaison avec l'Ordre des médecins, *ne fonctionne pas, on le sait*, selon les *mêmes principes*.

Peut-on enfin confier la question très actuelle de l'éthique, ou morale médicale, aux seuls médecins ? Je me contenterai de dire à l'instar de Clémenceau lorsqu'il traitait des relations entre la guerre *et les militaires que ces choses-là sont trop sérieuses pour qu'elles ne* soient traitées que *par* les seuls professionnels.

En somme, il s'agit bien d'une institution inadaptée et désuète – la sanction prise à l'encontre des médecins de SOS en est un autre exemple récent – *mais qui en plus* porte en elle tous les germes d'un retour à l'ordre moral.

Certes, la profession médicale connaît d'autres difficultés plus importantes et décisives, et c'est bien pour cela qu'elle a besoin de regarder devant elle et non d'être constamment nostalgique d'un passé révolu. C'est pourquoi il est urgent de transformer en profondeur l'organisation actuelle de la profession *médicale. Le législateur* doit se saisir de ce dossier. *Je* souhaite qu'il aboutisse rapidement après une large concertation avec tous ceux qui *sont* concernés, professionnels et non-professionnels.

▶ Le professeur Michel Debout est secrétaire national du PS chargé des entreprises et des problèmes de société.

AU COURRIER DU Monde

Le Musée d'Ajaccio

Je voudrais faire quelques remarques au sujet de l'article intitulé « Le fantôme d'une collection », paru dans *le Monde* du mercredi 11 juillet, sous la signature d'Emmanuel de Roux. En *conclusion* de cet intéressant article consacré au Musée Fesch d'Ajaccio, où se trouve une collection de tableaux ayant appartenu au cardinal du même nom, oncle de Napoléon, l'auteur qualifie Fesch de *« curieux prince de l'Eglise, véritable amateur d'art et authentique voleur »*... Ces qualificatifs demandent, à mon avis, *quelques nuances*, surtout si l'on s'appuie sur les travaux de deux spécialistes de l'histoire religieuse de cette époque, André Latreille, *Napoléon et le Saint-Siège (1801-1808), l'ambassade du cardinal Fesch à Rome* (thèse, 1935), et Jean Leflon, *Monsieur Emery, l'Eglise concordataire et impériale* (1946), travaux déjà anciens *mais qui font encore* autorité chez les historiens.

1° *« Curieux prince de l'Eglise »* : il est évident que la carrière ecclésiastique de Fesch a été curieuse, puisque, avant de devenir en 1802, à l'âge de trente-huit ans, archevêque de Lyon et en 1803 cardinal et ambassadeur de Napoléon auprès du pape, il avait été dès 1791 prêtre jureur et vicaire général de l'évêque constitutionnel de la Corse et qu'il avait abandonné *tout* ministère et costume religieux, ne célébrant plus la messe et ne récitant plus le bréviaire pendant plus de neuf années, depuis juin 1793 (départ de Corse de la famille Bonaparte, chassée par les Paolistes) et jusqu'en juillet 1802 (*nomination* à l'archevêché de Lyon) ; et c'est pendant cette période qu'il participe à l'armée d'Italie, aux côtés de son neveu, à des opérations peu honnêtes de fournitures de vivres et de confiscations de biens qui lui permettent d'acquérir argent et tableaux.

Mais Latreille aussi bien que Leflon a montré comment Fesch a été réconcilié avec l'Eglise par M. Emery, le supérieur de Saint-Sulpice, dans des conditions certes discrètes, mais parfaitement valides et sincères. Et il faut souligner combien Fesch prend son nouveau rôle très au sérieux et se donne pleinement à sa nouvelle tâche : de Rome, où le retiennent ses fonctions diplomatiques, il s'occupe constamment des affaires de son diocèse (qui comprenait alors les trois départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain), et il a eu une action vraiment personnelle dans la reprise du culte catholique dans la région qu'il *administre*.

Il n'est pas de meilleur témoignage sur l'exemplarité de la vie de Fesch après sa « conversion » que cette lettre d'Emery à l'un de ses amis, Bausset, le futur évêque de Vannes, en septembre 1806 : *« Le cardinal Fesch gagne beaucoup à être connu. Il a vraiment l'esprit ecclésiastique, et je regarde comme un grand bonheur pour l'Eglise de France que l'empereur ayant un oncle dans le clergé, cet oncle se trouve rempli de zèle pour la religion et pour l'Eglise. »*

2° *« Véritable amateur d'art et authentique voleur »* : allusion aux acquisitions faites en Italie dans des conditions évidemment douteuses déjà évoquées plus haut. Mais là encore, selon Latreille (thèse, pp. 70-72), qui confirme le commencement par Fesch, lors de son séjour aux armées, d'*« une collection de tableaux, soit qu'il ait vu là une manière de placement, soit qu'au spectacle de l'immense marché ouvert sous ses yeux, il ait conçu un goût de nouvel enrichi pour les objets d'art »*, il faut apporter des nuances : en effet, les livres de comptes de Fesch, qui se trouvent aux archives de l'archevêché de Lyon (papiers Fesch) et qui ont été étudiés par Latreille, permettent de se rendre compte des acquisitions du futur cardinal et établissent que c'est seulement un petit noyau de la collection qui provient du séjour en Italie, *« la véritable période d'enrichissement* [de cette galerie] *se place en l'an IX et en l'an X et résulte d'achats plus réguliers »*.

C'est donc en 1800-1801 que Fesch a constitué l'essentiel de sa collection de tableaux, ces derniers provenant sans doute de la vente de biens nationaux. Mais à ce propos, faut-il considérer tous les acheteurs de biens nationaux comme des « voleurs » ?

PIERRE SOUMILLE,
maître de conférences, faculté des lettres, université de Limoges.

LIBÉRIA : rupture des pourparlers de paix

La tactique des rebelles ne paraît pas bien arrêtée

BUCHANAN

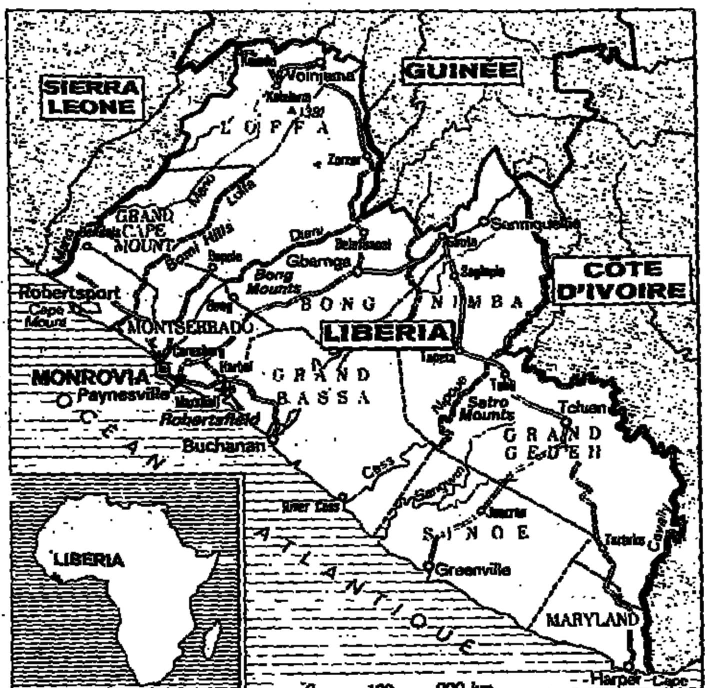
de notre envoyé spécial

« La guerre, ce n'est pas une fête foraine... Vous, les journalistes, vous voulez que les combats se terminent rapidement, et en même temps si nous bombardions Monrovia, vous nous reprocheriez de tuer de nombreux civils. » Charles Taylor, chef du Front national patriotique du Libéria (NPFL), passe son temps à justifier le piétinement de son armée de 4 000 hommes aux abords de la capitale, depuis trois semaines.

En fait, les maquisards du NPFL, bien armés, n'ont guère de tactique, si ce n'est de vider leurs chargeurs d'armes automatiques et d'entretenir un feu nourri pendant plusieurs heures avant de battre en retraite, à la tombée de la nuit. En face, les soldats gouvernementaux répondent. Mais les ennemis ne se rencontrent jamais.

A Schiefflin, une garnison située à vingt kilomètres au sud de Monrovia, les combats font rage et, selon une source rebelle, les soldats loyalistes auraient battu en retraite. A Paynesville, les maquisards de M. Taylor ont repris l'offensive qu'ils avaient dû interrompre la semaine dernière sous la pression des éléments dissidents du NPFL conduits par Prince Johnson, un ancien officier des « commandos d'élite ». Ces derniers se seraient repliés dans les zones forestières alentours et contrôleraient, selon des sources occidentales, une bonne partie du comté de Bong, au nord-est de Monrovia.

La situation est plus incertaine au nord et à l'ouest de la capitale : l'armée rebelle aurait repris le contrôle du port où, il y a quinze jours, elle avait réussi à saisir, avec leurs équipages, deux des quatre navires de la flotte militaire libérienne. Les maquisards campent à Caldwell, un faubourg septentrional séparé du centre de Monrovia par deux ponts. Par ailleurs, la route de la Sierra-Leone n'est plus sous le contrôle du NPFL et des convois gouvernementaux réussissent à passer dans les deux sens. Les habitants de Monrovia en profitent pour se ravitailler alors que l'eau, l'électricité et les télécommunications sont coupées depuis trois semaines. D'autres préfèrent prendre le chemin de l'exil, car la vie dans la capitale est devenue insupportable. Il n'y a plus de nourriture, et les soldats, véritables maîtres de la rue, pillent les maisons et rançonnent les passants.



M. Samuel Doe, chef de l'Etat, vit toujours retranché, mais, selon les rebelles, il ne serait plus dans son palais présidentiel. *« Il se cache au New Georgia Estate* (un bâtiment administratif) *avec un millier de soldats »*, affirme Samuel Dokie, l'un des membres de la délégation du NPFL présente aux pourparlers de paix de Freetown. Ces négociations, placées sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont finalement échoué, étaient considérées par les observateurs comme celles de *« la dernière chance »*.

« Je ne suis pas Jésus-Christ »

Courant juin, les chefs des différentes communautés religieuses de Monrovia avaient réussi, pour la première fois depuis le début du conflit, en décembre dernier, à réunir face à face les « frères ennemis ». Aucun résultat tangible n'a été obtenu. Les déclarations de bonnes intentions sont restées lettre morte. Bien que les deux parties se soient engagées à mettre un terme aux exactions commises contre les populations civiles, les soldats gouvernementaux de l'ethnie Krahn (celle à laquelle appartient le président Doe) n'ont pas cessé de massacrer des membres des ethnies Gbio et Mano résidant à Monrovia. De leur côté, les maquisards ont exécuté sommairement des civils d'ethnies Mandingue ou Krahn, près de Paynesville, il y a une semaine.

« Ce conflit n'est pas un conflit tribal, affirme pourtant M. Taylor, qui voudrait éviter tout dérapage. *J'ai dans les rangs du NPFL des hommes de toutes les régions du Libéria. Nous devons stopper les excès, mais n'attendez pas un miracle de moi. Je ne suis pas Jésus-Christ. »*

Si M. Taylor ne recherche pas une épreuve de force sanglante avec les quelque deux mille militaires qui tiennent encore Monrovia, c'est parce qu'il connaît les limites de ses hommes, mais aussi parce qu'il souhaite ménager les Etats-Unis. Washington lui reproche, en effet, d'avoir eu des liens avec la Libye, où se sont entraînés des rebelles.

Singulièrement pro-occidental, le chef du NPFL traite déjà avec les directions des grandes sociétés étrangères installées au Libéria. Le PDG de la société américaine de caoutchouc Keene a négocié un nouveau contrat pour l'exploitation des 30 000 hectares de la plantation d'hévéas de la LAC (Liberian Agricultural Project). Pour sa part, la société britannique LIMCO, qui exploite le minerai de fer du mont Nimba, vient d'obtenir le feu vert du NPFL pour redémarrer ses activités interrompues depuis quatre mois. Au début de la semaine, une centaine de techniciens expatriés devaient regagner leur poste à Yekepa et à Buchanan.

M. Taylor se présente déjà comme le futur chef de l'Etat du Libéria. C'est pourquoi son mouvement maintient la pression des armes autour de Monrovia et exige le départ du président Doe comme préalable à toute négociation de paix.

ROBERT MINANGOY

AFRIQUE DU SUD : nouvelle rencontre entre MM. De Klerk et Mandela

Les négociations entre le gouvernement et l'ANC vont reprendre début août

En rentrant de sa tournée intercontinentale, mercredi 18 juillet, M. Nelson Mandela, le vice-président du Congrès national africain (ANC), avait émis le vœu de rencontrer le président Frederik De Klerk *« aussi vite que possible »*. Il a été entendu. Les deux hommes se sont entretenus, vendredi 20, à Pretoria.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

MM. De Klerk et Mandela se connaissent bien. Ils se sont vus à maintes reprises et ont appris à s'estimer. Le chef de l'Etat et le vice-président de l'ANC ont discuté *« des progrès politiques »* accomplis depuis la rencontre *« historique »* de Groote Schuur au Cap, début mai. Ils sont convenus de se retrouver, le 6 août, pour une deuxième série de *« négociations sur les négociations »*.

Jusqu'à présent, les discussions ont permis d'identifier les obstacles qui se dressent entre l'ANC et le gouvernement. La commission mixte, mise sur pied à Groote Schuur, a rendu ses conclusions fin mai. Le gouvernement a rapidement fait savoir qu'il les acceptait tandis que l'ANC demandait un délai de réflexion supplémentaire pour statuer sur les propositions de la commission qui définit notamment les règles du jeu pour la libération des prisonniers politiques et le retour des quelque vingt mille exilés. Mais l'organisation de M. Mandela ne se prononcera qu'après la réunion de son comité exécutif national (NEC), sa plus haute instance, convoquée lundi et mardi.

Quelques détails indisposent encore les deux parties. Le gouvernement ne veut pas entendre parler d'experts internationaux qui superviseraient la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés, comme certains membres du NEC l'ont demandé récemment, profitant de l'absence de M. Mandela. L'ANC, de son côté, n'est pas disposée à accepter une libération progressive des détenusdirectement proportionnelle à la diminution de la violence dans le pays.

Bonne volonté de part et d'autre

Ces deux points d'achoppement ne devraient cependant pas résister à la bonne volonté qui anime les uns et les autres. Ne subsisteraient alors que *le désir de l'ANC* de voir abolir toutes les lois régissant *« la sécurité intérieure »*, d'obtenir le retrait des militaires qui contrôlent les cités noires et la fin de l'état d'urgence au Natal, d'une part, et celui du gouvernement d'arracher à l'ANC la dissolution de sa branche armée, *Umkhonto we sizwe* (le fer de lance de la Nation), d'autre part.

Au reste, le président de la République a vivement critiqué les propos tenus par un des chefs militaires les plus en vue de l'ANC, M. Chris Hani, devant trois mille étudiants de l'université du Transkeï, mercredi 18 juillet. M. Hani avait notamment déclaré : *« La lutte armée continue. Nous poursuivons le déploiement de nos cadres à l'intérieur du pays. Ce n'est pas un secret. »* Il avait expliqué que l'ANC pourrait être amenée à s'emparer du pouvoir si le gouvernement n'était pas décidé à le céder ou à le partager.

M. De Klerk a estimé que ces déclarations allaient *« contre l'esprit des résolutions de Groote Schuur »* avant d'indiquer qu'il évoquerait cette question au cours d'*« imminentes discussions avec la direction de l'ANC »*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

ALGÉRIE : les difficultés économiques et politiques

Alger va demander de nouveaux crédits à la France

Suite de la première page

D'autres créanciers français malchanceux attendent cependant leur règlement, avec, au premier rang, Air France à qui l'Algérie doit près de 450 millions de francs en paiement des billets émis auprès de la clientèle algérienne. Le dossier a, lui aussi, déjà fait l'objet de délicates négociations.

Au début de l'année, les autorités des deux pays avaient cru pouvoir annoncer que l'affaire était réglée, mais six mois plus tard l'Algérie n'a toujours pas commencé les remboursements. Air France qui se plaint de perdre de l'argent sur chaque passager en direction de l'Algérie a, depuis, réduit le nombre de ses vols et envisage de continuer à les réduire.

Deux dossiers parmi d'autres dont un contentieux portant sur 1 milliard de francs avec la société Bouygues qui construit une ligne de chemin de fer – pour lesquels les services du ministère algérien des finances tentent actuellement de trouver une issue. M. Ghazi Hidouci, ministre algérien de l'économie, rencontrera mardi 24 juillet M. Pierre Bérégovoy, son homologue français, et il est convenu qu'un geste de bonne volonté serait apprécié de Paris avant que ne commencent les négociations pour l'obtention des nouveaux crédits dont Alger a un urgent besoin.

Lourdement endettée, obligée de rembourser durant ces deux prochaines années la partie la plus lourde des crédits antérieurs, soit près de 7 milliards de dollars par an qui constituent les trois quarts de ses recettes d'exportation, l'Algérie a été obligée de rogner sur tout, y compris sur les dépenses les plus minimes, suscitant des pénuries qui ont joué leur rôle dans la montée du mécontentement et la percée du Front islamique du salut (FIS). L'obtention de nouveaux crédits pour aider à passer le cap des deux ans est dans ces conditions vitale, surtout en période électorale.

En février 1989, quelques mois à peine après les émeutes d'octobre 1988, Paris avait consenti à Alger un prêt de 7 milliards de francs. L'intention politique était déjà évidente : cette injection d'argent frais devait aider le régime du président Chadli, violemment contesté dans la rue, à redresser la situation économique catastrophique qui était l'une des causes du mécontentement populaire.

De ce prêt, 5 milliards ont déjà été consommés en achats de biens français de consommation courante et en projets industriels. La délivrance des 2 milliards restant dépend de l'agrément de M. Bérégovoy mais depuis six mois le dossier est bloqué, entre autres et selon plusieurs responsables algériens, à cause d'un différend opposant leur pays au responsable français des finances. Ministre autant qu'élu local.

Signature de contrat avec l'Autriche

M. Bérégovoy aurait modérément apprécié que les Algériens signent avec une société autrichienne un contrat de livraison de rails alors qu'il espérait que la commande irait à une entreprise de sa région. Les Français se plaignent que leurs crédits aillent à la concurrence ; les Algériens répliquent que cette dernière leur faisait de meilleures conditions.

Le différend qui porte sur 800 millions de francs serait cependant en passe d'être aplani et il paraît déjà acquis que les 2 milliards de reliquat du prêt de 1989 seront rapidement versés. La France pourrait même accorder 5 à 6 milliards de francs supplémentaires, remboursables dans cinq ans seulement, ce qui permettrait de passer la période critique durant laquelle l'Algérie est incapable, sous peine de collapsus financier, d'augmenter le montant de ses remboursements.

Ces facilités sont-elles pour autant suffisantes ? Rien n'est moins sûr tant les difficultés qui accablent le pays sont lourdes. A l'issue de la récente visite de Mme Benazir Bhutto à Alger, l'Algérie ne vient-elle pas d'accepter, en même temps qu'un don de 5 000 tonnes de riz, un prêt de vingt millions de dollars de la part du Pakistan qui n'est pas réputé rouler sur l'or ?

Ce qui est certain, c'est que l'Algérie a un urgent besoin de liquidités nouvelles. M. Hidouci, qui n'a pas rencontré un écho favorable du côté des Américains à qui il était allé demander il y a un mois un prêt de 1 milliard de dollars, compte bien réitérer sa demande, et encore davantage, lors de son prochain passage à Paris. En relation avec d'autres établissements financiers, la Banque de l'Union européenne étudie ainsi les possibilités d'un prêt qui serait de l'ordre de 2 milliards de dollars. Le montant et les modalités de remboursement impliquent la garantie de l'Etat français.

La réponse que donnera M. Bérégovoy à son interlocuteur algérien témoignera de l'implication de la France dans l'aide à l'Algérie autant que de sa volonté de sauver le régime en place à Alger. Autant dire que la décision est avant tout politique.

GEORGES MARION

□ **SÉNÉGAL : arrestation du directeur d'un journal d'opposition.** – Me Cheikh Khoureyssi Ba, directeur de *Sopi* (mot qui signifie *« changement »*, en langue ouolof), le journal du Parti démocratique sénégalais (PDS), a été arrêté, jeudi 19 juillet, à son domicile. Condamné à six mois de prison pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles et offense au chef de l'Etat, Me Ba avait été laissé en liberté en dépit de la confirmation, depuis plus de deux mois, de la peine en appel. – (*AFP.*)

Plusieurs partis démocratiques se groupent pour lutter contre les islamistes

Témoins de l'accélération de la vie politique locale, deux réunions viennent coup sur coup de rassembler, à Alger, les différentes tendances de la galaxie « démocratique », c'est-à-dire, hormis le FLN encore au pouvoir, les partis opposés au Front islamique du salut (FIS).

ALGER

de notre correspondant

M. Hocine Aït Ahmed qui a récemment et formellement abandonné la direction de son parti, le Front des forces socialistes (FFS), est à l'origine de la réunion du Forum démocratique autonome auquel il consacrait, depuis plusieurs semaines, une large part de son temps. Groupement d'intellectuels, de militants et de sans-partis, le Forum se veut laboratoire d'idées pour aider à la naissance d'un esprit et d'un comportement démocratique qui font cruellement défaut après vingt-huit ans de vie politique sous la férule d'un parti unique.

Les quelque deux cents personnes qui, jeudi 19 juillet, ont répondu à l'appel de M. Aït Ahmed ont longuement débattu de l'adoption d'une plate-forme avec, en toile de fond, l'échéance, vraisemblablement proche, des élections législatives et la menace que fait peser sur la vie publique la puissance du FIS, que plusieurs des intervenants n'ont pas hésité à qualifier de *« parti fasciste »*. D'autres ont évoqué les qualités de M. Aït Ahmed qui le désigneraient pour prendre la tête d'un vaste rassemblement susceptible de présenter une alternative crédible au parti islamiste.

Plusieurs orateurs ont, cependant, souligné *« l'éparpillement dommageable des forces démocratiques »* suggérant en vain de se grouper avec les partis qui, le lendemain, sous la direction du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), organisaient, eux, la *« journée des démocrates »*.

De ce côté-là aussi, la puissance du FIS a fait l'effet d'un électrochoc. Avec un zeste d'insolence, un orateur qualifiera même la réunion de *« regroupement des partis de la trouille »* pour appeler tout aussitôt à intensifier la mobilisation contre le FIS. D'ores et déjà, les partis qui participaient à la *« journée des démocrates »* sont convenus de lutter pour la révision des listes électorales et pour l'institution du scrutin majoritaire à deux tours qui, selon eux, devrait faciliter le combat contre le parti islamiste.

Des structures de réflexion et d'organisation ont été mises en place. Elles devraient aboutir à une plus grande intégration des organisations qui y participent avec, pour objectif, la présentation de listes communes lors du prochain scrutin.

G. M.

Sommet de l'Union du Maghreb arabe

Les travaux du conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui groupe la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye, se sont ouverts à huis clos, vendredi 20 juillet, au palais des Nations, près d'Alger, pour préparer le sommet des chefs d'Etat, qui devait avoir lieu dimanche et lundi.

L'ordre du jour comporte le choix d'un siège permanent et la désignation d'un secrétaire général. Plusieurs projets seront soumis à l'approbation des chefs d'Etat, notamment la mise en place d'une union douanière (dans la perspective d'une zone de libre-échange avant 1995), la circulation des biens et des personnes ainsi que les relations de l'UMA avec la Communauté économique européenne. – (*AFP.*)

OCÉAN INDIEN

ILE MAURICE

Retrouvailles de la gauche pour de nouvelles élections

Le Mouvement socialiste mauricien (MSM), du premier ministre Sir Anerood Jugnauth, et le Mouvement militant mauricien (MMM), principal parti d'opposition dont M. Paul Bérenger est le secrétaire général, ont conclu, jeudi 19 juillet, une alliance pour de prochaines élections générales.

Il s'agit de véritables retrouvailles pour la gauche qui avait très largement triomphé lors du scrutin de 1982, mais qui avait rapidement éclaté. Les « frères ennemis », M. Bérenger et Sir Anerood Jugnauth, se réconcilient sept ans après leur séparation. En 1983, douze ministres – dont M. Bérenger – avaient démissionné du nouveau gouvernement. Sir Anerood Jugnauth avait alors fondé le MSM avant de conclure une alliance avec le Parti mauricien social démocrate (PMSD), de Sir Gaëtan Duval, et le Parti travailliste. Cette alliance devait remporter les élections générales organisées en 1983 et en 1987.

Après l'accord de jeudi, les observateurs politiques s'attendent à ce que le Parlement mauricien soit dissous dans les prochains jours en vue de l'organisation de nouvelles élections générales qui pourraient avoir lieu avant le mois de décembre ou, au plus tard, en avril 1991.

Un communiqué conjoint du MMM et du MSM indique que leur alliance présentera M. Bérenger comme président de la République et Sir Anerood Jugnauth comme premier ministre. Un projet de loi faisant ainsi de l'île Maurice une *« république à l'indienne »* (avec un président de la République qui n'a pas de pouvoir exécutif) sera présenté et voté par l'Assemblée législative *« aussitôt que possible après les prochaines élections générales »*, précise le communiqué. – (*AFP.*)

DIPLOMATIE

Selon un rapport parlementaire

Le retrait des forces françaises d'Allemagne pourrait prendre cinq ans

Pour éviter toute précipitation qui aurait pour conséquence de désorganiser l'armée de terre, le retrait des forces françaises d'Allemagne pourrait prendre cinq ans, selon un rapport de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

« La mise en œuvre d'une décision de retrait des troupes françaises d'Allemagne ne doit pas être précipitée et ne doit pas avoir pour conséquence de désorganiser l'armée de terre. Un délai de cinq ans est sans doute nécessaire, d'autant que nous ne disposons pas aujourd'hui des capacités matérielles d'accueillir, en l'état, ces forces. » C'est la conclusion du rapport de mission outre-Rhin de M. Daniel Reiner, député socialiste de Meurthe-et-Moselle, au nom de la commission de la défense à l'Assemblée nationale.

Des implantations très convoitées

La France entretient un corps d'armée stationné dans vingt-huit garnisons du sud de l'Allemagne et un détachement à Berlin, non compris la brigade mixte franco-allemande. Constitué principalement de trois divisions blindées, le corps d'armée réunit 82 000 personnes : 16 % sont des militaires d'active (11 300); 41 % des appelés (28 300), dont le niveau général est relativement bas, selon le parlementaire; 11,3 % sont des civils (9 000), et 31,7 % forment les familles (dont 11 800 enfants scolarisés sur place et 950 enseignants ou agents relevant du ministère de l'éducation nationale). La garnison de Berlin compte 930 officiers et sous-officiers, 1 700 appelés du contingent et 1 150 employés civils, qui sont essentiellement des Allemands.

M. Reiner évalue à environ 4 milliards de francs les coûts liés au stationnement de ces forces. Les bâtiments utilisés ont été financés par les autorités allemandes qui, donc, en ont conservé la propriété officielle. C'est du reste ce qui explique que ces implantations militaires françaises sont actuellement très convoitées par les responsables locaux en Allemagne, qui souhaitent les intégrer dans leurs plans de développement de l'urbanisme, notamment depuis l'afflux des ressortissants de souche allemande venus de l'Est.

« A moins qu'il ne fasse l'objet d'une décision politique rapide et à la demande des Allemands eux-mêmes, écrit le député socialiste, *un retrait des forces françaises d'Allemagne, s'il devait intervenir, devra être progressif, organisé, c'est-à-dire se dérouler selon un calendrier établi et lié au retrait des forces soviétiques (...) La question pourrait ainsi trouver une partie de sa solution dans le cadre du resserrement du format de l'armée de terre que le ministre de la défense a récemment annoncé et évalué à 35 000 hommes ».*

Le rapporteur parlementaire ne cache pas que le rapatriement des forces françaises d'Allemagne, si elles demeuraient en l'état, poserait un problème domanial en France dans le cadre du plan « Orion » qui prévoit une nouvelle organisation des garnisons et des terrains de manœuvre. *« A tout le moins, plusieurs années seront nécessaires pour mener à bien l'ensemble de cette tâche »*, conclut le député.

□ **La visite en France de M. Roman : *« Le gouvernement français se déshonore »*, affirme M. Lamassoure (UDF).** – M. Alain Lamassoure, député UDF des Pyrénées-Atlantiques et porte-parole de l'opposition sur l'Europe de l'Est, a affirmé, vendredi 20 juillet, au lendemain de la visite en France de M. Petre Roman, que *« le gouvernement se déshonore »* en recevant le premier ministre roumain, en se faisant *« le complice d'une campagne d'intoxication qui indigne tous nos partenaires occidentaux et qui révolte la jeunesse roumaine. Cinq semaines à peine après la répression sanglante de Bucarest, son principal auteur Petre Roman, est reçu en grandes pompes à Paris, alors même que les dirigeants étudiants blessés par les mineurs sont encore en prison »*, a-t-il souligné.

EUROPE

URSS : les projets de réforme économique

Un « plan Eltsine » prévoit privatisations et libération des prix

Les grandes lignes d'un programme mis au point actuellement par le gouvernement de Russie, baptisé « Mandat de confiance pour cinq cents jours », et prévoyant privatisations et libéralisation des prix, ont été révélées vendredi 20 juillet par le service de presse Interfax. Ce « plan Eltsine » se présente comme une solution de rechange au plan, plus prudent, sur lequel travaille, pour l'ensemble de l'URSS, le premier ministre soviétique, M. Nikolaï Rijkov.

Rejeté par le Parlement lorsqu'il fut présenté en juin parce qu'il prévoyait des hausses de prix sans préconiser clairement de réformes de structures, ce plan Ryjkov doit être révisé et de nouveau présenté en septembre au Parlement soviétique. M. Ryjkov s'est exprimé à ce sujet vendredi devant une réunion conjointe des deux nouvelles instances dirigeantes de l'URSS, le conseil présidentiel et le conseil de la Fédération.

Dans une interview télévisée, il a annoncé avoir signé un décret prévoyant des hausses de salaires pour sept millions de travailleurs – instituteurs, infirmiers et autres travailleurs à faibles revenus – à compter du 1er janvier prochain. Il a également annoncé la suppression de l'allégement de modalités de sortie de l'URSS à ses frontières occidentales, adopté il y a deux ans. Cette mesure *« temporaire »* est dictée par la forte croissance de la contrebande de biens de consommation vers l'étranger.

Le président lituanien Landsbergis a boycotté la réunion vendredi du conseil fédéral, composé des dirigeants des quinze Républiques. Plusieurs ont refusé, selon Interfax, de s'engager à signer le *« traité d'union »* proposé par M. Gorbatchev. Aucune information n'a été donnée sur l'attitude de président de la Fédération de Russie, M. Boris Eltsine.

M. Delors à Moscou

Son plan de réforme, diffusé par Interfax, se décomposerait en quatre phases s'étendant sur dix-huit mois : au cours des cent premiers jours, seraient garantis les droits à la propriété des terres et des moyens de production, pendant que seraient évalués les capacités de production, les réserves en or, la dette et le parc de logements. La dernière phase comprendra une déréglementation des prix, avec une forte baisse de la production et la fermeture d'entreprises. Le projet Eltsine prévoit des investissements étrangers, des rachats de sociétés, diverses formes de crédits et la limitation des commandes du gouvernement aux seuls produits exportés dans le cadre d'accords multilatéraux et bilatéraux à long terme signés par l'URSS.

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, a estimé pour sa part vendredi, à l'issue de sa première visite officielle à Moscou *(le Monde* du 21 juillet) où il a été reçu par M. Gorbatchev, que ce dernier *« donne une impression de grande confiance »* et semble *« fermement décidé à appliquer les deux réformes, économique et institutionnelle, c'est-à-dire la définition des nouvelles relations entre l'Union et les Républiques »*. Il a jugé à ce propos que la création de monnaies nationales par les Républiques – un projet annoncé par quatre d'entre elles – serait *« désastreuse à ce stade des réformes économiques »*. – *(Reuter, AP.)*

GRANDE-BRETAGNE

L'IRA poursuit sa campagne contre des objectifs civils

L'Armée républicaine irlandaise a frappé au cœur même de la City, symbole du capitalisme britannique, en faisant exploser une bombe d'assez forte puissance, vendredi 20 juillet en début de matinée, dans l'immeuble moderne qui abrite la Bourse. Contrairement à ses habitudes l'IRA avait prévenu de l'imminence de l'attentat et le bâtiment avait été évacué. Il n'y a eu aucune victime (*le Monde* du 21 juillet).

LONDRES

de notre correspondant

Un homme ayant l'accent irlandais avait téléphoné à l'agence Reuter, à la police, et à la Bourse elle-même, une demi-heure environ avant l'explosion. Il avait utilisé un mot de code par lequel l'IRA *« signe »* ce type de messages. Les trois cents personnes qui travaillent à la Bourse, à Threadneedle Street, avaient donc quitté l'immeuble.

La police estime que la bombe a été déposée dans les toilettes de la galerie du public qui surplombe la salle des marchés. L'explosion a fortement endommagé la galerie et un trou est apparu dans le mur extérieur de l'immeuble, mais l'activité boursière elle-même n'a pratiquement pas été perturbée. Depuis le « Big Bang » de 1986, tout ou presque se passe sur les écrans installés dans les banques et les sociétés de Bourse.

L'attentat marque la poursuite de la campagne lancée depuis plusieurs mois par l'IRA en Angleterre même. Mais c'est la première fois que l'organisation clandestine irlandaise cherche à éviter qu'il y ait des victimes. Il n'y avait par exemple eu aucun avertissement le 25 juin avant l'attentat contre le Carlton Club, un établissement fréquenté par les membres du Parti conservateur, qui a fait plusieurs blessés.

La doctrine officielle de l'IRA veut que celle-ci ne s'en prenne qu'à des cibles militaires ou liées à la présence britannique en Irlande du Nord. Mais Scotland Yard semble persuadé que les militants responsables des derniers attentats en Angleterre même agissent sans trop tenir compte des consignes. Ils ne seraient au total qu'une dizaine.

L'explosion à la Bourse a rappelé une nouvelle fois au grand public britannique l'existence de l'IRA. Un attentat de ce genre, en plein Londres, même s'il ne fait aucune victime, a en effet un retentissement considérable et occupe la « une » des quotidiens alors qu'une action beaucoup plus meurtrière, en Irlande du Nord, est souvent reléguée dans les pages intérieures des journaux.

DOMINIQUE DHOMBRES

□ ***Un poste-frontière attaqué par des nationalistes arméniens.*** – Le Parlement arménien a dû interrompre sa séance d'ouverture, vendredi 20 juillet, à l'annonce de la prise en otage d'un détachement de gardes soviétiques, à la frontière turque, par des nationalistes arméniens. Les nationalistes ont attaqué le poste d'Artashat, à une trentaine de kilomètres au sud d'Erevan, a rapporté l'agence Armenpress. – *(Reuter.)*

□ **Quatre morts dans l'explosion d'un train.** – Une explosion a fait quatre morts et dix blessés à bord d'un train de passagers qui circulait près de la mer Noire, entre Matveyev-Kourgan, ville du sud de la république de Russie, et le village de Zkadichnoie. – *(Reuter.)*

□ **RDA : l'ancien président du syndicat unique de nouveau incarcéré.** – M. Harry Tisch, soixante-trois ans, l'ancien président du FDGB, le syndicat unique est-allemand dissous, accusé d'avoir détourné des fonds et déjà emprisonné pendant deux mois l'hiver dernier, a été de nouveau incarcéré vendredi 20 juillet. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Le réveil des Indiens du Canada

Suite de la première page

Les rumeurs les plus folles circulent et s'amplifient depuis que les policiers de la sûreté du Québec ont tenté sans succès, à l'aube du mercredi 11 juillet, de déloger les *« guerriers »* Mohawks de *« leur »* forêt, territoire que les ecclésiastiques français leur ont *« volé »* au dix-huitième siècle *(le Monde* du 14 juillet dernier).

Pour tenter de régler de dénouer l'impasse, le gouvernement du Québec a, dans un premier temps, joué sur deux tableaux. Soucieux d'éviter à tout prix que le sang coule à nouveau (les circonstances exactes de la mort du policier atteint sous son gilet pare-balles n'ont toujours pas été élucidées), il a joué la carte de la négociation avec le porte-parole des guerriers, Ellen Gabriel, âgée de vingt-neuf ans, respectant ainsi scrupuleusement la structure sociale traditionnelle des Mohawks basée sur le matriarcat. Parallèlement, les forces de l'ordre, considérablement renforcées ces derniers jours, ont resserré les mailles de leur filet autour des Mohawks, ne laissant passer vivres et produits de première nécessité qu'après l'intervention de la Croix-Rouge.

Cette stratégie a échoué. La liste des revendications des Mohawks s'est allongée et concerne dorénavant *« des éléments en dehors de nos responsabilités et de nos champs de compétence »*, a indiqué jeudi le ministre québécois des affaires autochones, M. John Ciaccia. Québec a ainsi renvoyé la balle dans le camp du gouvernement fédéral canadien, qui s'était jusque-là bien gardé d'intervenir dans ce dossier empoisonné. Entre-temps, la majorité des tribus amérindiennes du Canada – et même des Etats-Unis – ont, chaque jour, manifesté leur appui à leurs frères Mohawks.

L'Assemblée des *« premières nations »*, qui représente les quelque 440 000 Indiens au statut officiellement reconnu par Ottawa, a convoqué en toute hâte mercredi une réunion extraordinaire de ses chefs dans la réserve de Kahnawake, dont les accès sont étroitement surveillés par les policiers québécois. Ces derniers ont dû s'interposer pour éviter que des banlieusards, privés de l'accès au pont le plus proche menant à Montréal, ne s'en prennent physiquement à leurs voisins Mohawks, comme ils avaient commencé à le faire. *« Nous sommes tous des Mohawks »*, ont proclamé les grands chefs, aux yeux desquels la crise actuelle ne fait que mettre en lumière les injustices faites à leurs peuples confinés dans quelque 2 400 réserves, où ils sont devenus le quart-monde d'un pays riche. Certains d'entre eux, jusque-là plutôt connus pour leur modération comme le chef du conseil de bande Joe Norton de Kahnawake, ont même ouvertement appelé leurs frères à défendre par les armes les territoires qu'ils revendiquent sur de vastes superficies et pour lesquels les négociations engagées avec Ottawa, n'ont toujours pas abouti. Les quelque cent cinquante chefs rassemblés ont finalement appelé vendredi le gouvernement fédéral à aborder une fois pour toutes l'ensemble des questions politiques ou territoriales en suspens, quitte à organiser des manifestations aux quatre coins du pays pour l'y forcer. Ottawa a finalement pris publiquement position : *« Nous sommes disposés à négocier mais pas avec un fusil pointé sur la tempe »*, a déclaré M. Tom Siddon, ministre canadien des affaires indiennes, prêt à racheter les vingt hectares de forêt à l'origine du conflit d'Oka, pour que les Mohawks puissent en jouir. Pas avant toutefois que le gouvernement du Québec n'ait rétabli l'ordre à Oka, et obtenu le dépôt des armes mohawks... La situation est donc pratiquement revenue à son point de départ. Les Mohawks, devenus ces dernières années les figures de proue du réveil des Indiens canadiens *(le Monde* du 8 septembre 1988), n'entendent pas lâcher prise. *« Nous négocions sans résultats depuis plus de deux siècles. La seule façon aujourd'hui de nous faire entendre est de garder les armes à la main, devant les caméras »*, a déclaré l'un des *« braves »* sous son masque de guerre.

MARTINE JACOT

Quand les « seigneuries » ecclésiastiques françaises veillaient sur leurs « sauvages »...

MONTRÉAL

de notre correspondante

La question des droits territoriaux des Amérindiens a hanté toute l'histoire du Canada. Récemment, le gouvernement fédéral a réussi, après près de quarante années de négociations, à régler ce dossier avec les Indiens et les Inuits vivant au-dessus du 60e parallèle, qui se sont vu reconnaître des droits de propriété sur près de 600 000 kilomètres carrés de terres arctiques.

Les revendications des Indiens vivant plus au Sud, sur des territoires, peuplés ou non, mais toujours économiquement intéressants pour les Blancs, sont quant à elles, soit laissées en instance, soit rejetées. Les pouvoirs politiques ont souvent eu beau jeu d'opposer une fin de non-recevoir en invoquant notamment le fait que les Indiens *« n'avaient pas maintenu la jouissance des terres réclamées »* alors que ce sont précisément souvent les ancêtres des Blancs, qui ont forcé les « sauvages » à se déplacer ou à se regrouper.

Avant l'arrivée, au début du XVIIème siècle, des premiers colons français dans le nord-est du continent, les Iroquois, dont les Mohawks font partie, vivaient dans des villages entourés de palissades où les femmes – qui nomment les chefs dans cette société matriarcale – étaient chargées de la culture. Les hommes se livraient à la pêche et à la chasse. Au contact des Européens, les Mohawks ont peu à peu délaissé leurs activités pour s'adonner au commerce de la fourrure. Cherchant à contrôler une partie de ce commerce, ces guerriers redoutables ont d'abord chassé les Mohicans de leurs vallées avant de se trouver au cœur des guerres entre colonisateurs européens. Ils se sont longtemps alliés aux Anglais contre les Français, avant de changer de camp.

Protéger les nouveaux convertis

Décimés, affaiblis par les maladies transmises par les Européens comme la rougeole, les Mohawks signaient en 1701 la paix avec les Anglais et avec les Français, qui avaient trente-cinq ans plus tôt brûlé nombre de leurs villages. Les autorités ecclésiatiques françaises sont alors parvenues à regrouper les Iroquois autour de leurs missions, aux environs de Montréal, dans le souci de *« protéger les nouveaux convertis au christianisme contre leurs frères demeurés païens »*. Jésuites et sulpiciens se sont fait reconnaître par décret royal, à Sault-Saint-Louis rebaptisé Kahnawake et à Oka, de vastes *« seigneureries »*, à condition qu'ils veillent au bien-être des Indiens. Ils ont ensuite revendu à d'autres Blancs une bonne partie des vastes terres dont ils s'estimaient les seuls propriétaires, sans jamais consulter leurs *« protégés »*.

Les Mohawks, dont le nombre avait été évalué à 10 000 ou 15 000 à l'arrivée des Européens, sont aujourd'hui environ 50 000, dont 26 000 au Québec et en Ontario et vivent à l'étroit dans leurs réserves. Ils ont exploité nombre de leurs talents pour tenter de vivre en bonne entente avec les Blancs. Aucun bateau n'abordait les dangereux *« rapides de Lachine »*, tout près de Sault-Saint-Louis-Kahnawake, sans leur secours et leur guidage, jusqu'à la construction d'un canal en 1825 puis d'une voie maritime. Ils se sont alors trouvé une autre vocation, celle de *« charpentiers du ciel »* pour la construction de tous les édifices en hauteur, des ponts de Montréal jusqu'aux gratte-ciel de New-York. Le mythe selon lequel les Mohawks n'ont pas le vertige leur est une insulte. Dans le cimetière de Kahnawake, un bon nombre de tombes d'ouvriers mohawks montés trop hauts, en témoignent sous une croix de fer.

M. J.

PÉROU

M. Hurtado Miller à la tête d'un gouvernement d'« unité nationale »

Le nouveau gouvernement péruvien sera un gouvernement d'*« unité nationale »* a annoncé à la presse M. Juan Carlos Hurtado Miller, le premier ministre désigné par le président élu Alberto Fujimori.

Le gouvernement, qui entrera en fonctions le 28 juillet, compte des personnalités libérales, populistes de droite et socialistes, *mais aussi* des personnalités indépendantes ainsi que deux généraux et un amiral. Cambio 90, la formation du président élu, ne compte aucun membre au gouvernement.

Cette décision a été prise afin de donner officiellement *« une image non-partisane et d'obtenir un consensus et l'unité nationale »*.

Un dirigeant de la Gauche unie (marxiste) aura pour la première fois des responsabilités gouvernementales, Mme Gloria Helfer, ayant accepté le portefeuille de l'éducation. L'actuel ambassadeur péruvien au Chili, M. Luis Marchand, a été nommé ministre des affaires étrangères ; enfin, le général Jorge Torres Aciego a été nommé ministre de la défense et le général Adolfo Alvarado ministre de l'intérieur. Ils auront la lourde tâche de mener la lutte antisubversive contre le mouvement maoïste Sentier lumineux. – *(AFP.)*

BULGARIE : alors que le Parlement n'a pas réussi à élire un président de la République

La tension s'accroît avec la minorité turque

Le Parlement bulgare n'a pas réussi, vendredi 20 juillet, à élire un président de la République et a remis à mardi la poursuite des débats pour désigner un successeur à M. Petar Mladenov, obligé de démissionner il y a deux semaines. Aucun des trois candidats ne dispose en effet de la majorité des deux tiers nécessaire pour la désignation du chef de l'Etat. En dépit de la nette victoire de son parti aux élections de juin, le sociologue Tchavdar Kuranov, soixante-neuf ans, candidat du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir ne peut compter, en effet, que sur 211 voix, alors qu'il lui en faut 267. Le principal rassemblement de l'opposition, l'Union des forces démocratiques (UFD), présente une figure respectée pour sa longue opposition au régime communiste, le docteur Peter Dertliev, soixante-quatorze ans. Le Parti agrarien, également dans l'opposition, a aussi présenté un candidat, M. Viktor Valkov, cinquante-quatre ans, ingénieur.

L'Assemblée constituante a d'autre part lancé vendredi un appel urgent au calme en direction des Bulgares habitant les régions à forte minorité turque où la tension interethnique s'est aggravée au cours de ces derniers jours *(le Monde* du 21 juillet). A Kardjali, Haskovo (Sud-Est), Razgrad, Choumen, Aitos, et Isperich (Nord-Est) une grève générale est suivie depuis trois jours.

La circulation est bloquée, les magasins sont fermés, les entreprises et les administrations occupées par des militants du Comité pour la défense des intérêts nationaux, un groupe nationaliste bulgare. Celui-ci proteste contre la formation d'un groupe parlementaire par le parti de la minorité turque, le Mouvement pour les droits et libertés (DPS), arrivé en troisième position aux élections de juin. Les militants bulgares de ces régions à population mixte craignent l'établissement graduel d'une forte influence de la Turquie, qui a dominé la Bulgarie pendant cinq siècles. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAEL

La présence de non-juifs parmi les immigrants soviétiques suscite une vive polémique

JERUSALEM

de notre correspondant

Les rabbins ont été les premiers, il y a quelques mois déjà, à poser la question : combien de *non-juifs* parmi les milliers d'immigrants soviétiques qui, depuis le début de l'année, débarquent chaque jour à l'aéroport de Lod-Tel Aviv ? La réponse varie selon les sources mais se situe toujours autour de 20 % à 30 %.

Le ministre de l'intérieur, le rabbin Arye Deri, un des dirigeants du parti ultra-orthodoxe Shas, trouve que c'est beaucoup trop. Au beau milieu d'une vive polémique, comme on les aime à Jérusalem, il vient donc d'annoncer son intention de faire amender la loi du retour dans un sens plus restrictif. La question concerne au premier chef la communauté juive d'Union soviétique qui, coupée de toutes ses racines culturelles et religieuses depuis plus de soixante-dix ans, passe pour avoir été la plus perméable aux mariages mixtes.

Détournement de l'esprit de la loi

Pilier juridique et politique de l'Etat, la loi du retour stipule que tout juif a le droit d'immigrer en Israël où il obtient automatiquement la nationalité du pays. Comme l'intention du législateur n'était évidemment pas de séparer les familles, le bénéfice de la loi a été étendu au conjoint nonjuif (mari ou épouse) et aux enfants ou petits-enfants qui pourraient se prévaloir d'un parent ou d'un grand-parent (côté maternel ou paternel) juif. Même s'ils ne sont pas juifs, notamment au regard de la loi religieuse, les intéressés ont, eux aussi, droit à la nationalité israélienne – en gardant leur confession d'origine et en ayant toujours la possibilité de se convertir au judaïsme.

Conclusion d'un spécialiste : *« Tout Soviétique qui peut prouver que son grand-père, même enterré depuis cinquante ans quelque part en URSS, était juif a droit à bénéficier de la loi du retour et peut se présenter au ministère de l'intérieur à Jérusalem pour obtenir la nationalité israélienne. »* Le rabbin Deri y voit un véritable détournement de l'esprit de la législation : l'amendement *« familial »* à la loi du retour avait pour objet d'empêcher qu'une famille ne puisse se réunir en Israël ; le voilà transformé en créneau pour tous les candidats au départ d'URSS.

Le ministre de l'intérieur ne se fait pas d'illusions et déclare : *« Ceux qui immigrent en Israël en tant que non-juifs simplement parce qu'ils savent qu'ils peuvent profiter de cette disposition de la loi du retour vont être financièrement pris en charge par Israël alors qu'ils ont, en fait, l'intention de refaire leur valise quelque temps plus tard et de s'en aller ailleurs »* – aux Etats-Unis ou en Afrique du Sud, notamment. D'où la nécessité, selon le ministre, de durcir la réglementation afin que tout Soviétique, candidat à l'immigration et dont le seul lien avec le judaïsme serait un grand-parent juif en URSS, comprenne qu'il lui faudra chercher un autre pays d'accueil qu'Israël.

L'intervention d'Arye Deri a fortement déplu à tous les porte-parole de la communauté juive soviétique. D'Ida Nudel en passant par Nathan Chtcharansky, les plus célèbres des anciens refuzniks s'apprêtent à mener campagne contre une réforme qu'ils jugent dangereuse pour l'immigration.

ALAIN FRACHON

Le commandant en chef de l'aviation dénonce les « menaces irakiennes »

JERUSALEM

de notre correspondant

« Le roi Hussein de Jordanie joue avec le feu » en développant *« une étroite collaboration militaire »* avec un partenaire aussi radical que l'Irak. Tel est le point de vue du commandant en chef de l'aviation israélienne qui, pour la deuxième fois en une semaine, vient de répéter qu'il prenait très *« au sérieux »* le renforcement continu du potentiel militaire de l'Irak et les menaces que ce pays a proférées à l'encontre d'Israël et de certains Etats du Golfe.

Habituellement plutôt avare de déclarations, le général Avraham Bin Nun a redit à la presse, vendredi 20 juillet, que la politique du président Saddam Hussein ne relevait pas de la rhétorique : outre la *« coopération »* avec la Jordanie, il y a eu, a-t-il déclaré, un *« renforcement »* militaire dans les régions ouest de l'Irak, *« ce qui, à l'évidence, concerne plus Israël que l'Iran »*. Il a présenté le président Saddam Hussein comme *« de plus en plus sûr de lui »* et de plus en plus confiant dans son potentiel militaire, ce qui, pour le général Bin Nun, renforce la tentation du passage à l'acte, *« peut-être demain »*, à l'encontre des voisins de l'Irak dans le Golfe.

Il estime que la fin de la guerre entre l'Iran et l'Irak – qui fut un moment de relatif répit stratégique pour Israël – a changé les données dans la région et impose à l'Etat hébreu de réviser un budget militaire largement amputé au cours des dernières années. Tout en faisant part de ses craintes devant la *« menace irakienne »*, le commandant en chef de l'aviation s'est, cependant, distingué de la plupart des commentateurs de la presse locale en rappelant que la Syrie restait, dans l'immédiat, le vrai danger militaire pour Israël.

Des intentions mal connues

Si l'Irak inquiète, dit-on dans les milieux officiels à Jérusalem, c'est aussi *« parce qu'on connaît mal ses dirigeants et que, contrairement à ce qui se passe avec nos voisins, on n'a pas développé de canaux sûrs avec Bagdad pour empêcher qu'il y ait des erreurs d'interprétation sur leurs intentions et sur les nôtres »*.

La question devait être au menu des entretiens que le ministre israélien de la défense, M. Moshé Arens, aura ce week-end à Washington avec son homologue américain, M. Richard Cheney. Dans un climat de relatif malaise entre les deux pays, il s'agit de la première visite aux Etats-Unis d'un membre du nouveau gouvernement de droite au pouvoir à Jérusalem. Ce voyage, selon la presse israélienne, aurait été décidé au dernier moment, *« d'urgence »*, et ne serait pas étranger à la tension entre l'Irak et le Koweït.

Tout ne paraît pas, pour autant, aller de soi dans les relations israélo-américaines. Avant même que M. Arens arrive à Washington, le département d'Etat annonçait le report à septembre de conversations sur la coopération stratégique entre les deux pays prévues pour la semaine prochaine. Là encore, les milieux officiels avançaient des *« raisons techniques »*, cependant que la presse y voyait une pression exercée sur le gouvernement israélien pour l'inciter à négocier avec les Palestiniens.

A. F.

YEMEN : les difficultés de l'unification

Des incidents parfois meurtriers se multiplient dans le Nord

Si l'unification des deux Yémens semble en bonne voie, elle ne va pas sans quelques difficultés dans les régions désertiques, largement incontrôlées, du Nord-Est. Un simple accident de circulation peut en témoigner.

MAAREB

de notre envoyé spécial

La scène se passait en juin, près de Baraaquesh, une gigantesque forteresse en ruine au milieu des sables, non loin de Maareb, la légendaire capitale de la reine de Saba. Ce fut un accident meurtrier mais banal : une camionnette en emboutit une autre, faisant cinq morts. Le conducteur du véhicule fautif regagne alors son village tout proche.

Mais tout se complique lorsque la police vient l'arrêter peu après. Car, dans le village, comme dans toute la région, chacun est armé. Les policiers sont accueillis par un feu nourri et doivent battre en retraite.

Quelques jours plus tard, l'affaire avait dégénéré en affrontement généralisé. Eparpillés au milieu du désert, plusieurs véhicules blindés avaient encerclé les lieux et des nids de mitrailleuses avaient été installées sur les crêtes des collines environnantes. Une délégation d'une trentaine de villageois, armés jusqu'aux dents, étaient venus parlementer avec les responsables militaires. Tout autour, les soldats pointaient leurs fusils sur le groupe.

L'influence saoudienne

Un accrochage isolé ? Non : depuis l'annonce de l'unification, les incidents, parfois meurtriers, se multiplient dans la région. Peu auparavant, ils avaient ensanglanté la ville de Maareb (*le Monde* du 3 mai). Les affrontements, qui avaient continué de manière sporadique durant plusieurs jours, avaient fait une quarantaine de morts, dont une dizaine de soldats et de policiers.

Cette recrudescence de la tension n'est vraisemblablement pas due au hasard. *« Ce sont les Saoudiens qui fournissent les armes aux gens de la région, en leur affirmant qu'ils pourront ainsi mieux sauvegarder leur indépendance face aux autorités »*, souligne Talal, un Yéménite rencontré à Maareb, qui connaît bien la région. Il poursuit : *« Les Saoudiens craignent notre unification et font tout pour l'empêcher, car ils ne veulent pas que le Yémen devienne un pays puissant. »*

Aussi, pour Talal, comme pour beaucoup de ses compatriotes, l'unification doit-elle permettre au Yémen de se libérer de l'influence saoudienne (*le Monde* du 29 juin). Beaucoup comptent pour cela sur l'action de l'armée du Sud-Yémen, qui jouit au Nord d'une image d'efficacité : le régime prosoviétique d'Aden a la réputation de moins s'en laisser conter que celui de Sanaa, qui a eu jusqu'ici fort à faire pour contrôler son propre territoire.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement leurs soldats que s'échangent le Nord et le Sud, mais aussi leurs ingénieurs, leurs médecins, leurs enseignants.

A Al Mahwit, par exemple, un petit bourg au cœur de la montagne au nord-ouest de Sanaa, c'est un chirurgien sud-yéménite, arrivé tout droit de son moderne hôpital d'Aden, qui venait juste de prendre en main le dispensaire local.

C'est là un aspect assurément plus avenant de cette réunification, maintenant résolument engagée, malgré les difficultés.

THIERRY MALINIAK

A TRAVERS LE MONDE

CUBA

Cinq nouveaux réfugiés à l'ambassade d'Espagne

La situation s'est aggravée vendredi 20 juillet à l'ambassade d'Espagne à La Havane avec l'entrée de cinq nouveaux réfugiés, ce qui porte à *neuf* le nombre de Cubains dans la représentation espagnole. Par ailleurs, le gouvernement ouest-allemand a repoussé avec vigueur les assertions selon lesquelles la RFA a encouragé des Cubains à se réfugier dans des ambassades étrangères (*le Monde* du 21 juillet). *« Dire qu'une offre de soutien financier a été faite à des dissidents est totalement absurde et ne fait que souligner l'inconsistance de ces reproches »* a indiqué le porte-parole du ministère des affaires étrangères, à la suite de la diffusion par la télévision cubaine d'entretiens de dissidents affirmant que l'ambassade ouest-allemande à La Havane leur avait offert d'importantes sommes pour dénoncer les infractions des droits de l'homme à Cuba. Tous les dissidents interrogés sortaient de prison ou avaient subi un interrogatoire poussé de la police. – (*AFP.*)

ROUMANIE

Protestation contre les conditions de détention des prisonniers

La Fédération internationale des droits de l'homme, qui a enquêté en Roumanie du 14 au 19 juillet, estime *« inacceptables »* les conditions de détention des cent quatre-vingt-cinq personnes officiellement détenues en Roumanie à la suite des événements de juin dernier.

Ces conditions sont *« particulièrement scandaleuses »* en ce qui concerne les trente-quatr adolescents. *« Entassés à six par cellules exiguës et sans lumière, dont ils ne peuvent sortir qu'une heure par jour, avec pour seule commodité un seau pour uriner,* précise la Fédération dans un communiqué publié le vendredi 20 juillet, *les détenus, en pyjama rayé, ne disposent ni de livres ni d'objets personnels et n'ont eu, depuis un mois, aucun contact avec leur famille ou leur avocat. Plusieurs souffrent des coups reçus lors de leur arrestation ou pendant les cinq jours passés au camp de Magurele avant leur transfert dans les commissariats de police. »*

EGYPTE

La presse s'en prend violemment à l'OLP et à l'Irak

LE CAIRE

de notre correspondant

Les relations entre l'OLP et l'Irak d'une part et l'Egypte de l'autre se sont tendues depuis quelques jours. Signe de cette tension, la multiplication des critiques dans la presse officieuse égyptienne à l'égard de l'OLP et de l'Irak.

Tout a commencé jeudi 19 juillet quand les journaux du Caire ont affirmé que le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, soutenu par le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, avait *« diffamé l'Egypte »* dans son allocution à l'ouverture du conseil ministériel de la Ligue arabe à Tunis, le 17 juillet. Selon les propos prêtés par la presse officieuse à M. Arafat, ce dernier aurait accusé l'Egypte d'être au service de la diplomatie américaine en contrepartie du blé que Washington lui livre au compte-gouttes. M. Aziz, qui a pris la parole après le chef de l'OLP, a accusé implicitement l'Egypte de faire partie d'un complot visant à affaiblir les Arabes dans leur action contre la menace israélienne, ont ajouté les journaux.

Un démenti de l'agence palestinienne WAFA et le *« message urgent »* envoyé par M. Arafat au président Moubarak au sujet de la conférence ministérielle arabe n'ont visiblement pas été jugés suffisants, puisque la campagne contre l'OLP et l'Irak n'a cessé de se développer.

Vendredi, le rédacteur en chef de l'officieux *Al Goumhouria* écrivait : *« Demander à l'OLP un communiqué permettant de renouer le dialogue avec les Etats-Unis n'est pas un complot. Ce qui en revanche constitue un complot, c'est empoisonner l'atmosphère arabe et provoquer des guerres interarabes. »* Le rédacteur en chef de l'officieux *Akhbar el Yom* s'étonnait pour sa part des *« calomnies »* irakiennes. *« Nous sommes habitués aux attaques sporadiques de Yasser Arafat contre l'Egypte, mais nous avons été par contre choqués du soutien que lui a accordé Tarek Aziz. »*

Un autre éditorialiste accuse l'OLP de vouloir empêcher par tous les moyens le retour de la Ligue arabe au Caire, tandis que le rédacteur en chef d'*Akhbar el Yom* affirme que M. Arafat est *« un milliardaire qui mène une vie de milliardaire »*.

ALEXANDRE BUCCIANTI

ASIE

Le revirement diplomatique américain

M. James Baker définit la nouvelle « règle du jeu » au Cambodge

Une délégation, chargée de récupérer les restes de soldats américains disparus pendant la deuxième guerre d'Indochine, se rendra à Phnom-Penh avant la fin du mois.

Elle pourrait être accompagnée de diplomates américains. *« Nous envisageons de discuter avec Hun Sen »* (le premier ministre de Phnom-Penh), a annoncé, de son côté, M. Richard Solomon, le diplomate américain chargé du dossier cambodgien, en déposant vendredi 20 juillet devant une sous-commission du Sénat à Washington.

M. James Baker, en annonçant une négociation directe avec Hanoï sur le Cambodge, a jeté un pavé dans la mare. Le coup est dur pour la Chine et les Khmers rouges. Il l'est encore plus pour le prince Sihanouk, menacé d'être privé d'une légitimité internationale au cas où la prochaine assemblée générale de l'ONU déclarerait « vacant » le siège du Cambodge à New-York.

Le secrétaire d'Etat américain suggère même au prince le chemin à suivre : celui du dialogue avec Hanoï et Phnom-Penh, quitte à rompre – ce à quoi Sihanouk ne s'est jamais résolu – avec les Khmers rouges et, s'il le faut, avec Pékin.

Mais, tout en bousculant les règles du jeu, M. Baker, auquel on prête une certaine ambition, une forte détermination et le sens de l'effet, a fait un demi-pas qui se jugera à son « suivi ». Pour deux raisons. Le succès de son initiative dépendra beaucoup plus de l'attitude de la Chine que du dialogue annoncé avec le Vietnam. Il sera tout autant tributaire de la réaction de la Thaïlande, qui abrite les camps et contrôle le ravitaillement des guerillas en lutte contre les autorités de Phnom-Penh.

La véritable négociation

Le 18 juillet à Paris, M. Baker a évoqué à deux reprises le retrait militaire vietnamien du Cambodge. *« Cela, nous l'avons vu »*, a-t-il dit à ce propos, avant de revenir sur le sujet en déclarant : *« Nous avions pour objectif d'obtenir le retrait vietnamien du Cambodge, nous y sommes parvenus. »*

Puisque l'Amérique donne acte au Vietnam d'avoir fait ce que l'Occident lui demandait depuis longtemps et puisqu'il s'agit, pour M. Baker, de *« faire ce que l'on peut pour prévenir le retour des Khmers rouges au pouvoir »*, on voit mal pourquoi les Vietnamiens – tout en se réjouissant bien évidemment de voir les Américains venir enfin à eux – ne leur rétorqueraient pas qu'ils ne peuvent plus faire grand-chose en faveur d'un règlement cambodgien. Ils se sont retirés du pays et ce sont les Chinois qui arment les Khmers rouges. La véritable négociation, si on s'en tient au discours américain, doit avoir lieu non avec Hanoï mais avec Pékin.

Et avec Bangkok, allié de plus longue date des Etats-Unis que de la Chine. Car la manœuvre de M. Baker – qu'on ne saurait soupçonner de vouloir uniquement « contrer » son Congrès – ne peut aboutir que si les Thaïlandais sont prêts, avant que les Khmers rouges menacent les villes du Cambodge, à suivre les Américains, c'est-à-dire à interdire le transit par leur territoire de l'aide aux hommes de Pol Pot.

Or Bangkok, en dépit de sa lassitude, veut éviter de provoquer la colère de Pékin, ce qui explique sans doute son absence initiale de réaction. Et rien ne dit encore que les Américains souhaitent que la Thaïlande coupe rapidement les vivres aux Khmers rouges.

Aide humanitaire

Néanmoins, M. Baker a laissé l'impression qu'il voulait l'ouverture rapide d'un dialogue avec les autorités de Phnom-Penh, avec l'espoir que le prince Sihanouk – en dépit de la première réaction outrée de l'ancien monarque – lui emboîtera le pas. Il a annnoncé une *« aide humanitaire »* au Cambodge et refusé de qualifier de *« fantoche »* le régime de Phnom-Penh. *« Il s'agissait certainement d'un gouvernement fantoche quand les troupes du Vietnam étaient dans le pays pour le soutenir »*, s'est-il contenté de répondre.

M. Baker n'en a peut-être pas dit assez pour exprimer une ferme volonté d'aboutir rapidement à un règlement tout en faisant le geste susceptible de calmer les principales préoccupations du Congrès américain. C'est là que réside l'ambiguïté. En revanche, il a sans doute renforcé la main de ceux qui, à Bangkok, à Phnom-Penh et à Hanoï ont œuvré en faveur de la paix. En Thaïlande, ceux qui veulent transformer l'ancienne Indochine *« de zone de guerre en marché »* – selon la formule du premier ministre Chatichai, au pouvoir depuis deux ans – trouveront, dans le revirement américain, un appui bienvenu.

Au Vietnam, ceux qui ont été pratiquement mis à l'index, pendant des mois, pour avoir préconisé, et obtenu, un retrait militaire du Cambodge pourront faire valoir la justesse de leurs vues. Or ceux sont les mêmes qui préconisent une ouverture croissante du pays et une libéralisation plus rapide de l'économie. A Phnom-Penh enfin, apparemment contesté ces derniers temps par les éléments les plus durs du parti, qui lui reprochaient l'absence de succès diplomatiques, le premier ministre Hun Sen devrait être remis un peu en selle.

En d'autres termes, l'initiative américaine a déjà eu pour effet d'isoler la Chine et d'offrir un bol d'oxygène à tous ceux qui militent pour un règlement négocié du conflit cambodgien. Mais, une fois estompés les premiers effets des déclarations spectaculaires de M. Baker, c'est au « suivi » qu'on pourra juger leur réelle portée. Seule une Amérique décidée à entrevoir de nouvelles relations avec l'Indochine peut contribuer à y ramener la paix.

JEAN-CLAUDE POMONTI

MALAISIE

Revers électoral pour le pouvoir au Sabah

Des élections législatives, lundi 16 et mardi 17 juillet, au Sabah, l'un des neuf Etats de la Fédération de Malaisie, se sont traduites par une nouvelle victoire massive du parti Bersatu Sabah (PBS), à dominante chrétienne, de M. Joseph Pairin Kitingan.

Le PBS a emporté 36 sièges sur les 48 de l'Assemblée de Kota-Kinabalu, capitale du Sabah, soit une majorité des trois quarts.

BANGKOK

de notre correspondant

Le PBS du chef-ministre Kitingan l'emporte de loin. L'USNO (Organisation nationale du Sabah uni) de Tun Mustapha, qui avait régné de 1963 à 1976, a obtenu les douze sièges restants. Le PBS et l'USNO sont membres de la coalition (Front national, ou *Barisan Nacional*) du premier ministre de Kuala-Lumpur, M. Mahathir.

Mais le PBS regroupe avant tout les Kadazans, chrétiens depuis le seizième siècle et qui forment la majorité des 1,5 million d'habitants du Sabah, un Etat de l'île de Bornéo aussi étendu que l'Irlande.

Un Etat à dominante chrétienne

L'USNO est dominée par la minorité musulmane. En 1986, lors du précédent scrutin, le PBS avait obtenu 39 sièges, à la déception du gouvernement fédéral, dirigé par des Malais musulmans, qui forment la majorité de la population de la fédération.

Avec le Sarawak voisin, le Sabah est l'un des deux Etats non continentaux de la Fédération malaisienne et le seul à dominante chrétienne. Le PBS a mené une campagne particulièrement animée sur le thème du renforcement des droits de son Etat riche en pétrole et en bois, mais dont une bonne part des revenus sont prélevés par la capitale fédérale.

Le gouvernement de M. Mahathir est plus proche de l'USNO et le résultat des élections constitue un revers alors qu'il envisage, fort des brillants résultats économiques de la Fédération, d'organiser des élections générales anticipées à l'automne.

JACQUES BECKAERT

POLITIQUE

L'affaire de Port-Fréjus

M. Léotard aime « prendre des risques »

Dans l'affaire de Port-Fréjus, qui vaut à sa municipalité des démêlés avec le tribunal administratif de Nice, M. Léotard s'emploie à rassurer les promoteurs immobiliers en multipliant les inaugurations. Au conseil municipal, les membres de l'opposition craignent que la municipalité ne soit condamnée un jour à payer des indemnités importantes aux plaignants.

FRÉJUS

de notre envoyé spécial

M. François Léotard n'en finit pas de poser des premières pierres sur le chantier de Port-Fréjus. A force d'inaugurer des tranchées, en tant que maire de la ville, l'ancien ministre de la culture est même devenu un honorable maçon, si l'on en juge par les deux impeccables coups de pelle qu'il a symboliquement donné, vendredi après-midi 20 juillet, devant les caméras de FR 3 et une assistance réduite, sur le site octroyé à la SCI Bleu marine, l'une des sociétés immobilières associées à cet ambitieux projet de la Société d'économie mixte de l'aire de Fréjus (SEMAF), dont la municipalité est la principale actionnaire.

Du haut d'une estrade de fortune, M. Léotard a tenu des propos parfaitement adaptés à l'original contexte de cette grande opération d'urbanisme engagée autour d'un nouveau port de plaisance. *« Je crains beaucoup,* a-t-il déclaré, *que nous ne soyons dans une société où de moins en moins de Français accepteront de prendre des risques. Une société dans laquelle on a peur de son ombre, dans laquelle investir, créer, croire en l'avenir, soient quelque chose qui culpabilise. Je voudrais dire combien je souhaite avoir autour de moi des Français qui prennent des risques. »*

Des propos fort appropriés parce qu'en l'occurrence le maire de Fréjus, qui n'a pas *« peur de son ombre »*, donnait lui-même l'exemple d'un homme aimant *« prendre des risques »*. Le chantier de la société Bleu marine fait partie, en effet, des lots de terrain dont la propriété est contestée non seulement par le précédent occupant des lieux, auteur des diverses plaintes déposées contre la SEMAF, M. René Espanol, l'entrepreneur évincé du montage de l'opération, qui accuse la municipalité d'avoir favorisé des intérêts privés sous couvert d'utilité publique (*le Monde* des 13 juin et 11 juillet), mais contestée aussi par le tribunal administratif de Nice, qui a successivement annulé, le 2 mai 1989, la déclaration d'utilité publique ayant servi de base juridique à l'expropriation de M. Espanol, puis, le 10 mai 1990, deux des permis de construire accordés aux promoteurs par la mairie, et en particulier celui accordé à la SCI Bleu marine.

Un cas exemplaire

M. Léotard, président de la SEMAF, a donc décidé de passer outre, sans même attendre l'arrêt que le Conseil d'Etat doit rendre à ce sujet le 27 juillet, et il l'a fait en sachant que, dans ses conclusions, le rapporteur de la haute juridiction administrative s'est prononcé pour le rejet de la requête formée par la SEMAF contre la décision du 2 mai 1989, ce qui pourrait entraîner automatiquement la nullité de toutes les expropriations prononcées.

M. Léotard s'est déclaré sûr de son droit après que, pour sa part, le représentant de la société Bleu marine eut affirmé son titre de propriétaire en vertu d'un jugement en référé rendu le 27 avril 1980 par le tribunal de grande instance de Draguignan, qui avait rejeté une demande de M. Espanol tendant à la suspension des travaux. Avalisant cette interprétation et parlant en qualité parlementaire de *« faiseur de lois »*, le maire de Fréjus, a assuré que *« toutes les décisions prises »* dans cette affaire sous son autorité *« ont été conformes au droit français. »*

Il a souligné que cette nouvelle pose de première pierre se justifiait d'autant plus que le promoteur avait déjà commercialisé 86 % de son programme de quatre-vingt-douze logements. Il a insisté sur les premiers effets positifs de l'aménagement de Port-Fréjus pour les finances de sa commune qui a déjà engrangé 40 millions de francs : *« Dans cette opération, pas une rue, pas un immeuble, pas un îlot giratoire, pas un lampadaire n'aura coûté 1 centime à la ville... »* Il a rendu hommage au *« dévouement »*, à la *« ténacité »*, à l'*« intégrité »* du vice-président de la SEMAF, son premier adjoint, M. Gilbert Lecat, maître d'œuvre du projet. Il a exprimé sa consternation devant les critiques et les soupçons : *« Je n'ai pas beaucoup de respect pour ceux qui s'acharnent à empêcher, à détruire. »* Il a donné rendez-vous à FR 3 pour la fête du port qui permettra, les 16 et 17 août, de *« se réjouir autour des chantiers, des ouvriers, des grues »*, et à ses électeurs en 1995. Ce fut ainsi une bien belle pose de première pierre.

Pourquoi, diantre, M. Léotard se serait-il *« culpabilisé »* ? Le maire de Fréjus ne fait qu'user des prérogatives que les lois de décentralisation ont données aux maires de France. En effet, il avait le droit, comme il l'a fait, de demander au préfet une seconde déclaration d'utilité publique et de délivrer de nouveaux permis de construire pour contourner la justice administrative. Et, comme il s'écoulera beaucoup de temps avant que celle-ci ne redonne éventuellement raison au plaignant, les chantiers seront menés à terme, et ledit plaignant confronté au fait accompli, avant la fin des navettes judiciaires.

Voilà en quoi l'affaire de Port-Fréjus apparaît exemplaire de l'isolement du *vulgum pecus* en présence d'institutions locales désormais dotées de pouvoirs qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir exorbitants.

La seule consolation du *vulgum pecus* en cause à Fréjus, M. Espanol, est d'avoir réussi un tour de force politique : au cours de la conférence de presse qu'il a tenue vendredi après-midi à Saint-Raphaël pour crier une nouvelle fois son désarroi et *« réclamer justice »*, cet entrepreneur ruiné avait à ses côtés, pour l'appuyer, dans un inédit coude à coude anti-léotardien, à la fois les conseillers municipaux du Front national et ceux du Parti socialiste.

ALAIN ROLLAT

□ **Le Parti radical espère une *« représentation minimale »* en 1993.** – Le Parti radical, présidé par M. Yves Galland, veut obtenir *« une représentation radicale minimale de dix députés »* aux élections législatives de 1993 et tripler ainsi sa représentation actuelle de trois députés, MM. Pierre Merli (Alpes-Maritimes), André Rossi (Aisne) et André Rossinot (Meurthe-et-Moselle), qui siègent sur les bancs de l'UDF. Dans le numéro de juillet de son bulletin d'information, le Parti radical annonce son intention de *« mettre sur orbite »* de nouveaux candidats dès l'automne, en revendiquant une vingtaine de *« circonscriptions éligibles »* auprès de ses alliés de l'Union pour la France » (UPF). Dans cette liste, figurent notamment les noms de MM. Yves Galland, Didier Bariani, maire du vingtième arrondissement de Paris, et Aymeri de Montesquioux, député européen. Le Parti radical a indiqué également que son quatre-vingt-onzième congrès national se tiendra à Paris les 30 novembre, 1er et 2 décembre prochains.

□ ***Guadeloupe* : inculpation d'un ancien député.** – M. Henri Beaujean, ancien député apparenté RPR de la Guadeloupe de 1986 à 1988, maire du Moule de 1977 à 1988, *a été inculpé, mercredi* 18 juillet, d'abus de biens sociaux et de faux en écritures privées. M. Beaujean a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire, moyennant une caution de 1 million de francs. Cette inculpation fait suite à une plainte déposée par son ancien premier adjoint, Mme Gabrielle Louis-Carabin (div. droite), élue maire du Moule en mars 1989, pour des irrégularités commises dans la gestion d'une société d'économie mixte. Médecin, promoteur immobilier et homme d'affaires, M. Beaujean récuse les accusations portées contre lui en affirmant être *« riche à ne savoir que faire de* [son] *argent »*.

Les pantoufles des énarques

Suite de la première page

On constate surtout que les départs se produisent plus tôt que naguère après la sortie de l'école et qu'ils se diversifient vers des professions nouvelles et parfois plus risquées que ne le sont les « grands groupes » traditionnels industriels ou financiers (*le Monde* du 23 mai 1990).

Cette croissance et cette évolution sont également relevées dans le numéro de juin 1990 des *Cahiers de la fonction publique et de l'administration*. M. Michel Pinault, secrétaire général du Conseil d'Etat, s'inquiète du changement de nature des transferts du public vers le privé, qui *« rend les retours éventuels plus improbables »*, alors que naguère les flux et les reflux s'équilibraient à peu près.

Ce constat entraîne une crainte pour l'avenir, car on enregistrera un déficit d'effectif de hauts fonctionnaires. Un corps comme le Conseil d'Etat, dont les missions s'accroissent, en souffrira gravement. Ainsi, sur l'effectif budgétaire de ce grand corps de deux cent quatre-vingt-dix-huit membres, cent douze exercent une fonction en dehors de lui, dont notamment trente-quatre dans une autre administration, dix-huit dans des cabinets ministériels, trente et un dans le secteur privé et seize dans un établissement public, alors que dix remplissent un mandat parlementaire.

La même inquiétude se manifeste à la Cour des comptes, où, selon M. Alain Pichon, secrétaire général, la situation se présente comme *« un entonnoir renversé »*, alors qu'elle avait naguère la forme d'une *« pyramide cylindrée »* (!).

Le prix de la « peau d'âne »

Plus clairement, la base des « auditeurs » se fragilise, le milieu de carrière enregistre des départs en rangs serrés de conseillers référendaires, alors que les conseillers-maîtres en fin de carrière voient leur effectif s'accroître et dépasser ceux des catégories plus jeunes, ce qui entraîne un vieillissement du corps.

A l'inspection des finances, M. Pierre Gisserot, chef du service, constate que ce corps est, plus que d'autres, habitué à voir ses membres nomadiser. Il constate cependant lui aussi que les départs d'inspecteurs des finances vers le monde des entreprises se produisent à un âge plus jeune qu'auparavant et il redoute que le mouvement ne s'accentue et ne touche la tranche des âges moyens. Cependant, M. Gisserot ne veut pas dramatiser et trouve même que ce serait une catastrophe pour l'économie nationale si tous les polytechniciens et si tous les énarques demeuraient au service de l'Etat.

Ainsi, à tous les niveaux de la fonction publique, qu'il s'agisse des ingénieurs issus des « grandes écoles » scientifiques et techniques, qu'il s'agisse des « grands corps » de l'Etat ou des administrateurs civils formés par l'ENA, le même constat est établi : le phénomène du passage des hauts fonctionnaires vers le secteur privé n'est pas nouveau, mais ses motivations changent et son ampleur s'accroît.

La réhabilitation de l'entreprise, naguère méprisée par ceux qui choisissaient la noblesse du service de l'Etat, s'est accentuée depuis une vingtaine d'années et accélérée depuis une dizaine. Le prestige acquis par l'Ecole nationale d'administration en quelques décennies a incité les meilleurs étudiants diplômés d'autres grandes écoles à décrocher une *« peau d'âne »* supplémentaire présumée plus monnayable.

On constate aussi que les trois raisons essentielles qui poussaient au service de l'Etat – le prestige, le pouvoir, la carrière – s'affadissent et sont remplacées par l'initiative, la responsabilité et l'efficacité, qui sont réputées plus fréquemment rencontrées dans le secteur privé.

A cela s'ajoute de plus en plus un haut niveau de rémunération que n'arrive plus à compenser l'avantage que représente la stabilité de l'emploi garanti pour les fonctionnaires. Même les « primes » accordées de façon plus ou moins occulte et les avantages liés à la fonction ne sont plus aussi attrayants que les accessoires financiers liés à certains postes des entreprises privées, comme les « stock options ».

Les *Cahiers de la fonction publique* envisagent amèrement l'avenir de la haute administration en écrivant : *« Prenons garde qu'il ne reste un jour qu'un service public modernisé mais dépourvu des élites qu'autrefois on nous enviait. »*

ANDRÉ PASSERON

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 20 juillet :

DES ARRÊTÉS

– Du 5 juillet 1990 portant homologation de règlements de la Commission des opérations de Bourse.

– Du 17 juillet 1990 portant homologation du règlement n° 90-08 de la Commission des opérations de Bourse.

– Du 20 mars 1990 fixant les modalités selon lesquelles les internes et les résidents en médecine effectuent des stages hors de leur subdivision d'origine.

UNE LISTE

– Générale de classement des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie, année 1988 et reliquat des listes des années antérieures.

Contre l'avis des écologistes

Le gouvernement autorise l'implantation de l'usine d'acide citrique à Marckolsheim

Le gouvernement français a donné, vendredi 20 juillet, contre l'avis des écologistes, le feu vert à l'implantation d'une usine de fabrication d'acide citrique par la société autrichienne Jungbunzlauer, près de Marckolsheim (Bas-Rhin), qui devrait entraîner un déboisement de 50 hectares de forêt.

L'autorisation de défrichement a été annoncé par le préfet d'Alsace, au cours d'une conférence de presse. A cette occasion, Mme Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg, présidente du Port autonome, propriétaire du terrain, a estimé que Marckolsheim *« est le seul site adapté pour l'implantation de cette usine, qui pourrait créer à terme cinq cents emplois »*. *« Toutes les garanties ont été obtenues pour l'environnement,* a ajouté Mme Trautmann, *la décision prise est un bon compromis écologie-développement, un modèle de développement pour lequel les écologistes devraient militer* [pour] *que la préoccupation de l'environnement soit un chapitre obligé du développement économique plutôt qu'un enjeu politicien. »*

M. François Mitterrand, sollicité par M. Antoine Waechter, chef de file des Verts, avait estimé le 16 juillet qu'il n'était *« pas opportun »* de s'opposer au projet. Les Verts alsaciens avaient réagi à cette prise de position en estimant le 19 juillet qu'*« entre les bonnes intentions politiciennes et la réalité il y a une marge que les socialistes sont incapables de franchir »* (*le Monde* daté 20 et 21 juillet).

Le secrétariat d'Etat à l'environnement, que dirige M. Brice Lalonde, a indiqué pour sa part, vendredi 20 juillet, que *« le projet d'extension de la zone industrielle du Port autonome de Strasbourg était inscrit dans une logique de planification économique annoncée depuis longtemps »*.

Le secrétariat souhaite que le calendrier des opérations restant à réaliser pour achever un plan de protection de la forêt rhénane lancé en 1976 soit rendu public avant l'engagement des travaux. Il se déclare en outre prêt à envisager *« la création de réserves naturelles nouvelles et à prendre des arrêtés de biotope afin de protéger des écosystèmes fragiles ou menacés »*.

Malgré l'annonce, par le ministère de l'agriculture, du classement de 4 200 hectares supplémentaires en *« forêt de protection »*, les mouvements écologistes alsaciens considèrent cette autorisation comme *« un nouveau grignotage »* de la forêt rhénane. L'Association fédérative pour la protection de la nature (AFRPN) du Bas-Rhin a décidé, vendredi 20 juillet, de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg et envisage d'occuper le site dès l'ouverture des travaux.

□ **M. Rausch met en cause *« certaines pratiques »* de M. Stirn.** – M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur, a déclaré, vendredi 20 juillet à Nancy (Meurthe-et-Moselle), que le ministère du tourisme, dont il a eu la charge pendant quelques jours après la démission de M. Olivier Stirn, *« avait souffert de certaines pratiques »*. M. Rausch aurait notamment relevé *« des habitudes qui ne concordent pas avec l'idée que le Lorrain que je suis,* a-t-il dit, *se fait de la gestion d'un ministère »*. Le ministre du commerce extérieur avait assuré du 4 au 17 juillet, l'intérim de M. Stirn, contraint à démissionner après l'affaire des « figurants », jusqu'à la nomination de M. Jean-Michel Baylet au ministère du tourisme.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Rêves administratifs

C'EST une fable, un conte philosophique, une utopie. Dans ce pays, le nôtre, les termites attaquent sélectivement mais très efficacement certains bâtiments publics, ceux qui abritent et incarnent les principales *formes d'intervention de l'Etat dans la vie sociale* : le ministère des finances, l'école, la Sécurité sociale, la SNCF, la mairie... Ils s'effondrent et, bientôt, tout le système administratif s'en trouve paralysé.

Les gens sont conduits à s'organiser par eux-mêmes, spontanément, autrement, suivant des *normes – non pas des normes, des inclinations ! – nouvelles ou* retrouvées. Ils se libèrent d'un carcan : les enfants, de l'encasernement scolaire, les adultes, de la prise en charge étatique. Faut-il préciser que, dans ce doux rêve, tout va pour le mieux, au point de *faire apparaître la réalité comme* un cauchemar ?

Cette plaisante mise en cause du système qui nous gouverne et nous administre est l'œuvre de Claude Reichman. En la préfaçant, Raymond Barre observe que cette *« révolution des termites »* ne *serait pas une catastrophe si elle* symbolisait *« l'effondrement des structures vermoulues et l'occasion d'un nouveau départ »*. Il vaudrait mieux organiser ce changement plutôt que le subir, estime-t-il.

A l'opposé de cette contesta*tion radicale rêvée par* l'« administré », l'essai signé Petitjouan et préfacé par un autre ancien premier ministre, Pierre Messmer, se place dans une perspective réaliste et volontariste. Il est l'œuvre d'un professionnel de l'administration qui, au cours de sa carrière, a connu de l'intérieur *la République des bureaux*. Il *en démonte les rouages pour nous, les « assujettis »*, en quête de considération, mais aussi pour ceux de ses collègues qui ne se satisfont pas du système. Petitjouan souligne l'originalité du mécanisme, *« produit croisé du centralisme napoléonien et du gouvernement des juges : une grande partie,* écrit-il, *des règles qui obligent, à un titre ou à un autre, la population française sont élaborées par des groupes de fonctionnaires-juristes assistés le cas échéant de fonctionnaires-techniciens et définitivement mises au point au sein d'une compagnie de juristes-fonctionnaires* [le Conseil d'Etat].

Ce circuit en vase clos favorise la technocratie et l'abstraction : *« Les administrés s'effacent derrière les dossiers »*, ce qui satisfait dans le personnel des administrations publiques des démocraties occidentales *« le goût pour les occupations de l'esprit et la répugnance pour les responsabilités »*.

Les fonctionnaires n'en exercent pas moins un pouvoir trop tourné vers lui-même et dont la légitimité est de plus en plus mal perçue par ceux qui le subissent. Petitjouan met notamment en cause la pratique des *« délégations (...), principal élément du pouvoir des bureaux »*, qui n'a même pas une assise juridique très ferme. Il décrit cette *« sorte de monopole de droit ou de fait »* portant sur tout ou partie de l'information nécessaire à l'instruction des affaires. Il désigne ce *« savoir-écrire »* qui permet à l'administration de *« faire face victorieusement à toute objection possible »*. Si le politique a besoin, fût-ce fugacement, du concours de son auditeur-électeur, note-t-il, *« les bureaux peuvent se passer de celui de l'administré »*.

Dans l'évolution qui a conduit de l'Etat-gendarme à l'Etat-providence, l'auteur observe : *« Sécurité, stabilité même de l'emploi et puissance syndicale caractérisent la condition des agents publics permanents aujourd'hui... Le pouvoir hiérarchique et son corollaire, la discipline, ont disparu en fait pour des branches entières du service public »*, et il remarque : *« Ce n'est pas une des moins plaisantes bizarreries de notre société que la voir demander une attestation sur l'honneur à l'appui de chaque dossier de remboursement de la Sécurité sociale et de la trouver en même temps si tolérante pour ceux de ses membres qui se trouvent investis du droit d'agir en son nom. »*

Petitjouan déplore la dégradation de la fonction de contrôle et les erreurs dans le recrutement (*via* l'ENA, notamment) ; il dénonce *« la tendance à une conception égalitaire des rapports entre l'Etat et ses propres agents »*. Au terme de son « constat », l'auteur estime que la solution est à rechercher dans une décentralisation qui tende vers la démocratie directe (et non vers l'autogestion). Elle suppose, selon lui, de *« favoriser la naissance, à l'aide de dispositions juridiques appropriées, de nouvelles communautés civiles où les libertés politiques locales pourront s'épanouir »*. Il s'agit d'une *« vaste et délicate entreprise »* allant bien au-delà de la décentralisation de 1982 qui, selon notre spécialiste, n'a fait que multiplier les niveaux de pouvoir et l'emprise des agents qui les servent. La décentralisation radicale qu'il préconise vise à instaurer des *« centres autonomes de décision publique »* qui seraient administrés par deux catégories de fonctionnaires locaux, les uns élus, les autres nommés, dépendant de régimes professionnels différents. Pour le coup, ce serait bien une révolution, si ce n'est pas une utopie comparable à celle rêvée précédemment !

André de Peretti propose, dans un essai sur la « Mini psychologie de l'ad-mini-stration », d'inventer de nouvelles formes de relations avec celle-ci. Il mêle joyeusement la réalité et la fiction dans cette réflexion lyrique et baroque aussi éloignée qu'on peut l'être du formalisme administratif.

▶ ***La Révolution des termites*, de Claude Reichman - Albatros, 187 pages, 98 F.**

▶ ***La République des bureaux*, de Petitjouan - Editions Papyrus, 208 pages, 195 F.**

▶ ***« Mini psychologie de l'ad-mini-stration »*, d'André de Peretti, *le Journal des psychologues* (61, rue Marx-Dormoy, Marseille 13004), 183 pages, 125 F.**

SOCIÉTÉ

L'évaluation du nombre des victimes d'Auschwitz

Le crime et l'Histoire

par François Bédarida

Nul parmi les spécialistes du génocide nazi ne s'est étonné en prenant connaissance des chiffres publiés par le quotidien polonais *Gazeta* à la suite d'un travail d'investigation historique réalisé par le Musée d'Auschwitz (*le Monde* du 19 juillet). Mais beaucoup ont dû être surpris d'une rectification de cette ampleur, dans la mesure où depuis quarante-cinq ans circulaient les calculs les plus fragiles sur le nombre des victimes de la plus gigantesque usine de mort que le monde ait connue. Comme la folie meurtrière défie la rationalité, on a avancé couramment le chiffre de quatre millions de morts. Une estimation qui a trouvé d'autant plus largement créance qu'elle a été véhiculée non seulement par les médias mais par bon nombre de livres et de films sans que l'on songe à la critiquer.

En cédant à l'inflation des nombres, certains espéraient-ils dénoncer avec plus de force l'énormité du crime? C'est probable. En tout cas, le fait est que la mémoire collective s'est emparée du chiffre de quatre millions – celui-là même qui, sur la foi d'un rapport soviétique, figurait jusqu'ici à Auschwitz sur le monument élevé à la mémoire des victimes du nazisme, – cependant qu'à Jérusalem le musée de Yad Vashem indiquait quant à lui un total très au-dessus de la réalité.

Pourtant, dès la fin de la guerre, la mémoire savante s'était mise au travail. De ces investigations patientes et minutieuses, il résultait que le chiffre de quatre millions, ne reposant sur aucune base sérieuse, ne pouvait être retenu. Si, en effet, on se réfère aux calculs effectués par le tribunal de Nuremberg sur le nombre global des victimes de la « solution finale», soit 5,7 millions, comment imaginer que le seul camp d'Auschwitz compte pour plus des deux tiers? Le tribunal, au demeurant, s'appuyait sur une affirmation d'Eichmann, soutenant que la politique d'extermination avait causé la mort de six millions de juifs, dont quatre millions dans les camps. Qu'en serait-il alors des autres camps de la mort, Treblinka, Belzec, Sobibor, Chelmno?

Trois camps

Si maintenant l'on s'en rapporte aux travaux les plus récents et aux statistiques les plus fiables – c'est le cas de l'ouvrage de Raul Hilberg, *la Destruction des juifs d'Europe* (Fayard,1988), on – aboutit à environ un million de morts à Auschwitz. Un total corroboré par l'ensemble des spécialistes, puisque aujourd'hui ceux-ci s'accordent sur un nombre de victimes oscillant entre 950 000 au minimum et 1,2 million au maximum. Un chiffre très voisin aussi, comme l'on voit, de celui auquel est parvenue la commission historique polonaise du Musée d'Auschwitz.

Ajoutons, pour contribuer à clarifier les choses, que le nom d'Auschwitz recouvre lui-même plusieurs réalités. En effet, les responsables nazis ont juxtaposé en ce lieu : 1. un camp de concentration ; 2. un camp de travail ; 3. un camp d'extermination (les premiers gazés y furent des prisonniers de guerre soviétiques). Ainsi convient-il de distinguer Auschwitz 1 (le camp de concentration d'origine où furent internés et où moururent de nombreux Polonais), Auschwitz 2-Birkenau, à la fois camp de travail et camp d'extermination (là étaient installées les chambres à gaz) et Auschwitz 3-Monowitz, camp de travail destiné à fournir en main-d'œuvre l'usine voisine de caoutchouc synthétique de l'IG-Farben.

C'est à Birkenau qu'en trente-deux mois ont trouvé la mort dans les chambres à gaz un million d'hommes, de femmes et d'enfants, tués du fait de la volonté nazie d'exterminer « *la juiverie* ». D'autre part, on sait aujourd'hui que dans trois autres camps d'extermination situés en Pologne, Treblinka, Belzec, Sobibor, ont été gazées 1,5 million de personnes (principalement des juifs polonais), dans les mêmes conditions et selon le même système planifié et industriel. Néammoins, c'est Auschwitz, le plus grand des camps, qui a été érigé en symbole et dont le souvenir par son atrocité continue de hanter la conscience européenne.

Rigueur et vérité

Deux observations pour finir. D'abord, on doit se féliciter qu'ait été réalisé et rendu public en Pologne ce travail majeur de rectification historique, corrigeant les chiffres antérieurs. Il y a beau temps que la communauté savante a compris à quel point toute approximation, toute affirmation hâtive ou excessive va à l'encontre de la cause qu'elle prétend servir. En histoire, rigueur et rectitude sont les deux conditions de la vérité. Seule une arithmétique précise, à base de données dûment contrôlées et vérifiées, permet d'espérer que s'opère, comme on le voit aujourd'hui, une confluence entre la mémoire savante et la mémoire commune. Et dans ce cas, l'on peut ajouter une autre confluence à souhaiter : entre la mémoire polonaise et la mémoire juive.

D'autre part, les historiens français ne peuvent que s'associer au vœu émis par le Musée d'Auschwitz : que les archives du camp, saisies par les Soviétiques lorsqu'ils ont libéré celui-ci, en janvier 1945, soient désormais ouvertes et accessibles aux chercheurs pour le bénéfice commun du savoir et de la mémoire.

► François Bédarida est directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS).

Par rapport aux engagements de la programmation militaire

Le budget d'équipement des armées pour 1991 serait amputé de 5,6 milliards de francs

En l'état actuel de la préparation du budget de l'Etat pour 1991, il devrait manquer 5,6 milliards de francs au ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, pour disposer des crédits d'équipement que la loi de programmation militaire 1990-1993, promulguée en janvier dernier, prévoyait de lui attribuer pour l'an prochain : les armées devraient recevoir 103,6 milliards de francs pour leur équipement nucléaire et classique en 1991 alors que la programmation militaire quadriennale promettait de leur en allouer 109,2 milliards.



M. Chevènement vient de prendre connaissance de son enveloppe-plafond pour l'an prochain, soit 194,6 milliards de francs (non compris le montant des pensions militaires et civiles) au lieu des 200 milliards de francs envisagés par le rapporteur spécial de la commission des finances à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 16 juin).

Cette somme se répartit ainsi : 91 milliards de francs pour les crédits de fonctionnement (soit une hausse de 4 % par rapport à 1990) et, donc, 103,6 milliards pour les dépenses d'équipement (soit une augmentation de 1,5 %). Au total, le projet de budget de la défense pour 1991, si les arbitrages finaux attendus pour la mi-septembre n'y changeaient rien, enregistrerait un accroissement de 3 %, quand l'ensemble des dépenses publiques bénéficient d'une augmentation de 5,4 %.

Les crédits de fonctionnement sont, en leur estimation présente, jugés satisfaisants au ministère de la défense en ce sens que leur accroissement est lié à l'application de mesures concernant la revalorisation de la condition des militaires, comme le relèvement de certaines primes ou indemnités, l'extension aux armées des hausses salariales dans la fonction publique, l'indexation du prêt des appelés sur le point de la fonction publique, une amélioration de la solde accordée aux volontaires pour un service long (*le Monde* du 13 juillet) ou la création de mille postes supplémentaires dans la gendarmerie.

Une baisse de 1 % du pouvoir d'achat

Globalement, il était difficile de revenir sur la plupart de ces mesures qui se rapportent, en réalité, à un plan de revalorisation de la condition militaire décrété en 1989 (après la «grogne» épistolaire de l'été dernier chez les gendarmes) et étalé sur deux ans, en 1990 et en 1991.

Le ministre de la défense se montre, en revanche, plutôt déçu du montant des dépenses d'équipement, tel qu'il lui est proposé dans sa lettre-enveloppe. Au point qu'on laisse entendre, dans l'entourage de M. Chevènement, que ce volume des crédits, en retrait de 5,6 milliards de francs par rapport aux engagements initiaux de la programmation militaire, n'est pas définitivement *«figé»* et qu'il devrait faire encore l'objet de certains ajustements dans le cadre des discussions gouvernementales avant l'approbation finale du projet de budget de 1991, en septembre, par le conseil des ministres.

Au lieu des 103,6 milliards de francs attribués pour l'instant, la programmation militaire avait prévu 107,1 milliards (valeur 1989), c'est-à-dire 109,2 milliards (franc révisé pour 1991). Avec une augmentation de 1,5 % par rapport à 1990, ce budget d'équipement induit, s'il est adopté, un ralentissement du pouvoir d'achat reconnu aux armées de 1,1 %, puisque le taux de l'inflation retenu pour 1991 par le gouvernement, comme hypothèse de travail, est de 2,6 %.

Dès sa deuxième année d'exécution, la programmation militaire ne serait pas appliquée, comme pour laisser entendre au Parlement que le gouvernement s'apprête à lui proposer, en 1991, de discuter d'une révision – à la baisse – de ce texte de loi pour tenir compte du nouveau contexte international.

L'an prochain, de premières mesures devraient intervenir. On évoque ici ou là une réduction à vingt-cinq (au lieu de vingt-huit et, même, de trente-trois précédemment) du nombre des avions Mirage-2000 commandés et un nouveau retard dans la mise en chantier de frégates pour l'escorte des porte-avions. Ces mesures auront des implications sur le niveau des activités et sur l'emploi dans les usines Dassault ainsi que dans les arsenaux. Mais il s'agit là d'initiatives ponctuelles et provisoires qui, en réalité, ne sont pas à la dimension du problème créé par la diminution du pouvoir d'achat des armées. En 1991, lors du réexamen de la programmation militaire, il paraît impossible que le ministère de la défense ne soit pas contraint de renoncer à des programmes majeurs d'armement.

JACQUES ISNARD

MÉDECINE

Après les sanctions infligées par l'Ordre

SOS-Médecins soutenu par les patients

Depuis le 16 juillet, le docteur Pierre Maurice, vice-président de SOS Médecins Paris, ne fait plus de médecine. Il répond au téléphone, reçoit des journalistes et fourbit des arguments juridiques. SOS-Médecins a en effet décidé de faire appel de la suspension de ses praticiens, prononcée par le conseil de l'Ordre (*le Monde* du 18 juillet) et les marques de soutien affluent au siège de l'association. « *Je préférerais exercer mon métier*, confie Pierre Maurice, *mais parce que notre existence même est menacée, je me battrai jusqu'au bout. Les encouragements ne font que renforcer ma motivation.* »

Les piétons saluent les voitures lettrées que l'Ordre dénonce. Les patients forment et reforment le numéro, inscrit dans l'annuaire en caractères un peu trop grands, paraît-il. « *Un appel sur trois est une marque de soutien* », soupire une standardiste épuisée.

D'autres ont choisi de relater leur rencontre avec SOS-Médecins par écrit. « *Mon mari a eu un malaise le 14 juillet* », commence une dame qui a envoyé une copie de sa lettre à l'Ordre des médecins. Un avocat estime que l'Ordre « *devrait plutôt être fier de l'existence de SOS- Médecins* ».

Les responsables de l'association se réjouissent également de la solidarité de leurs confrères médicaux et paramédicaux. « *Je souffre dans ma conception, peut-être moyenâgeuse, de l'intérêt de nos malades* », écrit un médecin.

M. Pierre Maurice est fermement décidé à aller jusqu'au conseil d'Etat ou à la Cour européenne pour la survie de son organisation. Il en appelle au ministre de la santé, au premier ministre et au président de la République pour « *le toilettage du code de déontologie* » et la réforme de l'Ordre des médecins, « *qui ne doit pas être à la fois juge et partie* ».

C. de Ca.

ÉDUCATION

Contre l'avis d'une majorité d'enseignants

M. Robert Chapuis relance le projet de contrôle continu au bac technologique

Les dispositions d'un projet de décret visant à remplacer certaines épreuves terminales du baccalauréat technologique (séries F, G et H) par un contrôle en cours de formation, qui ont été enterrées pour cause de fronde des enseignants (*le Monde* du 14 juillet), pourraient bien refaire surface dès l'automne prochain.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, défenseur de ce texte censé assurer davantage de justice aux candidats et alléger le poids de l'organisation de l'examen en fin d'année, a annoncé, jeudi 19 juillet, qu'il mettrait en discussion avant la prochaine rentrée scolaire une nouvelle version du décret apaisant les inquiétudes des syndicats et des associations de professeurs spécialistes. Ce nouveau projet serait soumis en octobre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Cette annonce a été faite le jour même où cette instance approuvait le texte réformant le bac technologique préalablement amputé du passage instaurant le fameux contrôle en cours de formation (CCF). Des syndicats d'enseignants, qui avaient exigé le retrait du texte primitif, le SNALC, le SNES et le SNESup (5 voix), ont donc voté en sa faveur, tandis que les parents d'élèves de la PEEP et de la FCPE et les enseignants du SGEN-CFDT, partisans du contrôle en cours de formation, se sont abstenus, tout comme le SNLC-FO qui regrette au contraire que ce contrôle soit maintenu pour l'éducation physique (21 abstentions au total).

Ce projet de décret ne fait qu'aligner le nombre et les modalités des épreuves du bac technologique sur ceux en vigueur dans l'enseignement général. L'alinéa prévoyant le contrôle en cours de formation avait été gommé sur intervention du cabinet de M. Jospin, inquiet de la colère suscitée par ce projet parmi les enseignants, au moment où il tente de faire passer une autre réforme peu populaire, la suppression des enseignements de physique et de chimie dans les classes de sixième et de cinquième.

ENVIRONNEMENT

Découverte d'un trafic d'animaux protégés

Les bonnes affaires d'un empailleur

Les enquêteurs de la brigade de gendarmerie de Montluçon (Allier) ont mis un terme à un trafic portant sur la naturalisation de plusieurs centaines d'animaux protégés. M. Gérard Trompat, quarante ans, un taxidermiste peu scrupuleux, installé dans un village de la région montluçonnaise, travaillait avec une clientèle venue de toute la France, qui souvent n'ignorait rien des infractions.

MOULINS

de notre correspondant

« *A vendre : chouette empaillée.* » C'est cette annonce, relevée en avril 1989 dans un journal gratuit, qui provoqua l'enquête. Le propriétaire de la chouette ne fit aucune difficulté pour communiquer l'adresse du taxidermiste chez qui était découvert un véritable musée, composé de certaines espèces rares. Hérons cendrés, ou bihoreaux et huppes fasciées côtoyaient les effraies, les chevaliers et les buses.

Le carnet sur lequel Gérard Trompat portait méticuleusement les coordonnées de ses « clients », devenus receleurs, donnait une nouvelle orientation à l'enquête qui a permis de retrouver à ce jour 370 animaux protégés, dont 65 chevreuils, tués au mépris de tout plan de chasse.

Sur les 136 personnes entendues, 105 ont reconnu diverses infractions : destruction, transport ou recel de 132 espèces protégées. Certains particuliers ne possédaient qu'un animal, mais d'autres ont constitué de véritables salles d'exposition. Chez un chasseur de l'Allier, les enquêteurs ont retrouvé un moyen duc, une effraie et un milan royal tirés au fusil à lunette. Du PDG au garde-chasse privé, les clients affluaient chez le taxidermiste, et l'instruction s'annonce longue.

Quant à M. Gérard Trompat, selon lequel ce commerce ne lui aurait rapporté que 150 000 francs en quatre ans, il a été inculpé notamment de naturalisation d'espèces animales non domestiquées protégées et d'animaux naturalisés à des fins commerciales. L'an dernier en effet, le taxidermiste, qui est actuellement sous contrôle judiciaire, avait exposé quelques-unes de ses pièces dans le hall d'une grande surface. La fédération des chasseurs de l'Allier et le centre ornithologique d'Auvergne ont annoncé leur intention de se porter partie civile, ce que vient de faire la Ligue de protection des oiseaux animée par Allain Bougrain-Dubourg.

JEAN-YVES VIF

REPÈRES

POLLUTION

Risques à Montchanin

A la suite des réactions d'inquiétude de la municipalité et des habitants de Montchanin (Saône-et-Loire), et à la demande de M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement, une étude a été réalisée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour évaluer les conséquences pour l'environnement de l'importante décharge de Montchanin. Selon les résultats de cette enquête, la décharge de déchets industriels présente des « *indices d'imperméabilité conformes à la réglementation* ». En revanche, du fait de ses caractéristiques géologiques, la décharge d'ordures ménagères présente « *un risque de pollution pour les eaux de surface et notamment pour les plans d'eau environnants* ».

POLICE

Le maire de Bayeux désarme les municipaux

M. Jean Le Carpentier, maire RPR de Bayeux (Calvados), vient de décider de désarmer les policiers municipaux de sa ville après l'inculpation de deux d'entre eux, le 6 juillet, pour arrestation arbitraire et complicité de coups et blessures volontaires (*le Monde* du 14 juillet). Les deux policiers avaient interpellé, le 23 juin, en toute illégalité, un marginal de Bayeux qui importunait la fille d'un commerçant. Ce dernier avait conduit le jeune homme en forêt pour lui infliger une sévère correction. Après avoir mis les deux policiers en congé sans solde, le maire a fait placer sous clef toutes les armes du poste de police. Déplorant « *qu'une ville de 15 000 habitants comme Bayeux ne dispose toujours pas d'une police d'Etat* », M. Le Carpentier en appelle à l'aide de l'Etat et se déclare disposé à dissoudre la police municipale.

NASA

Une navette spatiale avant septembre

Dure loi des séries pour la NASA : sa flotte de navettes spatiales est clouée au sol depuis le 29 mai et elle a dû faire face, vendredi 20 juillet, à un nouveau revers. Peu de temps avant la mise à feu d'une fusée Atlas destinée à l'étude des phénomènes qui ont lieu dans la banlieue terrestre, les techniciens ont interrompu le compte à rebours en raison d'une fuite d'hélium. Aucune nouvelle date de lancement n'a été prévue. La NASA joue la prudence après les critiques dont elle est l'objet.

L'administration spatiale américaine espère cependant que les vols des navettes reprendront entre la mi-août et le 1er septembre. Selon le directeur des vols, M. William Lenoir, la NASA espère résoudre rapidement le problème de la fuite d'hydrogène d'Atlantis, pour un décollage d'ici au 12 août.

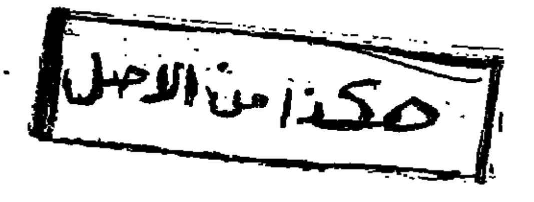
Si la fuite persiste, ce vol sera retardé et celui de Columbia, prévu vers le 10 septembre, sera avancé de quelques jours. Le lancement, par Discovery, de la mission Ulysse d'étude du Soleil, est prévu pour le 5 octobre et ne peut être différé en raison de la conjonction planétaire nécessaire à sa mission. – (*Reuter, AFP.*)

SIDA

Un vaccin testé prochainement en Grande Bretagne

Des scientifiques britanniques ont annoncé, jeudi 19 juillet, qu'ils envisageaient de tester, dès le mois de septembre, un vaccin contre le sida sur vingt volontaires sains. Selon le Conseil de recherche médicale et la firme pharmaceutique British Biotechnology, qui ont mis au point ce vaccin, des essais effectués sur des animaux ont montré qu'il stimulait la production d'anticorps capables de neutraliser le virus HIV.

La firme a utilisé des cellules de levure, manipulées génétiquement, pour produire des cultures très pures de micro-organismes, proches du virus par la forme et la taille. Le vaccin ne pourrait être véritablement disponible avant trois à cinq ans. – (*Reuter.*)



هكذا من الاصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'affaire du trafic d'armes libanaises

Trois policiers présentés au juge d'instruction à Marseille

Considéré comme l'un des principaux organisateurs du réseau de trafic d'armes en provenance de Beyrouth, le brigadier-chef Jean-Claude Labourdette, quarante-huit ans, responsable officieux de la sécurité de l'ambassade de France au Liban, a été transféré, vendredi 20 juillet, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Il devait être présenté, samedi 21 juillet, au juge d'instruction, M. Patrick Ardid, chargé du dossier.

Le policier, soupçonné d'animer ce trafic depuis cinq ans, date de sa nomination à Beyrouth, devrait être inculpé *« d'association de malfaiteurs et d'infractions à la législation sur les armes par achat, détention, transport, cession, négoce et importation d'armes »*.

Lors de son transfert, il était accompagné des CRS Patrick Jacquin, vingt-huit ans, et Jean-Noël Lebat, trente ans, rapatriés, eux, de l'ambassade de Washington. Ces deux fonctionnaires étaient auparavant en poste à Beyrouth, aux côtés de Labourdette. Si Jean-Noël Lebat est soupçonné d'avoir seulement cédé à la tentation d'envoyer, à une seule reprise, un colis d'armes militaires, Patrick Jacquin est apparu, au terme des premiers interrogatoires, comme l'un des principaux maillons du réseau d'exportation. Devant les inspecteurs de la direction centrale de la police judiciaire, Labourdette et Jacquin ont tenté de se justifier en mettant en avant la tentation que suscitait l'extrême facilité d'acheter n'importe quelle arme à Beyrouth.

Les enquêteurs cherchent aujourd'hui à y voir plus clair dans les multiples complicités – bien souvent policières – que nécessite un tel réseau. Ainsi un moniteur d'éducation physique de l'école de police de Vincennes, Maurice Onno, quarante-neuf ans, a-t-il été placé en garde à vue vendredi. Il serait accusé d'avoir déménagé un stock d'armes de la villa de Labourdette à Etiolles (Essonne), sur ordre téléphonique de ce dernier, le 17 juillet, lorsque l'affaire fut rendue publique. Maurice Onno aurait alors dissimulé les armes à son domicile, armes qu'une perquisition permit de saisir.

L'enquête s'oriente également sur la reconstitution des circuits d'acheminement et des destinations finales des armes libanaises. Ainsi l'organisation de l'une des plaques tournantes du Sud-Est, contrôlée par Philippe Nino, ancien CRS d'Ollioules (Var), sera peut-être mieux connue à la suite de l'interpellation de plusieurs amis de Nino : Joël Buono, Max Riviera, employés municipaux de Bandol, Pascal Courdesses, sans profession, soupçonnés d'être des clients, voire des intermédiaires, au profit de gangs locaux. Ces trois hommes ont été inculpés, vendredi, *« d'infractions à la législation sur les armes, pour achat, revente et détention d'armes de première catégorie »*.

D. L. G.

□ **Deux cadavres découverts près de Sartène (Corse-du-Sud).** – Deux cadavres ont été découverts, jeudi 19 juillet en fin de journée, par un promeneur dans le maquis de la région de Roccapina, près de Sartène (Corse-du-Sud). L'état de décomposition avancée des deux corps n'a pas permis leur identification. Les enquêteurs pensent toutefois qu'il pourrait s'agir de M. Helmut Adrian, soixante et onze ans, et de son épouse Ursula, soixante et un ans, deux touristes allemands disparus depuis le 31 mars dernier alors qu'ils faisaient de la randonnée dans cette région. Les deux disparus venaient souvent en Corse rendre visite à leur fille, qui exploite une auberge à Roccapina.

Au tribunal correctionnel de Caen

Six militants du Front national condamnés pour port d'armes

Six militants du Front national ont été condamnés, mercredi 18 juillet, à des peines de prison avec sursis et à des amendes par le tribunal correctionnel de Caen pour avoir transporté, sans autorisation, des armes dans un véhicule.

Le 13 mai, les services des douanes avaient contrôlé sur une route du Calvados un véhicule transportant six personnes, toutes membres du service d'ordre du Front national : les douaniers avaient découvert sous les sièges et dans le coffre treize matraques, trois pistolets, des bombes lacrymogènes et des casques.

Les six hommes, âgés de trente-quatre à soixante-deux ans, revenaient d'une cérémonie à Caen en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les avocats des prévenus ont tenté de justifier le souci d'autodéfense de leurs clients, expliquant que la cérémonie se situait peu après les événements de Carpentras, *« dans un climat de lynchage médiatique du Front national »*.

M. Jean Festoc, responsable du service de sécurité du FN pour le département de la Manche, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et 3 000 F d'amende ; les cinq passagers du véhicule à des peines de trois et deux mois avec sursis, assorties d'amendes de 1 500 F pour quatre d'entre eux.

AÉRONAUTIQUE

Le Tour de France des jeunes pilotes

Un vivier pour les compagnies aériennes

Le Tour de France aérien des jeunes pilotes, commencé mardi 17 juillet à Salon-de-Provence, pour rallier Montpellier le vendredi 27 juillet, rassemble cette année soixante-cinq concurrents. Compétition sportive, mais surtout véritable kermesse aéronautique, l'épreuve fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions de la part des compagnies, en manque de pilotes.

ANNECY

de notre envoyé spécial

« Je viens de passer mon bac « Delta » [D], *maintenant je vais m'attaquer au bac « Charly »* [C]. *Ensuite, ce sera math sup, math spé, puis l'Ecole nationale de l'aviation civile. »* Pierre Champeymon, dix-huit ans, concurrent numéro 19 du trente-huitième Tour de France aérien des jeunes pilotes, parle aéronautique, pense aéronautique et n'a qu'un objectif : devenir pilote de ligne. Un siècle exactement après le premier bond d'un avion à moteur, cent ans après la « gigantesque » cinquantaine de mètres de Clément Ader aux commandes de son *Eole*, quelques décimètres au dessus de la terre battue de la piste d'Armainvilliers (Seine-et-Marne), l'envie de tutoyer les airs est toujours aussi forte.

Les soixante-cinq concurrents du Tour, âgés de dix-sept à vingt et un ans, ont près de 2 300 kilomètres linéaires (environ 3 000 kilomètres réels) et neuf étapes pour se montrer à la hauteur de leur illustre prédécesseur. Rescapés des sélections régionales, qui se sont déroulées à Pâques, les « Schtroumpfs » (baptisés ainsi pour leur combinaison bleu ciel) subissent en dix jours un examen théorique, des épreuves de navigation et de maniabilité. Mais les pièges sont nombreux pour ces apprentis pilotes. A tel point que sur la première étape, entre Salon-de-Provence et Annecy, longue de 260 kilomètres, l'un des concurrents a fait une arrivée remarquée sur l'aérodrome de... Genève.

Pour les jeunes en compétition, l'immersion dans le petit monde des « chevaliers du ciel » est totale. A chaque étape, un meeting aérien leur permet de côtoyer les moustaches de Jack Krine, ancien de la Patrouille de France, aujourd'hui commandant de bord sur Mercure et pilote à ses heures des vieux « coucous » de la collection Salis ; de rencontrer Catherine Maunoury, championne du monde de voltige, ou d'admirer les exhibitions des Pilatus de la patrouille Martini, des Cris-Cris (les plus petits bimoteurs du monde, 75 kilos !) de la patrouille Brittany Ferries, ou encore des Alphajets de la Patrouille de France.

Vulgariser le métier

L'armée de l'air, qui accueillait cette année le départ du tour sur la base 701 de Salon-de-Provence, siège de l'Ecole de l'air française, suscitera quant à elle une motivation supplémentaire auprès des concurrents. La perspective, pour les deux premiers du classement final, d'un vol dans le cockpit d'un Fouga, le précédent appareil de la patrouille de France, aujourd'hui avion-école à Salon, ne peut laisser insensible.

Mais le Tour de France aérien, moment privilégié pour les jeunes sélectionnés, n'en représente pas moins une opération tout à fait intéressante pour les sponsors, qui ont fait des « Schtroumpfs » de véritables hommes-sandwiches. Ainsi, pour Air Inter, à la base de la médiatisation du Tour depuis 1986, et parrain principal de l'épreuve, l'opération constitue un très bon moyen de communication. Pour preuve, la présence, sur quatre des neuf étapes, de M. Pierre Elsen, le PDG de la compagnie. Avec le déficit d'environ 450 pilotes par an que connaît la France, le Tour est une occasion de repérer des talents et de les amener à intégrer le sérail.

M. Primo Biason, chef du personnel navigant et directeur d'exploitation à Air Inter, dément cependant une quelconque opération de racolage : *« Tous les gamins qui ont une raquette de tennis à dix ans ne rêvent pas d'être McEnroe. Si nous sommes présents sur cet événement, ce n'est pas pour recruter à tout va, mais uniquement pour bien expliquer que le métier de pilote de ligne n'est pas inaccessible. Nous cherchons en fait à le vulgariser, au bon sens du terme. »*

Depuis l'édition 1989 du Tour, cette volonté de vulgarisation va jusqu'à offrir aux cinq premiers du classement final la formation pour le brevet de pilote de ligne théorique. Une « carotte » non négligeable, qui a suscité l'an dernier des comportements pour le moins antisportifs de la part de certains concurrents : des pilotes qui avaient fini leur épreuve parasitaient les transmissions radio de leurs petits camarades encore en course.

OLIVIER LUCAZEAU

SPORTS

CYCLISME : le Tour de France

Gilles Delion espoir français à l'école suisse

L'Italien Guido Bontempi, sprinter reconverti, s'est offert une échappée solitaire pour gagner, détaché, l'étape à Limoges, vendredi 20 juillet. Avant l'arrivée, dimanche 22 juillet, sur les Champs-Elysées, le Tour 1990 devrait, très probablement, se jouer, samedi 21 juillet, entre l'Italien Claudio Chiappucci, maillot jaune, et l'Américain Greg LeMond, son second, dans l'épreuve contre la montre organisée autour du lac de Vassivière (Haute-Vienne).

LIMOGES

de notre envoyé spécial

La soixante-dix-septième édition de la Grande Boucle s'achève presque comme elle a débuté. A l'évidence, les problèmes des éleveurs de moutons n'ont pas évolué en trois semaines. Ces hommes en colère sont toujours aussi mécontents des prix qu'on leur propose. Dans la région de Poitiers ils avaient manifesté leur lassitude devant les promesses non tenues. Le Tour abordant les terres de Haute-Vienne, les mêmes ou leurs frères en paysannerie se sont rappelés à l'attention de la caravane.

Des charrettes de foin ont bloqué les voitures qui précèdent la course, vendredi 20 juillet. Mais la discussion et la sagesse des responsables du Centre départemental des jeunes agriculteurs ont permis d'éviter qu'une étape de transition ne se transforme en événement.

La course est passée, et ainsi le classement général reste identique à ce qu'il était les jours précédents. Le dénouement de cette pièce, en plusieurs scènes, mais très peu d'actes, devrait donc avoir lieu, samedi 21 juillet, autour du lac de Vassivière, dans un dernier contre-la-montre.

A côté des vedettes qui font, ou feront, la légende de cette épreuve, des jeunes tentent d'apparaître. De nouvelles recrues cherchent à se familiariser avec cette course de longue haleine, ils viennent apprendre le métier. Fabrice Philipot, premier Français au classement général, à treize minutes du maillot jaune, espérait, samedi, grappiller quelques places pour entrer dans le cercle des dix premiers à Paris.

Un objectif que son suivant immédiat, Gilles Delion, avait, lui, définitivement rayé de ses ambitions. A vingt-trois ans, le coureur de Chambéry sait déjà que le classement, au-delà des places du podium, importe peu. *« Qui retient les noms des titulaires d'accessits ? Mieux vaut s'imposer ou gagner une étape »*, déclare le porteur du dossard 112, sans regrets, au terme d'une épreuve où il s'est souvent placé mais où il n'a jamais gagné.

Un sage Gilles Delion. Ce n'est pas seulement un passage par l'université pour entamer des études de physique qui lui a permis d'acquérir cette maturité sereine. La décontraction du coureur savoyard eut, sans doute, son origine dans une ambiance familiale où l'on ne glorifia pas trop rapidement le « petit » qui s'essaya d'abord au ski puis au football.

« Le bac d'abord », répétait sa mère au gamin qui, à quinze ans, affirmait que son avenir passait par le vélo. Le père, président d'un club de cyclotouristes, l'encourageait discrètement mais sans faire miroiter des lendemains dorés. Alors Gilles Delion améliora ses résultats de la même façon qu'il préparait ses examens : par le travail.

Le déclic se produisit en 1988, lorsque le responsable de l'équipe Helvetia-La Suisse, Paul Kœchli, lui proposa un contrat. L'amateur savoyard savait, grâce à sa connaissance du milieu, que le technicien helvète pouvait l'aider à progresser. Les soucis de justice et de fair-play qui président aux destinées de l'équipe correspondaient à sa vision du sport : *« Je savais que je pouvais faire confiance à quelqu'un de très honnête. »*

Les débuts furent difficiles, le jeune homme un peu timide ayant peur de « se frotter », selon le langage du peloton, aux autres coureurs de classiques. Mais les conseils et les analyses du maître suisse parvinrent rapidement à combler ces défauts. Une victoire d'étape lors du Critérium international et une troisième place dans Milan-San Remo permirent au néophyte de s'affirmer. *« En 1990 je parviens à tenir ma place et, comme les autres, à jouer des épaules pour m'échapper. »*

Aujourd'hui, le renouveau du cyclisme tricolore est peut-être en gestation dans une équipe suisse. Une bonne prestation lors d'une épreuve *« longue et difficile comme le Tour de France »* donne des idées à Gilles Delion. *« Le forfait de Laurent Fignon pour le prochain championnat du monde change pas mal de choses. J'espère, bien sûr, être sélectionné et tirer mon épingle du jeu. »*

SERGE BOLLOCH

ATHLETISME : **record du monde du javelot.** – Le Britannique Steve Backley a établi un nouveau record du monde du lancer du javelot, vendredi 20 juillet à Crystal-Palace (Angleterre), avec un jet de 90,98 mètres. C'est la quatrième fois que le record du monde de cette spécialité est battu depuis le début de la saison. En dépassant le Tchèque Jan Zelezny (89,66 mètres le 14 juillet), Steve Backley est devenu le premier athlète à lancer à plus de 90 mètres le javelot nouvelle norme, officialisé depuis le 1er janvier 19877.

BOXE : *Tiozzo reste champion du monde.* – Le Français Christophe Tiozzo a conservé sa ceinture de champion du monde (WBA) des super-moyens, en s'imposant face à l'Américain Paul Whittaker par arrêt de l'arbitre à la huitième reprise, vendredi 20 juillet dans les arènes d'Arles (Bouches-du-Rhône). Devant quelque 8 000 personnes, Christophe Tiozzo n'a pas laissé un seul round à son premier challenger depuis qu'il a ravi le titre au Sud-Coréen Baek In-Chul, le 30 mars dernier. Christophe Tiozzo est actuellement le seul champion du monde français.

Les classements

Dix-neuvième étape

Castillon-la-Bataille - Limoges (182,5 kilomètres)

1. Guido Bontempi (Ita.), en 5 h 16 min 4 s; 2. Dag-Otto Lauritzen (Nor.), à 1 min 28 s; 3. Peter Roes (Bel), même temps.

Classement général. – 1. Claudio Chiappucci (Ita.), en 84 h 45 min 46 s; 2. Greg LeMond (E-U), à 5 s; 3. Erick Breukink (P-B), à 3 min 31 s; 4. Pedro Delgado (Esp.), à 3 min 42 s; 5. Marino Lejarreta (Esp.), à 5 min 29 s.

COMMUNICATION

Conflit au sein d'un magazine de Prisma-Presse

Les mésaventures de « Voici »

En désaccord avec la nouvelle orientation du journal *Voici*, des journalistes veulent le quitter en bénéficiant de la « clause de conscience ». En toile de fond du conflit : l'actualité du régime de protection particulier aux journalistes rarement appliqué.

Au *sein* du groupe Prisma-Presse, l'hebdomadaire féminin *Voici* a longtemps fait figure de mauvais élève. Son démarrage a été lent : un an après sa naissance en 1987, il vend « seulement » 258 000 exemplaires. Un chiffre décevant pour le groupe d'Axel Ganz qui a réussi depuis son apparition sur le marché français des magazines en 1979, à hisser les ventes de trois magazines – *Femme actuelle*, *Prima* et *Télé-loisirs* – au-delà du million d'exemplaires. Lors de sa création, *Voici* vise plutôt la cible familiale. Le titre annonce alors ses grandes rubriques par un bandeau « actualités, jeux, voyages ». Pourtant, il se démarque à peine des autres journaux féminins, avec ses articles consacrés à Lady Di ou à Joëlle Kaufmann, ses jeux, ses fiches cuisine et ses potins sur les stars. La recette ne marche guère.

Le journal se cherche, lance de nouvelles rubriques, fait appel à un nouveau rédacteur en chef. Le bandeau le présente en 1988 comme *« le nouveau magazine des femmes »*. Il s'efface quand l'hebdomadaire trouve son propre ton, un an plus tard : un mélange de recettes classiques de la presse féminine et de révélations sensationnelles sur la vie des stars.

Les ventes s'envolent. En 1989, *Voici* atteint les 402 000 exemplaires selon l'Office de justification de la diffusion et, durant le premier semestre 1990, le titre approche, selon son éditeur, les 600 000 exemplaires. L'investissement – 150 millions de francs en trois ans – est en voie d'être amorti et les recettes publicitaires progressent. Mais alors que le titre semble avoir trouvé son rythme de croisière, une demi-douzaine de journalistes (sur 50), adhérents du Syndicat national des journalistes (SNJ), jouent les trouble-fête.

« Un journal à scandales »

Ils annoncent leur désir de quitter un magazine qui, *« de familial au départ, féminin ensuite »* est devenu selon eux *« un journal à scandales »*, et réclament l'application de la clause de conscience (1), demande refusée par la direction. La crise éclate fin juin. La hiérarchie du groupe et les « partants » polémiquent par le biais de communiqués, de tracts et de pétitions. Début juillet, dans une lettre à Axel Ganz, le SNJ, tout en reconnaissant que *« la responsabilité du changement »* de la formule de *Voici* appartient légalement à l'éditeur, lui rappelle que les journalistes peuvent légitimement, pour garantir leur indépendance, invoquer la clause de conscience.

Dans sa réponse, Axel Ganz précise *« que Prisma-Presse n'a jamais empêché un journaliste de bénéficier de cette clause »*, mais indique que la demande (faite oralement) ne respecte pas les formes légales, avant de contester qu'il y ait eu des changements dans la formule de *Voici*.

Le patron de Prisma-Presse se refuse à tout commentaire sur ce *« débat faussé »*. Son entourage est plus disert. *« La crise est circonscrite à quelques journalistes qui, voulant partir avec des indemnités, abusent de leur statut syndical et font du tort à l'image de* Voici *»*, affirme un directeur d'édition.

En l'absence de négociations, seule une décision de justice pourrait débloquer le conflit. Mais contrairement à la clause de cession, quasi automatique, la clause de conscience n'a été que rarement appliquée en raison de la complexité de la procédure. Le dernier jugement connu date de 1965 et concernait le changement d'orientation de *Franc-Tireur*. Le problème posé à *Voici* pourrait fournir l'occasion d'actualiser un aspect du régime de protection des journalistes qui semble progressivement tomber en désuétude.

YVES-MARIE LABÉ

(1) La « clause de conscience » figure dans la loi du 29 mars 1935 instituant le statut des journalistes devenu l'article 761-7 du code du travail. Il offre aux journalistes la possibilité de donner leur démission avec le bénéfice des indemnités de licenciement en trois circonstances : cession du journal ou du périodique (« clause de cession ») ; cessation de la publication pour quelque cause que ce soit ; changement notable dans le caractère ou l'orientation du journal ou du périodique si ce changement crée, pour la personne employée, une situation de nature à porter atteinte à son honneur, à sa réputation ou d'une manière générale, à ses intérêts moraux.

EN BREF

□ ***Gerpresse (groupe Hersant) rachète les éditions de La Vie animale.*** – Gerpresse, qui édite au sein du groupe Hersant la plupart des magazines spécialisés, vient de prendre le contrôle des éditions de La Vie animale, qui publient notamment le mensuel *Chiens 2000* lancé en 1973 par Georges Renard, un ancien éleveur de bergers allemands. Cette acquisition, dont le montant n'a pas été divulgué, intervient après le rachat par Gerpresse de la revue *Connaissance de la pêche* ainsi que des Editions Bornemann et Pierre Tournon spécialisées dans les ouvrages de loisirs. Gerpresse, dont le gérant est M. Jacques Hersant, fils de M. Robert Hersant, édite *l'Auto-Journal*, *Sport-Auto*, *la Pêche*, *la Chasse*, *Wind* (planche à voile), *Bateaux*, *l'Ami des jardins*, *la Bonne Cuisine* et *30 Millions d'amis*.

□ ***M. Pierre-Henri Chauveau directeur général de Canal Enfants.*** – M. Pierre-Henri Chauveau a été nommé directeur général de Canal Enfants, chaîne cryptée pour enfants à laquelle le Conseil supérieur de l'audiovisuel vient d'attribuer un réseau hertzien et qui doit démarrer le 1er décembre (*le Monde* du 20 juillet). Actuellement directeur général de Canal J, chaîne qui doit fusionner avec Canal Enfants, M. Chauveau a été auparavant responsable des programmes de Communication-Développement, principal actionnaire de Canal Enfants. Il a également travaillé à l'ORTF et à la direction générale de France Télécom.

Avignon 90

CULTURE

de nos envoyés spéciaux

Rêves exotiques

Avignon vit à l'heure indienne. L'Inde de légende dont les sons lancinants finissent par recouvrir le boucan des orchestres de rue. Les yeux sont éblouis par le scintillement de l'or, le raffinement baroque des costumes. Les danseurs de Java sont encore au Théâtre municipal et déjà on attend ceux de la Thaïlande, le Khon qui, avant de venir à la cour d'honneur, est au Théâtre Renaud-Barrault le 23 juillet. Mais l'exotisme, parfois, peut faire des ravages. L'appel du lointain, la fascination de l'inaccessible, ont entraîné un danseur et un critique de danse – également dessinateur – du côté du Tibet, sur l'Himalaya, choisi comme symbole d'une spiritualité triomphante, puis en Inde, à 4 000 mètres d'altitude. Sur les cimes, la pureté. Utopie.

Utopies occidentales du bonheur, désarticulées, démontées, détruites par Heiner Müller et reprises par cinq troupes. Une trentaine de comédiens ont travaillé ensemble, ont investi un lieu de désolation auquel ils ont insufflé la force de leur foi. Le théâtre est terre d'utopie. Tout y est possible, y compris, comme le prouve Eugène Ionesco dans l'un de ses chefs-d'oeuvre, *les Chaises*, de faire le vide en remplissant la scène de personnages invisibles invoqués par les mots d'un couple de vieillards qui ne s'entendent pas parler.

C. G.



MARC ENGUERAND

Les papillons et les papiers

Dans « les Chaises », afin de faire le vide, Ionesco rameute les vies entières

C'est une chambre. Plutôt que de meubles, de murs, elle est faite de peurs et de rêves si c'est la chambre des enfants, d'étreintes et d'insomnies si c'est la chambre des parents. Cette chambre est plutôt petite, mais elle est aussi haute comme une cathédrale. Allez comprendre. Elle est entourée d'eau, de tous côtés les fenêtres donnent sur les vagues. Et, là, ils sont deux, le Vieux et la Vieille, mais Eugène Ionesco a toujours dit qu'ils devaient être joués par des comédiens jeunes.

« Tu aurais pu être Marin chef, Ebéniste chef, Roi chef d'orchestre », dit la Vieille au Vieux, qui s'est assis sur ses genoux. Elle le berce. Elle le console : non il n'est pas un homme fini, au contraire, il est sur le point d'adresser son message, les invités vont arriver : *« L'univers n'attend plus que toi. »*

Vous entendez les barques, qui approchent : la petite toux des moteurs, les chocs des rames. La chambre va être envahie par les auditeurs du message, il n'y aura pas assez de chaises pour les asseoir tous, combien resteront debout, serrés contre les murs, et qui sont-ils ?

« Les gardiens, les évêques, les chimistes, les chaudronniers, les violonistes, les délégués, les présidents, les politiciens, les aubergistes et les artisans, les prolétaires, les militaires, les révolutionnaires, les réactionnaires, les aliénistes et leurs aliénés, le pape, les papillons et les papiers, tous ceux qui sont un peu savants, un peu propriétaires », dit Ionesco.

Cependant, sur la scène du théâtre, vous ne voyez personne d'autre que le Vieux et la Vieille, qui courent à gauche, à droite, répondent à la va-vite à tous ces invités absents, essaient de se glisser dans cette foule qui n'est que du vide, sauf si l'un de ces non-êtres suscite un choc chez le Vieux : *« Ah, madame, c'est vous... J'ai pensé à vous, toute ma vie, toute la vie... »* Le Vieux reste cloué, bouleversé par cette apparition de celle qu'il a aimée, qui sans doute n'a jamais existé, et le mari de cette « Dame » tend un cadeau à la Vieille, qui, d'émotion, murmure : *« Est-ce une fleur, monsieur, ou un berceau ? Un poirier, ou un corbeau ? »*

La pièce d'Eugène Ionesco, *les Chaises*, fut créée en 1952 à Paris, dans une salle qui n'avait de théâtre que le nom, rue de Lancry, tout près du Cirque d'Hiver. C'était sur le côté d'un vestibule bizarre, on se serait cru dans un paquebot, une pièce petite, peinte tout en rouge. Il n'y eut jamais plus de cinq ou six personnes chaque soir. Les deux acteurs qui jouaient le Vieux et la Vieille, Paul Chevalier et Tsilla Chelton, étaient tout jeunes, comme le voulait Ionesco, ils étaient superbes, ils donnaient bien ce que Ionesco avait dicté : *« Tout doit être outré, excessif, caricatural, pénible, enfantin, sans finesse... De la grande tragédie et de grands sarcasmes. »*

Présences invisibles

Les Chaises furent une surprise. Parce que Eugène Ionesco n'avait donné encore, tout récemment, que deux pièces, *la Cantatrice chauve* et *la Leçon*, qui étaient d'une gaieté énorme. Deux farces. Et *les Chaises* n'étaient qu'un geste de désespoir. Eugène Ionesco ne comprenait plus, il regardait les rues, les gens, sans y croire. Il ne respirait plus. Il courait à la recherche d'un air, d'une route, où il pût remplir ses poumons. Tout ici-bas lui paraissait irréel. Mensonger. Fictif. Il avait pris en horreur tout ce qu'il voyait se passer.

Lorsque l'occasion est donnée de voir et d'entendre, sur des scènes de théâtre, beaucoup de pièces, censées apporter beaucoup de paroles et de présences, comme ici au Festival d'Avignon, eh bien, il apparaît, soir après soir, que ces scènes sont bien vides de propos, de personnes, même si des nuées d'excellents comédiens se battent les flancs. Comment donc ne pas conseiller d'aller entendre, au Jardin du cours Saint-Michel, mises en scène par Jean Negroni, jouées par Dominique Blanchar et Paul Le Person, *les Chaises* d'Eugène Ionesco ? C'est une pièce absente, vide, elle est d'ailleurs ratée dans sa dernière demi-heure. Ici elle est bien présentée et, bien jouée, sans plus. Mais quelle explosion, quelle voyance, quelles émotions ! Quel voyage !

MICHEL COURNOT

► Jardin du cours Saint-Michel, à 21 h 45. Jusqu'au 1er août.

L'air du Tibet

Un critique et un danseur sont allés sur l'Himalaya puiser leur inspiration

Patrick Bossatti est critique de danse, et dessine la danse depuis une dizaine d'années. Il s'intéresse surtout à *« l'état de l'interprétation »*. Il y a deux ans, loin des studios, il a rempli de dessins tout un carnet, qu'il a offert au danseur Bertrand Lombard. Qui s'est dit *« Je vais danser cela »*, et a déchiffré ces dessins, seul, pendant trois ou quatre mois. Il a montré le résultat de son travail à Patrick Bossatti, qui a été *« fort surpris »*.

Ils ont alors travaillé ensemble pendant un an et demi, à *« construire cette danse »*. Ils ont désiré partir très loin. L'un voulait un endroit élevé, l'autre un lieu désert. Ils ont choisi l'Himalaya. Grâce à l'obtention d'une bourse « villa Médicis hors les murs », accordée par le ministère des affaires étrangères – ils recevront plus tard l'aide de la Biennale du Val-de-Marne et celle du Centre national de danse contemporaine d'Angers – ils se sont d'abord installés au bord du lac Manasarowar, la plus haute étendue d'eau salée de la planète, considéré par certains bouddhistes comme le centre du monde oriental. Puis, en raison des événements survenus en Chine et de la triste situation du peuple tibétain, ils ont émigré à l'extrême nord de l'Inde, dans la plaine du Ladakh.

Les habitants d'un petit village les ont accueillis. Tous les jours, ils partaient dans la montagne : Bertrand dansait, Patrick dessinait.

Aux quatre points cardinaux

S'est alors posé le problème de montrer leur travail *« sans le dénaturer »*. Bossatti a découvert la lithographie (une litho sera offerte à chaque spectateur, avec un poème). Et ils ont cherché des lieux ayant le moins possible à voir avec des lieux de spectacle habituels. A Avignon, leur représentation se donne dans un jardin secret de la chartreuse de Villeneuve, un carré d'herbe rase entouré de hauts murs, à 9 h 30 du matin. Une vingtaine de spectateurs sont admis. Ils s'assoient par terre.

Bertrand danse. De très lents mouvements d'accueil, d'appel, aux quatre points cardinaux. Il se cambre longuement, un bras levé comme un cobra. Il tourne sur lui-même. Il se penche tel Narcisse sur un reflet imaginaire. Il lève la tête vers le ciel, ailes à demi déployées. Plie et déplie une main. Fait le poirier. Il y a aussi des gestes rapides de tireur à l'arc, un enchaînement de sauts, une chute. Bertrand est très concentré. Au fond du jardin, Patrick ne l'est pas moins, qui dessine sur une pierre lithographique (il y aura une nouvelle série de lithos à la rentrée, nous sommes gentiment invités à souscrire). On sent qu'ils vivent tous deux une aventure intense.

Pendant la représentation de *Mana danse de Nada*, qui dure une petite demi-heure, on est prié de ne pas prendre de photos. En revanche, à la sortie, on peut emporter une carte postale où l'on voit nos deux compères, de dos, en vêtements amples, marchant dans le Ladakh, à quatre mille mètres d'altitude.

SYLVIE DE NUSSAC

► Jardin de la Bugade, Villeneuve-lès-Avignon, à 9 h 30. Jusqu'au 26 juillet.

Utopie au-delà des remparts

Cinq compagnies sans metteur en scène jouent « le Dieu bonheur » de Heiner Müller. Le plus « off »

Ce pourrait être le *« rivage à l'abandon »* évoqué par Heiner Müller dans ses *« matériaux »* sur Médée. Entre banlieue ouvrière et zone industrielle, pas loin des remparts d'Avignon, deux « sorgues » glauques encerclent un lopin de terre et quelques bâtiments désaffectés. Des squatters se sont établis là, transformant ces canaux d'irrigation en douves de leur château d'exclusion, leur *« Moulin de la galère »* comme ils l'appellent.

De jour, l'enclos a des airs de campagne, avec ses figuiers, ses platanes dont une chevrette broute les rameaux cassés par le mistral. Les habitants des HLM voisines empruntent sans déplaisir l'allée herbeuse où le squat leur concède un droit de passage. De nuit, le paysage est plus inquiétant, surtout au-delà du moulin, où apparaissent à perte de vue, comme une mer, les bâches luisantes d'un entrepôt à ciel ouvert. Tel est le décor choisi par cinq jeunes compagnies de théâtre pour jouer *le Dieu bonheur* de Heiner Müller, spectacle le plus inventif, le plus enchanteur, le plus poétiquement « off » du festival « off ».

Trois de ces compagnies viennent de Paris, Carcara productions, Cinétique et Bagages de sable. Les deux autres, Conduite intérieure et Juin 88, sont de Nîmes et de Carcassonne. En tout, plus de trente comédiens, musiciens, techniciens, des adultes et des enfants. Certains se sont connus à Strasbourg, à l'école du TNS, au Scarface ensemble . D'autres, au hasard de productions marginales pour lesquelles on coopte les copains des copains. L'envie d'aventure communautaire qui les a conduits ici n'a, en tout cas, rien de soixante-huitard ; pas plus que leur volonté de risquer une création collective. Simplement, ils ont voulu défier les contraintes marchandes qui grèvent l'imagination, en faisant un spectacle d'autant plus libre qu'éphémère. Leur *Dieu bonheur* ne durera pas au-delà du 30 juillet et contrairement aux autres réalisations du festival « off », il n'est pas à vendre.

Un sillon d'excès et de meurtres

Une utopie ? Sans doute, mais qui sert avec une paradoxale efficacité une oeuvre sur la mort des utopies. Le texte, choisi par Hélène Minarola, du groupe Carcara, n'est pas vraiment une pièce. Plutôt des fragments dans lesquels l'écrivain a tenté d'achever, à la demande du musicien Paul Dessau, une esquisse d'opéra de Bertolt Brecht. Le projet initial de Brecht était de faire voyager *« le dieu de ceux qui désirent le bonheur »* en révélant, derrière lui, *« un sillon d'excès et de meurtres »*. Heiner Müller a gardé le voyage, le monde dévasté, les décombres, dans une suite de paraboles qui sont une méditation sur l'échec de notre civilisation. Pour la transmettre, chaque acteur s'est fait un personnage, puisant dans le réservoir de costumes des théâtres et des mythologies, et tous ont investi l'enclos. Du moulin au canal, le long de l'allée sous les platanes, sur les toits et dans la remise d'une des maisons, ils ont installé leurs repères, leurs campements, autant de haltes où les rejoignent les spectateurs qui partagent la traversée.

Parfois, ils chantent comme au music-hall (sur une belle musique de Bertrand Binet). Parfois, ils glissent en canot sur la Sorgue, ou s'élancent au bout d'une corde pour franchir les eaux, ou rampent parmi les buissons de la rive comme les survivants d'une ultime guerre. Certains s'interpellent du haut d'un arbre, d'un toit, d'autres racontent une fable. L'atmosphère est joyeuse, ou mélancolique, poignante quand l'ange annonciateur des lendemains radieux s'enfuit, son échec consommé, en direction des hangars et des usines.

Aucun metteur en scène n'a réglé cette épopée. On nous dit que, d'un soir à l'autre, le jeu peut se transformer, les rôles s'échanger. S'il y a des conflits dans l'équipe, *« on les gère »*, et la magie du spectacle demeure. Du haut de leur terrasse, les habitants du squat assistent à la fête. Ils ont ouvert leur domaine, prêté chèvres et canards, moyennant 10 % de la recette : un cadeau en comparaison du racket des salles « off ».

Dans le public, les voisins du quartier Saint-Jean se mêlent aux festivaliers. Un peu intimidés, ils partagent avec eux les brins de menthe, les pièces de monnaie percées, les lampes à pétrole, talismans tendus par les étranges acteurs. A la fin, quand le spectacle s'achève, en dépit du pessimisme de Heiner Müller, quelques-uns pensent que le dieu bonheur existe et qu'ils viennent de le rencontrer.

BERNADETTE BOST

► Moulin de la galère, rue de l'Epi, à 21 h 30. Jusqu'au 30 juillet.

MUSIQUES

Le cygne du château d'O

Marek Janowski dirige la « 9e Symphonie » de Mahler à Montpellier

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

A Toblach (Dolomites), l'été 1909, Gustav Mahler se plaignait du froid, de la pluie et du vent. Ce soir, devant la façade classique et le fronton triangulaire du château d'O, sur les hauteurs de Montpellier, il fait très chaud, mais les quelque douze cents spectateurs communient silencieusement dans l'œuvre de cet homme solitaire qui, voilà quelque quatre-vingts ans, disait en musique ses pensées.

Cette musique toujours vivante tandis que son créateur s'est endormi en sachant que c'était son chant du cygne. La *9e Symphonie* s'accorde avec ce cadre tout nouveau, car, pour le compositeur, comme dans *le Chant de la Terre*, l'homme fait partie du cosmos, il doit se perdre en lui quand il a dit son adieu ; et l'absence de réverbération du plein air ne nuit même pas à une musique qui, par moments, respire encore comme une forge de la nature, et le grand Pan de la *3e Symphonie*.

Marek Janowski aime ces vastes épopées germaniques et surhumaines ; et avec lui l'Orchestre philharmonique de Radio-France a trouvé cette largeur de style, cet équilibre sonore où s'épanouissent tous les instruments étagés et cette plénitude de l'harmonie, qui caractérisent le style du dernier Mahler.

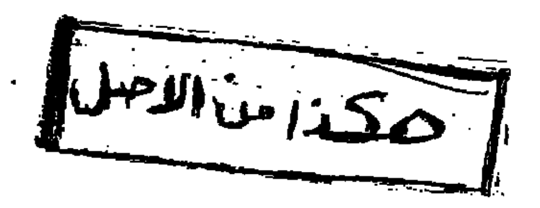
Admirable, l'andante initial en amples respirations, avec de puissantes montées de sève que brisent les coups d'arrêt du destin, sinistres comme les cors de Hunding, et ces périodes de doute, fantomatiques, où le flux vital s'égare en sources évanescentes, en sonorités amorties, avant que ne reprenne l'éternel combat de la vie et de la résignation, ou du passage dans une autre existence, qui semble poindre déjà à la fin du mouvement.

Peut-être Janowski prend-il un peu au pied de la lettre le pittoresque trop caractéristique du laendler paysan et le brio assez sec du rondo burlesque, auxquels Bruno Walter et Klemperer donnaient un caractère plus allusif, une grandeur toute stylisée.

Mais ensuite, quand la ronde tourne au cauchemar et à l'extase, quand s'élève l'immense plainte du final, où perce une lumière transcendante, *« l'air tout à fait léger, encore au-dessus des montagnes »* – disait Alban Berg – de l'au-delà, Janowski et son orchestre merveilleusement affiné atteignent aux cimes de l'émotion : ces cuivres, bois et harpes qui semblent chanter un requiem séraphique, ces cordes en lesquelles la vie s'éteint lentement, interminablement comme toute agonie, nous font physiquement toucher l'état de cet homme, dans la petite cabane d'où il contemple la nature, qui sait que, comme son œuvre, les vacances sont finies et que lui-même va bientôt disparaître de cette terre. Mahler n'entendra jamais sa *9e Symphonie*.

JACQUES LONCHAMPT

► Concert retransmis ce dimanche 22 juillet, à 21 h 30, sur France-Musique.



AGENDA

CINÉMA

SAMEDI 21 - DIMANCHE 22 JUILLET

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Le Diable dans la ville (1924), de Germaine Dulac, 15 h ; Cinéma italien : *Une poule, un train... et quelques monstres* (1969, v.o. s.t.f.), de Dino Risi, 17 h ; la *Leggenda del Piave* (1952, v.o.), de Riccardo Freda, 19 h 15 ; Cinéma italien : la Ciociara , v.f.), de Vittorio de Sica, 21 h.

DIMANCHE

Le Chant de l'amour triomphant (1923), de Victor Tourjansky, 15 h ; Cinéma italien : les Fiancés (1963, v.o. s.t.f.), d'Ermanno Olmi, 17 h : Cinéma italien : le Cri (1957, v.o. s.t.f.), de Michelangelo Antonioni, 21 h : Cinéma italien : la Cité des femmes (1979), de Federico Fellini, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma des pays nordiques : Port étranger (1948, v.o s.t.f.), de Hampe Faustman, 14 h 30 ; Zappa (1983, v.o. s.t.f.), de Bille August, 17 h 30 ; le Trésor d'Arne (1921), de M. Stiller, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma des pays nordiques . Ingeborg Holm (1913), de Victor Sjöstrom, *14 h 30 ; Rosso* (1985, v.o. s.t.f.), *d'Aki Kaurismaki*, 17 h 30 ; la Femme *sans visage* (1947, v.o. s.t.f.), de Gus*taf Molander*, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Si vous avez manqué le début : Jeu, set et match : *Smash en direct* (1961) de L'Equipe des caméras associées. The French (1981-1987) *de William* Klein, 14 h 30 ; *la Parisienne : Publicités RFP*, Eve et les Magasins (1965) *de* Maurice Delbez, Edouard et *Caroline* (1950) de Jacques Becker, 16 h 30 ; Montparnasse 1919 -1989 : le 14e Arrondissement à travers Gaumont de la Vidéothèque de Paris, Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 18 h 30 ; Au-delà du périph' : Graziella de Michele chante Cathy prend le train (1988) de Cyril Collard, la Bande des quatre (1988) de Jacques Rivette, 20 h 30.

DIMANCHE

Si vous avez manqué le début : les Métiers de Paris (1989) de la Vidéothèque de Paris ; Portraits -la Repasseuse (1986) d'Alain Cavalier, Gervaise (1955) de René Clément, 14 h 30 ; la *Forme d'une ville* : les Dites Cariatides (1984) d'Agnès Varda, le Signe du lion (1962) de Eric Rohmer, 16 h 30 ; Au-*delà du périph'* : A la Varenne (1933), la Belle Equipe (1936) de Julien Duvivier, 18 h 30 ; Montparnasse 1919 -1989 : Gratte-Ciel (1984) de Christophe Jacrot, Trois Petits Tours (1984) de Pierre-Oscar Lévy, l'Imprécateur (1977) de Jean-Louis Bertucelli, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AFFAIRES PRIVÉES (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

ALEXANDRIE ENCORE ET TOUJOURS (Fr.-Eg., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

ALLO MAMAN ICI BÉBÉ (A., v.o) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

ALWAYS (A., v.f.) : Miramar, 14e (43-20-89-52).

L'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) , Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

APARTMENT ZERO (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

AUX SOURCES DU NIL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BEST OF THE BEST (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

BLACK RAINBOW (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BLANCHE-NEIGE ET LE CHATEAU HANTÉ (A., v.f.) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA CAPTIVE DU DÉSERT (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. . Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CHARLIE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHASSEUR BLANC, CŒUR NOIR (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CŒURS FLAMBÉS (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CONTE DE PRINTEMPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CONTRE-ENQUÊTE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) , UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) , UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16).

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 4, TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

DÉLIT D'INNOCENCE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DENOMMÉ (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EINSTEIN JUNIOR (Austr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ELÉMENTAIRE, MON CHER... LOCK HOLMES (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

FEU SUR LE CANDIDAT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA FILLE AUX ALLUMETTES (Fin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GLORY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

GUNMEN (Chin., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HISTOIRE DE GARÇONS ET DE FILLES (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

IL Y A DES JOURS... ET DES LUNES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JE T'AIME A TE TUER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

KILL ME AGAIN (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LENINGRAD COW-BOYS GO AMERICA (Fin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MUSIC BOX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MY LEFT FOOT (irlandais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES FILMS NOUVEAUX

MANIAC COP 2. (*) *Film américain de William Lustig*, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RETOUR VERS LE FUTUR 3e PARTIE. *Film américain de Robert Zemeckis, v.o.* : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SUPERSTAR. Film américain de Chuck Workman, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

THE KING OF NEW YORK. (*) Film américain d'Abel Ferrara, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TU MI TURBI. Film italien de Roberto Benigni, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WAR PARTY. Film américain de Franc Roddam, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES NOCES DE PAPIER (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NOUVELLE VAGUE (Fr.-Suis.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

OH, QU'ELLES SONT NOIRES LES NUITS SUR LA MER NOIRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

L'ORCHIDÉE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES P'TITS VÉLOS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POTINS DE FEMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PROVINCIAL (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

QUELLE HEURE EST-IL (It., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LE RETOUR DE FLESH GORDON (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

RÊVES (Jap., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA SERVANTE ÉCARLATE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

SIDEWALK STORIES (A.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

TATIE DANIELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOUCHE PAS A MA FILLE (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TUMULTES (Fr.-Bel.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VOCE DELLA LUNA (It.-Fr., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 19 h 30, 22 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

AU BONHEUR DES CHIENS (It., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 14 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h 30.

LE CHAMPIGNON DES CARPATHES (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 12 h 10.

CHERRY, HARRY ET RAQUEL (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 15.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 15.

DROLE DE DRAME (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 14 h, 16 h 15 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h.

L'ECLIPSE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) 12 h 05.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 16 h.

ERREUR DE JEUNESSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 10.

L'EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 10.

EXTRÊMES LIMITES (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) 10 h, 21 h.

FANNY ET ALEXANDRE (Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h.

FASTER PUSSY CAT, KILL! KILL! (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 45.

FAUX-SEMBLANTS (*) (Can., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) 0 h 20.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 30.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 40.

GHOSTS OF THE CIVIL DEAD (**) (Austr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 14 h.

LES GIRLS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

HARRY PLOTNICK SEUL CONTRE TOUS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 05.

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h.

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

LE KNACK... OU COMMENT L'AVOIR (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 13 h.

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 11 h 40.

LOLITA (Brit., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 21 h 20.

MARQUIS (*) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 12 h.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 15 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 15 h 30.

MEGAVIXENS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 14 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

MILOU EN MAI (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 50.

MONSIEUR HIRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 11 h 45.

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h 30.

OUTSIDERS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 30.

PERFORMANCE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 21 h 20.

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30, 0 h 20.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 10 h.

PRINCESS BRIDE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 20 h 15.

REEFER ET LE MODÈLE (irlandais, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 20 h 30.

ROGER ET MOI (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 19 h 40.

LA SALLE DE BAIN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

SALO, OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 20.

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 15 h.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Fr.-Arg., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

THE LAST OF ENGLAND (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 23 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

ULTRAVIXENS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h.

UNE AUTRE FEMME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) 12 h 05.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 40.

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 JUILLET

« Tombes célèbres du *Père-Lachaise* », 10 h 30 et 14 h 45, *porte principale*, boulevard de Ménilmon*tant* (V. de Langlade).

« Versailles : les bosquets du parc du château », 14 h 30, cour du château, statue de Louis XIV (Office de tourisme).

« Grande Arche et quartier de la Défense », 14 h 30, RER La Défense, sortie L (P.-Y. Jaslet).

« Mathématiques sacrées à la Sainte-Chapelle. La verrière *des initiés. Approche symbolique des maîtres de lumière* », 14 h 30, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Salons et intérieurs d'hôtels du Marais *exceptionnellement ouverts* », 14 h 45, *devant le porche, 10, rue du Parc-Royal (M. Banassat)*.

Exposition « Les polyptyques au Louvre », 15 heures, sortie métro Palais-Royal, côté rue de Rivoli (D. Bouchard).

« L'Assemblée nationale, la salle des séances », 15 heures, 33, quai d'Orsay (Tourisme culturel).

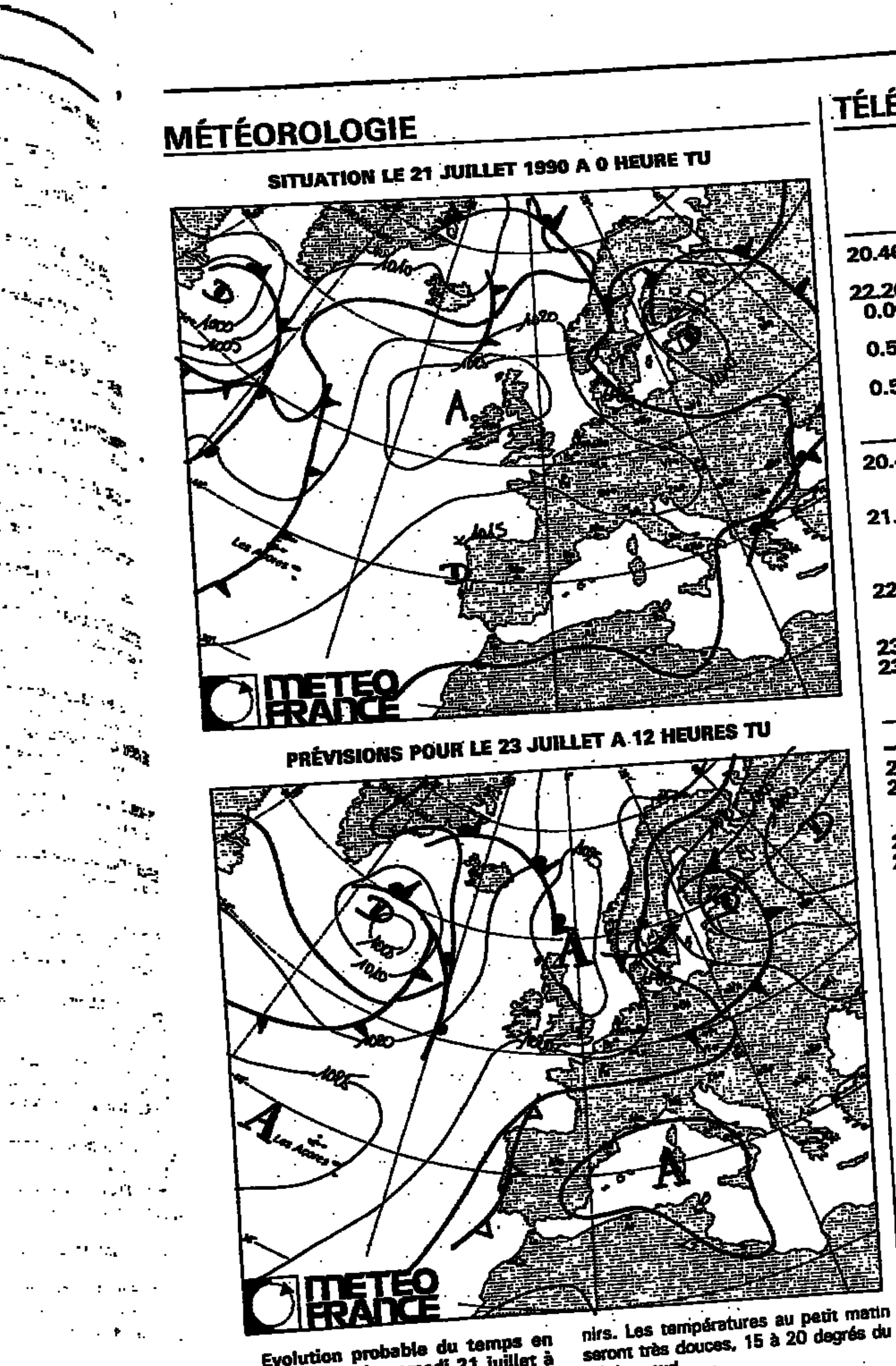
« La Sorbonne », 15 heures, grande entrée, rue des Ecoles.

Exposition « Frère Castiglione, peintre de l'empereur de Chine », 15 heures, Musée Guimet, 6, place d'Iéna (Paris et son histoire).

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 JUILLET 1990 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 juillet à 0 heure et le dimanche 22 juillet à 24 heures.

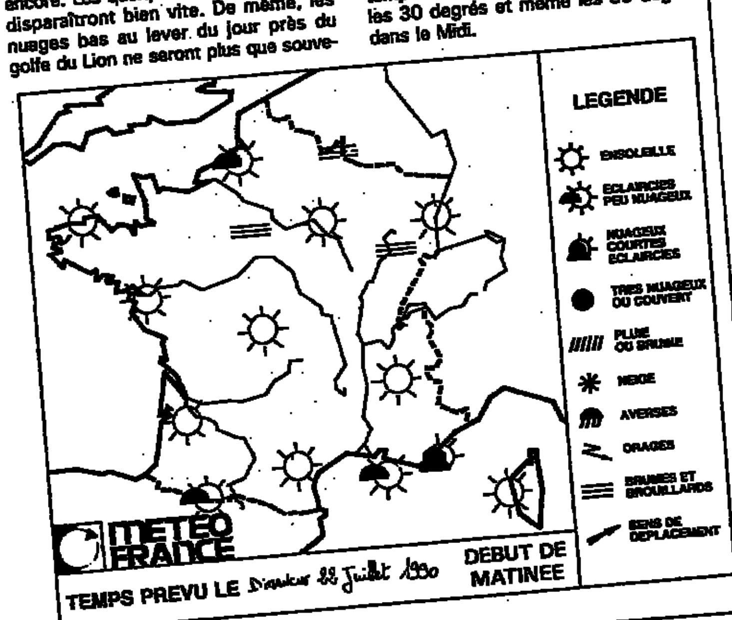
Situation générale et évolution

Les conditions anticycloniques resteront dominantes.

Prévisions pour dimanche :

Le beau temps chaud prévaudra encore. Les quelques brumes matinales disparaîtront bien vite. De même, les nuages bas au lever du jour près du golfe du Lion ne seront plus que souvenirs. Les températures au petit matin seront très douces, 15 à 20 degrés du nord au sud.

En journée, des petits nuages rendront par moments le ciel moins bleu sur le Nord-Picardie, les Ardennes et la Haute-Normandie. De même, un vent d'est se lèvera et aura pour effet de rendre la chaleur plus supportable. Il fera de 24 à 27 degrés au maximum. Ailleurs, toujours la canicule, avec des températures dépassant le plus souvent les 30 degrés et même les 35 degrés dans le Midi.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-7-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-7-90 à 6 heures TU et le 21-7-90 à 6 heures TU

FRANCE											
AJACCIO	28	17	D	TOURS	33	15	D	LOS ANGELES	27	19	D
BIARRITZ	32	19	D	TOULOUSE	37	18	D	LUXEMBOURG	28	17	D
BORDEAUX	36	18	D	POINTE-A-PITRE	33	24	N	MADRID	40	20	D
BOURGES	33	16	D	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	35	25	N
BREST	30	15	D	ALGER	31	18	D	MEXICO	23	12	B
CAEN	29	13	D	AMSTERDAM	25	12	D	MILAN	30	18	D
CHERBOURG	26	14	D	ATHÈNES	34	24	D	MONTRÉAL	28	17	D
CLERMONT-FER.	31	14	D	BANGKOK	31	24	P	MOSCOU	23	13	D
DIJON	29	16	D	BARCELONE	30	21	D	NAIROBI	20	14	C
GRENOBLE-ST-M-H	31	15	D	BELGRADE	27	14	D	NEW-YORK	34	25	C
LILLE	30	16	B	BERLIN	25	14	N	OSLO	26	17	O
LIMOGES	32	19	D	BRUXELLES	28	16	D	PALMA-DE-MAL.	30	17	C
LYON	30	16	D	LE CAIRE	34	23	D	PÉKIN	30	24	D
MARSEILLE-MAR.	28	18	D	COPENHAGUE	25	16	C	RIO-DE-JANEIRO	23	21	N
NANCY	28	12	D	DAKAR	29	25	D	ROME	28	17	D
NANTES	34	19	D	DELHI	34	26	C	SINGAPOUR	31	26	C
NICE	27	20	D	DJERBA	28	24	D	STOCKHOLM	18	11	D
PARIS-MONTS.	32	19	D	GENÈVE	29	12	D	SYDNEY	17	7	N
PAU	34	18	D	HONGKONG	32	26	O	TOKYO	31	22	D
PERPIGNAN	30	18	D	ISTANBUL	29	22	D	TUNIS	30	19	D
RENNES	33	14	D	JÉRUSALEM	31	17	D	VARSOVIE	19	15	N
ST-ETIENNE	31	13	D	LISBONNE	33	19	N	VENISE	27	19	D
STRASBOURG	28	12	D	LONDRES	32	18	D	VIENNE	25	18	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Samedi 21 juillet

TF 1

20.40 Variétés : Surprise sur prise.
22.20 Série : Columbo.
0.00 Magazine : Formule sport.
0.50 Faisons la route ensemble.
0.55 Journal et Météo.

A 2

20.40 Jeu : Les clés de Fort Boyard. De Jacques Antoine.
21.45 Série : Frank chasseur de fauves. Les sept clés pour Singapour (2e partie).
22.35 Documentaire : Les explorateurs. *Un siècle d'expéditions.*
23.30 Journal et Météo.
23.45 Le journal du Tour.

FR 3

— De 20.00. à 0.00 La Sept —
21.00 Hommage à Vitez.
21.10 Théâtre : Electre. Pièce de Sophocle, mise en scène par Antoine Vitez.
22.55 Journal.
23.10 Documentaire : Le dossard. D'Alain Marcoen. *Un cycliste de second rang.*

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Une taupe au Pentagone.
22.05 Documentaire : Rêve de cow-boy.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Les cow-boys. ■ Film américain de Mark Rydell (1972).

LA 5

20.40 Téléfilm : Trace de sang. De Werner Masten.
22.15 Magazine : Désir.
23.10 Ne réveillez pas la taupe qui dort (rediff.).
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Téléfilm : Le prix de la gloire. De Jackie Cooper.
22.10 Téléfilm : Une corde pour le pendre. De Joseph A. Mazzuca.
23.25 Six minutes d'informations.
23.30 Les privés de la nuit. Séries : Peter Gun ; Mister Lucky.

LA SEPT

21.10 Théâtre : Electre. Pièce de Sophocle, mise en scène d'Antoine Vitez.
22.55 Soir 3.
23.10 Documentaire : Le dossard. D'Alain Marcoen. *Un cycliste de second rang.*

Dimanche 22 juillet

TF 1

14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.05 Série : Marie Pervenche.
16.25 Tiercé
16.30 Série : Côte Ouest.
17.20 Dessins animés.
18.30 Magazine : Téléfoot.
19.20 Divertissement : Vidéo gags.
20.00 Journal.
20.40 Cinéma : Les naufragés du 747. ■ Film américain de Jerry Jameson (1977).
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Les turlupins. ■ Film français de Bernard Revon (1979).

A 2

14.15 Sport : Cyclisme. Tour de France : 21e étape.
16.50 Série : Coupable ou innocent.
18.30 Magazine : Stade 2. Athlétisme ; Canoë-kayak ; Golf ; Escalade ; Résultats.
19.00 Le journal du Tour.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Série : Haute tension.
22.05 Feuilleton : Nord et Sud. (4e épisode).
23.40 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Musiques au cœur de l'été.

FR 3

14.30 Magazine : Sports 3 dimanche. Jumping ; Supercross ; Fun génération.
17.00 Les grands voiliers de Bordeaux.
17.30 Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3. Les tortues.
18.30 Magazine : Planète show.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.00 Série : Benny Hill.
20.35 Variétés : Quarante ans de rire.
21.50 Journal et Météo.
22.15 ▶ Magazine : Le divan. D'Henry Chapier. Robert Charlebois.
22.35 Cinéma : Paradis perdu. ■■ Film français d'Abel Gance (1939).

CANAL PLUS

15.05 Série : Deux solistes en duo.
15.55 Surprises spéciales. Le sourire du requin ; Paris-Marseille.
16.10 Documentaire : Terre des éléphants. D'Irwin Rosten.
17.00 Sport : Les Goodwill games.
17.15 Magazine : Mag max.
18.00 Cinéma : Thank you Satan. ■ Film franco-canadien d'André Farwagi (1989).
— En clair jusqu'à 20.30 —
19.20 Flash d'informations.
19.25 Les superstars du catch.
20.30 Cinéma : Pelle le conquérant. ■■■ Film danois de Bille August.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Sport : Golf. Le British Open.

LA 5

13.15 Sport : Moto. Grand Prix des 500 cm³ au Mans.
14.00 Sport : Automobile. Grand Prix des prototypes à Dijon.
14.45 Sport : Moto (suite).
15.30 Sport : Automobile (suite).
16.35 Série : Madame le juge.
18.10 Série : Riptide.
18.50 Journal images.
19.00 Série : L'enfer du devoir.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : La proie du désert.
22.20 Magazine : Ciné Cinq.
22.30 Cinéma : L'enfer mécanique. ■ Film américain d'Elliot Silverstein (1976).
0.00 Journal de minuit.
0.10 L'enfer mécanique (suite).

M 6

15.10 Série : Laramie.
15.55 Documentaire : Chasseurs d'images. Samburu (1re partie).
16.10 Magazine : Adventure.
16.20 Série : Section 4.
17.10 Série : L'homme de fer.
18.00 Informations : M 6 express.
18.05 Série : Clair de lune.
19.00 Magazine : Culture pub remix.
19.30 Série : Les années coup de cœur.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : La dame en question.
22.15 Six minutes d'informations.
22.20 Capital.
22.25 Téléfilm : Pulsion fatale.
23.45 Six minutes d'informations.

LA SEPT

14.30 Cours d'italien (24).
15.00 Feuilleton : L'or du diable (1er épisode).
15.50 Série : C'est notre univers (1. En Irlande). De Ken Howard.
16.25 Documentaire : Les instruments de musique et leur histoire.
16.55 Documentaire : Propaganda, l'image et son pouvoir.
17.50 Cinéma d'animation : Aquarelle.
18.00 Téléfilm : Atlantic rendez-vous.
19.30 Documentaire : Nick et Murray.
21.00 Série : Notturno, Schubert (1).
22.35 Court métrage : Toi + moi = 3.
23.05 Documentaire : Le temps des cathédrales (3).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5308

HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qui aiment beaucoup les sorties. – II. Doivent être ouverts quand on rapporte. Parfois utilisé par ceux qui veulent descendre rapidement. – III. Mis à plat. Est parfois attribuée au sort. – IV. Un agrément d'autrefois. On y est à la hauteur. Avant l'heure. – V. Fixe, pour faire des exercices. Un homme souvent mené en bateau. – VI. Quand on y est, on ne sait pas comment s'en sortir. Sans changement. Pour le réaliser, il faut en avoir le pouvoir. – VII. Mauvaise quand elle ne mord pas. Comme un blanc. En France. – VIII. Reste toujours très sombre. – IX. Tranche de melon. Etendue désertique. Un homme qui se conduit comme une bête. Cité. – X. Un Indien. Attacheras. Comme certains fruits. – XI. Pour tenir, il y en a un de bon. Une bonne pomme. Lie. – XII. Devenir très coulant. Prouve qu'on a été trop brutal. Littoral breton. – XIII. Qui n'a rien coûté. Mesure. Un parfum de princesse. – XIV. N'est plus blanche quand elle a été dessalée. Peut être marqué au fer. Bien fixée. – XV. Adverbe. Un peu de repos ! Possessif.

VERTICALEMENT

1. Qui comprend tout. Nous fait aller de pis en pis. – 2. N'a pas un grand lit. Noir, pour une punition. Pas libre. – 3. Volatile. Une ville dont on peut dire qu'elle est à la croisée des chemins. Est noir. – 4. Qui a donc suivi. Circule à l'étranger. – 5. Des gens qui ont du charme. Qui n'avait peut-être pas été bien saisi. N'est pas un nombre rond. – 6. Compagnon de tondu. Comme une flèche. – 7. Qui peuvent donner de bons conseils. Fleur. – 8. Est souvent sur la planche. Adjectif qui peut évoquer la campagne... et parfois la cuisine. – 9. Conjonction. Terre. Qualifie un chat très chouette. Note. – 10. Qu'on rencontre souvent. N'est pas le bon côté des choses. Dans une série d'interdictions. – 11. Ne sont pas de bons « moyens ». Peuvent être de grosses envies. – 12. Partie d'une addition. Le dernier était apprécié par les lions. Chevalier, dans les Alpes. – 13. Utile pour ceux qui travaillent dans le bruit. Naissent souvent dans de vieilles racines. 14. Peut avoir le dessus. Qui a l'air d'une cruche. – 15. A souvent le cœur sec. On y brûle de l'essence. Complètement rayés.

Solution du problème n° 5307

Horizontalement

I. Romancier. – II. Isoloirs. – III. Macédoine. – IV. Anses. – V. Ide. Li. Us. – VI. Loto. Taxe. – VII. Liesses. – VIII. EG. Se. Sot. – IX. Ut. Envahi. – X. Reçus. – XI. Axe. Tel.

Verticalement

1. Rimailleurs. – 2. Osa. Doigté. – 3. Mocheté. Ça. – 4. Ale. Osseux. – 5. Nodal. Sensé. – 6. Cionite. – 7. Iris. Assaut. – 8. Esneux. Oh ! – 9. Essentiel.

GUY BROUTY

NOMINATIONS

M. Rigny directeur du département chimie du CNRS

Le ministre de la recherche et de la technologie vient de nommer, par arrêté paru au *Journal officiel* du 20 juillet, M. Paul Rigny directeur du département scientifique de chimie du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en remplacement de M. Michel Fayard.

[Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1958), M. Rigny, né le 8 février 1939 à Paris, a fait l'essentiel de sa carrière au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) où il est entré en 1963. Après d'importantes recherches sur l'utilisation des techniques de résonance et de relaxation magnétiques pour des études de structures et de dynamique moléculaire, il a dirigé la section chimie au département de génie isotopique du Centre d'études nucléaires (CEN) de Saclay. En 1979, il crée, toujours au CEA, le département de physico-chimie au CEN de Saclay où il développe, à côté de la physico-chimie fondamentale, des recherches sur la séparation des isotopes de l'uranium. Techniques grâce auxquelles il met au point des procédés d'enrichissement de l'uranium par voie chimique et par voie laser. Tous ces travaux le conduiront en 1986 à la direction de la division des études de séparation isotopique et de chimie-physique du CEA qu'il va donc quitter pour rejoindre le CNRS.]

BIBLIOGRAPHIE

3 300 gîtes pour les randonneurs

Annick et Serge Mouraret avaient déjà créé un guide des gîtes et refuges en 1983, 1985 et 1987. Ils récidivent aujourd'hui avec une quatrième édition enrichie et chez un nouvel éditeur. L'ouvrage présente les mêmes qualités que ses prédécesseurs et répertorie 3 300 hébergements accessibles aux randonneurs à pied, à ski ou à vélo, dont 600 dans les régions frontalières de Belgique, d'Allemagne, du Luxembourg, de Suisse, d'Italie et d'Espagne. Ces hébergements sont classés par régions géographiques, par départements et, le plus souvent, du nord au sud.

▶ *Gîtes et refuges*, par Annick et Serge Mouraret. Editions la Cadole, 100 F.

CARNET DU Monde

Décès

– Les familles Chardronnet, Weimann, Bouillé, Tonnelier, ont la douleur de faire part du décès de

Romain CHARDRONNET,

survenu accidentellement à l'âge de quinze ans.

La réunion pour la cérémonie d'adieu a eu lieu le samedi 21 juillet 1990 à 10 h 15, à son domicile, 10, avenue Médecin-Général-Viallet, 38120 Saint-Egrève.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de La Monta (Saint-Egrève), le samedi 21 juillet.

– Violaine a perdu son papa, le

docteur Michel ÉTIENNE.

Il sera inhumé le lundi 23 juillet, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée principale.

– Les présidents
Et les conseils d'administration du groupement des pédiatres de la région parisienne,
du Cercle d'études pédiatriques,
du Syndicat national des pédiatres français,
ont la tristesse de faire part du décès de leur conseiller et ami, le

docteur Georges GRAND

d'Orsay (Essonne).

Il avait fait l'unanimité auprès de tous les collègues de nos associations.

Anniversaires

– Dimanche 22 juillet 1990.

En ce cinquième anniversaire de sa mort, vous qui avez connu et estimé

André POUSSIÈRE,
Maubeuge 1910-Poitiers 1985,

ayez une pensée pour lui,

joignez à son souvenir celui de deux de ses fils,

François POUSSIÈRE,
Beyrouth 1945-Lyon 1984

et le

docteur Bernard POUSSIÈRE,
Cambrai 1933-Metz 1987.

RÉGIONS

Après l'intervention de M. Mitterrand

L'autoroute reliant l'A 6 et l'A 10 traversera la Beauce

ORLÉANS

de notre correspondant

Michel Delebarre, ministre de l'équipement, a tranché. Deux tracés étaient en compétition pour le futur tronçon autoroutier Orléans-Courtenay, maillon de la transversale qui s'esquisse au sud de la région parisienne. C'est le tracé nord, passant par la Beauce, qui a été retenu par le ministre. Le tracé sud, traversant la forêt d'Orléans et vivement controversé (*le Monde* du 31 octobre 1989) est finalement abandonné. L'intervention du président de la République a certainement accéléré la décision (*le Monde* du 17 juillet).

Georges Séguy (l'ancien secrétaire général de la CGT) et le général Massu (l'un des chefs militaires durant la guerre d'Algérie) – qui militaient main dans la main contre le tracé sud au sein d'un comité de défense actif en haut lieu, – sont heureux : l'autoroute ne viendra pas troubler leur quiétude de retraités. Et la décision ministérielle fait sans doute un autre satisfait : le secrétaire d'Etat à l'environnement, Brice Lalonde, qui possède une résidence secondaire dans le Gâtinais...

Pour joindre Courtenay à Orléans et raccorder l'A 6 à l'A 10 et à l'A 71, les aménageurs se trouvaient devant un casse-tête. Il leur fallait soit écorner la forêt d'Orléans et les verts pâturages du Gâtinais, « colonisés » par les Parisiens du week-end, soit empiéter sur le foncier agricole beauceron. Dans un premier temps, le tracé sud parut s'imposer. Mais devant les cris des comités de défense, le préfet, Paul Bernard, n'eut d'autre solution que de promettre la mise à l'étude du tracé nord, qui a aujourd'hui la faveur ministérielle.

Des deux options, cette dernière paraît la plus logique en apparence, car moins coûteuse (1 milliard de francs de moins) et moins dommageable pour l'environnement. Au lieu de l'autoroute, certains plaidaient pour la mise à quatre voies de la RN 60, solution défendue par le maire de Montargis, Max Nublat (PCF), qui voyait là le moyen de relier enfin correctement son agglomération avec le chef-lieu du département. Cet aménagement, initialement prévu – et d'ailleurs partiellement réalisé entre Orléans et Chateauneuf-sur-Loire – ne sera pas achevé : les crédits de l'Etat, selon M. Nublat, ont été « déroutés » sur la Savoie pour cause de Jeux olympiques.

Le choix du tracé nord ne va pas faire taire pour autant les polémiques. Les cultivateurs beaucerons qui « héritent » de l'autoroute parlent déjà de manifestations. Ils viennent d'empêcher les adieux du sous-préfet de Pithiviers : les notables de la région n'ont pu accéder aux petits-fours.

RÉGIS GUYOTAT

vers Paris
Pithiviers
Tracé nord : faisceau d'étude
vers Paris
A 6
Artenay
Neuville-aux-Bois
Beaune-la-Rolande
Ferrières
Courtenay
Auxerre
A 10
Bellegarde
Montargis
Orléans
vers Bordeaux
A 71
vers Clermont
Châteauneuf-sur-Loire
Lorris
Tracé sud : faisceau d'étude

Le développement universitaire

Troyes joue le style Cambridge

Longtemps assoupi, le chef-lieu de l'Aube se réveille après la crise qu'a connue dans le département l'industrie de la bonneterie. Objectif prioritaire : développer l'enseignement supérieur. Avec un atout, le patrimoine architectural exceptionnel de la ville.

TROYES

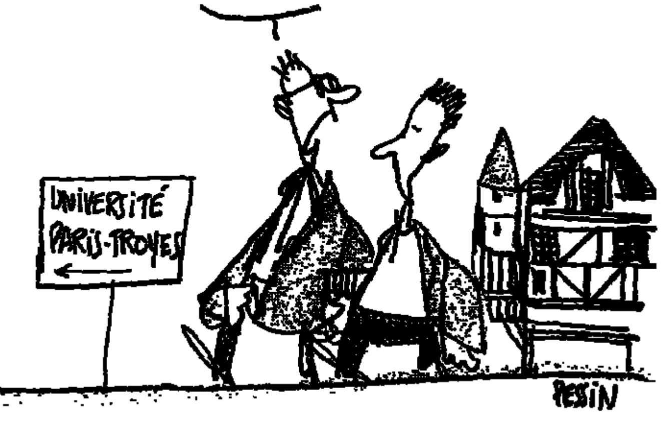
de notre envoyé spécial

Troyes sommeillait. Sur les rives de la Seine, la cité (64 000 habitants pour une agglomération de 120 000) paraissait engourdie. A une heure et demie de l'agitation de la capitale, bien plus dans les esprits. La crise de l'industrie locale, centrée sur la bonneterie (10 000 emplois perdus), a créé le premier choc. Réélu de justesse en 1989 après dix-huit ans de règne, Robert Galley, ancien ministre RPR, a compris que l'on ne pouvait plus se contenter de la magnifique réhabilitation de la vieille ville, orgueil de sa municipalité.

Pensez ! 55 hectares de secteur sauvegardé en plein centre-ville, frôlé par les guerres mais jamais touché, avec ses maisons à colombages du XVI[e] siècle, ses hôtels particuliers, ses bâtiments ecclésiastiques, sa bibliothèque créée en 1651 (44 720 ouvrages anciens)... Ilot après ilot, une restauration minutieuse a été menée, qui donne à la ville un cachet de toute beauté et attire maintenant de nombreux touristes, mais qui a fait dire à plus d'un Troyen qu'en ces périodes difficiles on s'était attaqué au superflu avant de viser l'essentiel.

Une « maison des professeurs »

Le nouveau mot d'ordre est désormais « Tradition modernité », martelé par les responsables locaux, service de communication en tête. Se servir de cette rénovation comme d'un atout pour le développement. Premier point d'appui et priorité des priorités : l'enseignement supérieur. Le maire, son premier adjoint Jacques Palencher, président du syndicat d'agglomération, et Julien Arenas, adjoint en charge du dossier, veulent tout bonnement faire de Troyes « *une ville universitaire* ». Avec une idée-force : la « délocalisation » en cours des établissements d'enseignement supérieur se joue aujourd'hui pour les vingt ans à venir. Une démarche – concrétisée dans le plan d'action municipale voté en mars – qui rencontre les préoccupations des élus des villes « à une heure de Paris », désireux de décongestionner à leur profit la concentrationnaire Ile-de-France (*le Monde* du 10 juillet). La ville compte déjà plus de 2 000 étudiants, avec notamment l'institut universitaire de technologie (créé en 1967), 473 étudiants de premier cycle de droit, neuf sections de BTS, une école de commerce et une école normale d'instituteurs, trois classes préparatoires. Un DEUG AES (administration économique et sociale) s'ouvre à la rentrée, l'anglais et l'histoire sont prévus pour 1991.



A Troyes, on a décidé de jouer le long terme. D'investir pour que, dans quelques années, professeurs et étudiants trouvent ici des conditions de vie et de travail qui les attirent. Où l'on retrouve la rénovation : l'ancien Hôtel-Dieu abritera le gros des effectifs, l'Hôtel des arquebuses sera destiné aux étudiants de 7[e] et 8[e] années de médecine « résidant » à l'hôpital, on va restaurer un immeuble pour en faire une « maison des professeurs », avec studios et rez-de-chaussée « club » ...

Pour l'heure, on met les bouchées doubles dans la rénovation de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Aires (et de son très beau cloître), appelée à accueillir le tout nouvel institut universitaire des métiers. Il propose une formation en trois ans à des professionnels ou à des bacheliers dans le domaine de l'artisanat d'art, autre axe important du développement de Troyes.

Bref, la partie de la ville qu'on appelle ici la « tête du bouchon de champagne », en raison de sa forme, aspire à devenir un petit Quartier latin, mais dans le style Cambridge. « *Nous avons fait un choix clair d'une université intra muros*, indique Jacques Palencher, *nous ne voulons pas de blocs de béton dans un champ de betteraves.* »

Tout cela, bien sûr, va coûter cher, 130 millions de francs uniquement pour la rénovation des principaux sites sans compter l'effort qui doit être fait pour accroître le parc de chambres d'étudiants (500 environ actuellement). L'Etat en alloue 35 dans le cadre du contrat de Plan avec la région, le reste est pris en charge par les collectivités locales. Les discussions les plus vives ont lieu avec l'université et la ville de Reims, qui préféreraient que cet effort leur soit destiné. Eternelles querelles de chapelle.

YVES AGNÈS

Relance des contrats de ville

Onze municipalités réclament de l'Etat « un partenariat plus cohérent »

SAINT-NAZAIRE

de notre correspondant

Les représentants des treize villes ou agglomérations concernées par les contrats de ville se sont retrouvés fin juin à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). A cette occasion, le manifeste « *pour une politique contractuelle active* », signé par onze maires de villes impliquées dans ces contrats, a été rendu public.

Habitués à se rencontrer une matinée par mois au siège de la DIV (délégation interministérielle à la ville), les représentants des villes et agglomérations de la première vague des contrats de ville ont pu ainsi durant deux jours approfondir et confronter leurs démarches respectives. « *On a fait beaucoup d'affaires* », résume de manière imagée Jean-Loup Drubigny, responsable de la politique des agglomérations à la DIV.

Rappelant la finalité des contrats de ville, « *développer sans exclure* », Yves Dauge, le délégué interministériel, a d'entrée exhorté les participants (élus, représentants des administrations, techniciens, bureaux d'études) à « *un sur-effort. Quel dispositif concret, pratique, allons-nous inventer pour changer le mode de travail entre tous les acteurs : Etat, villes, partenaires économiques ?* ».

Dans le droit fil du programme de développement social urbain lancé il y a deux ans et qui s'est traduit par la signature de quatre cents contrats de quartier, le contrat de ville doit procéder d'une même démarche « *marquée par le partenariat, la force du projet local. Une démarche où l'Etat n'est pas donneur d'ordre, mais où il reste acteur. Il faut ratisser, réunir, renforcer, revenir auprès des gens pour leur redonner confiance. Le projet de ville est un projet de démocratie et non de technocratie* ».

Grippages et frictions politiques

Les occasions de grippage entre une démarche qui suppose une mobilisation transversale, horizontale, et une machine étatique rodée de longue date à un fonctionnement vertical ne manquent pas. « *On ne peut pas travailler en saucissonnant les problèmes*, souligne Christian Pierret, maire de Saint-Dié (Vosges). *Il faut une réponse globale de l'Etat qui ne peut être apportée par Paris. Il nous faut un interlocuteur de synthèse, au niveau régional, départemental.* » Cela, mais aussi les frictions politiques et la complexité des problèmes, généralement proportionnelle à la taille des « bassins de vie », font que tous les projets de ville n'avancent pas au même pas.

Quatre d'entre eux – ceux de Marseille, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Dié et Saint-Nazaire – viennent d'être présentés devant le comité interministériel présidé par le premier ministre. Devrait suivre la signature des premiers contrats, avec moyens financiers à l'appui.

Les maires des villes concernées et la DIV sont manifestement « *en phase* ». Les onze signataires (1) demandent au gouvernement de conférer à la DIV « *un poids interministériel tel qu'il puisse infléchir les programmes sectoriels de l'Etat, et plus particulièrement les politiques de l'emploi, de l'éducation nationale, de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire* ».

Ils attendent aussi de l'Etat qu'il incite « *à un partenariat plus cohérent* » et s'implique financièrement de manière « *conséquente et continue* », notamment par un ajustement des dotations globales de fonctionnement, le maintien d'une bonification préférentielle des taux d'intérêt pratiqués par la Caisse des dépôts... Au risque, sinon, que « *l'addition aveugle de politiques éclatées entre l'Etat, la ville et les autres collectivités territoriales n'aboutisse qu'à l'éclatement de la ville* ».

JEAN-CLAUDE CHEMIN

(1) Il s'agit des villes de Lyon, Toulouse, Lille, Marseille, Reims, Saint-Nazaire, Saint-Denis de la Réunion, Mantes, Creil, Le Creusot et Saint-Dié.

ALSACE

Mulhouse regroupe ses musées

A l'occasion, le 29 juin, du dixième anniversaire de son écomusée (aujourd'hui l'un des plus importants d'Europe) et de la transformation du Musée de la céramique en Centre d'art international, Mulhouse, qui dispose des plus importantes collections de textiles imprimés et d'automobiles de prestige du monde, ainsi que du plus important parc de chemins de fer d'Europe continentale, a révélé les grandes lignes de son projet de « Musées sans frontières ».

Il s'agirait notamment de fédérer et de restructurer l'ensemble des dix musées de l'agglomération autour de deux grands axes – les transports et le textile – symbolisés par le rassemblement sur un même site des musées de l'automobile et de l'impression sur étoffe.

Appuyé sur l'histoire d'un microcosme industriel et culturel exceptionnel, le projet mulhousien entend être un témoignage supplémentaire des capacités d'innovation technologique et intellectuelle locales et devrait déboucher sur la création d'un centre de muséologie et de muséographie d'essence européenne.

La ville et le conseil général sont déjà fortement présents dans ce projet de 300 millions de francs qui permettrait de doubler en deux ans le chiffre actuel de 750 000 visiteurs. Une inscription au titre des grands travaux de l'Etat devrait permettre de boucler ce projet, unique dans son genre en France.

BRETAGNE

Placement familial en Ille-et-Vilaine

Cent personnes âgées dépendantes placées dans des familles d'accueil d'ici à la fin de l'année, tel est l'objectif que s'est fixé Pierre Méhaignerie, le président du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, qui consacre 400 millions de francs à l'aide aux personnes âgées et aux handicapés et qui compte 10 000 lits en maison de retraite, le nombre d'octogénaires (18 000 en 1982) atteindra 25 000 en 1995.

L'effort consenti en matière de placement familial est réparti sur l'ensemble du département pour favoriser un accueil de proximité. L'agrément accordé par le président du conseil général s'accompagne d'une rémunération pouvant aller jusqu'à 6 500 F par mois pour la famille d'accueil, en fonction de l'état de dépendance de la personne âgée accueillie.

LIMOUSIN

72 kilomètres de RN 20 à caractéristiques autoroutières

Beau doublé pour le Limousin : les déviations à caractéristiques autoroutières de la RN 20, de Limoges (Haute-Vienne) et de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ont été ouvertes à la circulation à la veille des grandes migrations estivales.

Le contournement de Limoges, long de 10,5 kilomètres, met en continuité les tronçons déjà réalisés ces dernières années au nord et au sud de la capitale régionale. Soit un ensemble de 50 kilomètres. La déviation de Brive élimine un segment particulièrement difficile de la RN 20 en offrant une continuité à deux fois deux voies de 27 kilomètres (exception faite du tunnel de Noailles entre Corrèze et Lot, long de 315 mètres, dont le doublement doit être réalisé d'ici à la fin 1990).

L'ensemble de ces travaux a coûté 1,1 milliard de francs, dont 80 % à la charge de l'Etat et 20 % à celle des collectivités locales. Avec les segments déjà réalisés, la traversée de la RN 20 en Limousin (180 kilomètres) est désormais assurée à près de 40 % par voie à caractéristiques autoroutières et raccourcie d'une heure.

Ces travaux s'insèrent dans le projet de liaison autoroutière continue Paris-Toulouse-Barcelone pour lequel le Limousin, toutes instances et toutes familles politiques confondues, milite depuis plusieurs décennies. Plusieurs autres tronçons ont été mis en chantier. L'ensemble de la liaison est en principe programmée pour 1996, avec une gratuité entre Vierzon (Cher) et Brive, qui devrait donner à cet axe central un atout nouveau sur les liaisons autoroutières Nord-Sud actuellement en service, qui sont à péage.

MIDI-PYRÉNÉES

Le câble à Lavelanet

La ville de Lavelanet en Ariège (8 600 habitants) projetait en septembre 1989 d'investir dans un réémetteur hertzien afin d'améliorer la réception des images des trois premières chaînes de télévision et de recevoir celles de Canal plus, de la Cinq et de la Six. EDF a alors proposé la solution câble, qui permet la réception des chaînes de télévision internationales et thématiques et ouvre la possibilité de diffuser des images sur un canal local.

Le 5 janvier dernier, une convention d'étude était signée entre EDF et la ville. Le Centre Pyrénées-Gascogne était chargé d'en étudier la faisabilité technico-commerciale.

Le 22 mai, EDF Vidéopôle et la mairie de Lavelanet signaient une convention liant les deux partenaires pour vingt ans. Lavelanet Vidéopôle était ainsi créée avec un capital de 4 millions de francs. EDF Vidéopôle, filiale d'EDF, sera le câble opérateur de la ville.

La technologie choisie est celle du câble coaxial, bien adaptée selon les études à la structure de l'habitat de la ville, qui compte une majorité de maisons individuelles. La nouvelle société table sur trois mille cinq cents clients potentiels. L'investissement global devrait représenter près de 8 millions de francs.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Nouveau « moteur » pour le golfe de Fos

Huit communes des Bouches-du-Rhône de tendances politiques différentes viennent de décider une action concertée en faveur de la promotion de l'image de marque de l'ouest de l'étang de Berre, en direction des investisseurs éventuels. Cela quelques jours à peine après l'installation à Marseille d'un centre d'accueil des entreprises.

La mission intercommunale ainsi créée par les communes de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, Grans, Saint-Mitre et Saint-Martin-de-Crau a pris le nom de Carré Ouest, guichet unique d'accueil de huit communes, qui représentent 50 000 hectares, 110 000 habitants, 10 000 emplois industriels et un nombre double d'emplois induits.

S'ajoutent d'autres atouts : notamment la présence des installations du port autonome de Marseille à Fos-sur-Mer et de l'Etablissement public d'aménagement des rives de l'étang de Berre (EPAREB). Les huit communes disposent de 8 500 hectares aménagés et d'autant d'hectares aménageables.

Les maires concernés affirment qu'il ne s'agit pas d'un instrument de concurrence avec Marseille. En assistant à sa mise en place, Jacques Chérèque, ministre délégué à l'aménagement du territoire, a mis l'accent sur une initiative « *qui contribue à rééquilibrer le département* ». Carré Ouest bénéficiera en permanence, a annoncé le ministre, des primes à l'aménagement du territoire.

Mais il a précisé qu'il entendait également soutenir Marseille dans ses stratégies de développement et raisonner en termes de « grand Marseille ».

▶ Carré Ouest, mission économique. Centre tertiaire de la Grande Pyramide, 13800 Istres. Tél. 42 56 94 00.

Cette page a été réalisée avec nos correspondants : Georges Chatain, Jean Contrucci, Christian Tual et Gérard Vallès.

Coordination : Yves Agnès.

ÉCONOMIE

TRANSPORTS

Malgré un rapprochement des positions

Le conflit persiste entre les Etats-Unis et l'Europe sur le financement d'Airbus

Le conflit entre les Etats-Unis et les quatre pays européens constructeurs de l'Airbus (France, RFA, Grande-Bretagne, Espagne) risque de rebondir à la fin du mois. Les négociations entreprises depuis le printemps, avec l'assistance de la Commission européenne, ont permis de rapprocher les positions en présence, mais sans pour autant aboutir à un accord. Le point le plus sensible porte sur les aides fournies par les pouvoirs publics pendant la phase de développement des appareils, ainsi que sur leurs modalités de remboursement.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Au cours d'un dîner de travail, le lundi 16 juillet à Bruxelles, en marge du conseil de la CEE, les ministres des quatre pays européens concernés ont refusé d'aller aussi loin que le réclament les Américains. M. Jean-Marie Rausch, le ministre français du commerce extérieur, s'est opposé avec la plus grande netteté à des concessions jugées excessives, préférant apparemment prendre le risque d'un conflit ouvert au GATT (l'organisation qui réglemente le commerce international).

Les Etats-Unis, qui voient avec inquiétude Airbus-Industrie grignoter des parts du marché de Boeing et McDonnell Douglas, reprochent aux gouvernements européens de subventionner leurs constructeurs et de fausser ainsi le jeu normal de la concurrence. A la fin de l'hiver, ils ont porté l'affaire devant le GATT, mettant en cause la garantie de change accordée par le gouvernement de Bonn lors de la reprise de MBB, le constructeur allemand, par Daimler-Benz. Cependant, les Américains avaient accepté de suspendre leur action afin de rechercher un compromis à l'amiable avec les Européens, la date butoir du 31 juillet 1990 étant fixée pour ces pourparlers.

D'après les informations recueillies à Bruxelles, les Etats-Unis seraient finalement prêts à fermer les yeux sur l'affaire de la garantie de change accordée par la RFA, mais seulement dans l'hypothèse où un arrangement d'ensemble serait trouvé, avec, en particulier, l'engagement des Européens de fortement réduire les aides au développement des nouveaux modèles.

Ces aides, fournies sous la forme d'avances remboursables, varient selon les pays de 60 % (France) à 95 % (RFA) du coût de l'appareil, la moyenne se situant aux alentours de 75 %. Les Américains entendent qu'elles soient limitées à 30 %-35 % ; ils insistent, en outre, pour que les remboursements soient effectués à termes fixes et non pas selon le système dit des « royalties », c'est-à-dire en fonction de la vente des avions.

Lors du dîner de lundi, les ministres européens ont estimé que ces aides remboursables ne pourraient descendre au-dessous de 50 %-55 % du coût des programmes. En outre, M. Rausch a exclu l'idée qu'au moins une partie du remboursement serait désormais opérée à termes fixes, estimant que ce serait là faire courir un risque injustifié aux constructeurs.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **Aérospatiale intéressée par De Havilland.** – La direction du constructeur américain Bœing a confirmé qu'elle négociait avec l'Aérospatiale française et Aeritalia la vente de sa filiale canadienne De Havilland. Cet avionneur spécialisé dans la fabrication d'avions de transport régionaux de 30 à 60 places, les Dash, avait été acheté par Boeing, en 1986, pour la somme de 90 millions de dollars canadiens (430 millions de francs).

CONSOMMATION

Un projet de directive de la Commission européenne

Bruxelles veut lutter contre les clauses abusives dans les contrats de vente

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La Commission européenne entend lutter contre les clauses abusives prévues par les fournisseurs dans les contrats conclus avec des acheteurs de biens et de services. Tel est l'objet de la proposition que M. Karel Van Miert, chargé de la protection des consommateurs, a transmise mercredi 18 juillet aux Etats membres de la CEE. Bruxelles prévoit l'entrée de la future directive communautaire au 1er janvier 1993.

« Un filet de sécurité à la dimension du grand marché » est d'autant plus nécessaire que trois Etats membres – la Belgique, l'Italie et la Grèce – ne disposent pas de législation protégeant le consommateur contre les abus éventuels des entreprises. L'exécutif des Douze définit une clause abusive comme une disposition créant un déséquilibre important entre les droits et les obligations des contractants : soit qu'elle produit une exécution du contrat défavorable au consommateur, soit qu'elle conduit à un résultat très différent de l'attente légitime de l'acheteur, soit qu'elle trompe la bonne foi de celui-ci.

S'inspirant largement des législations en vigueur en France, en Grande-Bretagne, au Danemark et en Irlande, la Commission dresse une « liste noire » des principales anomalies figurant encore dans certains contrats. Ainsi, Bruxelles demande d'interdire l'exclusion ou la limitation de la responsabilité du vendeur en cas de non-exécution du contrat, de dommages corporels au consommateur ou de décès de celui-ci...

Le projet exclut la possibilité pour le fournisseur de modifier les termes du contrat, y compris en matière de prix, sans que le consommateur puisse faire valoir ses intérêts. Il est prévu, en outre, l'exclusion ou la limitation excessive de la garantie de la chose vendue.

La « liste noire » porte aussi sur les abus liés aux contrats de multipropriété. La Commission recommande aux Douze qu'il soit accordé un délai de sept jours à l'acheteur pour dénoncer le contrat.

MARCEL SCOTTO

SOCIAL

Après six semaines de grève

La CFTC appelle à la reprise du travail à la caisse d'assurance-maladie de l'Essonne

Après six semaines de grève, près de 700 000 dossiers représentant un million d'actes médicaux à rembourser sont toujours bloqués à la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de l'Essonne. Toutefois, la CFTC a appelé vendredi 20 juillet les grévistes (70 % du personnel) à suspendre le mouvement.

Le syndicat estime que les propositions de la direction *« ne peuvent donner satisfaction à l'ensemble du personnel »* mais reconnaît qu'elles *« permettraient d'encaisser les dividendes de plus d'un mois de lutte et d'éviter des retenues sur paie, dans l'attente des négociations qui interviendront dès septembre sur la classification et les salaires »*.

Ces dispositions, qui ont reçu l'aval du ministère de la solidarité et de la caisse nationale d'assurance-maladie, consistent à redistribuer au personnel d'exécution les économies de gestion réalisées en 1990, soit 1,2 million de francs.

La CPAM de l'Essonne a mis au point des possibilités d'avances de frais disponibles dans les centres de paiement pour les assurés sociaux les plus gênés par ce conflit.

ÉTRANGER

La fin de la visite du premier ministre à Tokyo

M. Rocard tance les industriels japonais

Après s'être exprimé, samedi 21 juillet, devant un parterre de patrons japonais, M. Michel Rocard devait rentrer dans la soirée à Paris. A l'occasion de sa visite de trois jours au Japon, le premier ministre a fait part, avec courtoisie mais fermeté, des préoccupations de l'industrie française face au comportement des Japonais.

TOKYO

de notre envoyé spécial

Tout le monde le reconnaît : le charme de M. Michel Rocard, c'est qu'il a su rester aussi simple et direct qu'il l'était avant d'être nommé à Matignon. Les Japonais s'en sont aperçus, avec la volée de bois vert que le premier ministre français leur a administrée, les 20 et 21 juillet, courtoisement, mais sans s'embarrasser de précautions oratoires.

Si un conseiller du premier ministre a pu caractériser l'état d'esprit de la délégation gouvernementale française par une volonté de *« décrispation empreinte de fermeté »* (*le Monde* du 21 juillet), la « méthode Rocard » appliquée au Japon a donné, vendredi à Tokyo, lors d'une conférence de presse, puis samedi à Gotemba devant le séminaire d'été des dirigeants patronaux du Keidanren (équivalent du CNPF), une fermeté certaine, à peine masquée par un ton ostensiblement courtois.

Devant les journalistes, M. Rocard a regretté des *« mots excessifs »* qui ont été prononcés de part et d'autre. Mais, au nom du postulat selon lequel la France et le Japon ont des relations *« amicales, donc franches, donc directes »*, le premier ministre français a fait suivre cette entrée en matière apaisante d'une argumentation sévère.

Premier exemple : l'automobile. *« Vous êtes très puissants. Je viens ici plein d'admiration, mais quand on est puissant, on fait peur. Je suis quand même surpris que vous ayez peur de faire peur. »*.

Le premier ministre rappelle la disproportion que révèlent les chiffres (en dix ans, 118 millions d'automobiles fabriquées au Japon, 62 millions de véhicules exportés, 800 000 importés) et ajoute : *« Ou bien vous admettez qu'il y a là un certain déséquilibre, ou bien vous considérez que c'est votre vision des choses sur l'équilibre. Si vous considérez que c'est votre vision des choses sur l'équilibre, je vous supplie au moins de n'être pas surpris que nous ne soyons pas d'accord. C'est même notre droit, en bonne démocratie. »*

Suite de la leçon de démocratie appliquée : M. Rocard souligne l'augmentation du chômage qu'induirait une *« pénétration très rapide de l'automobile japonaise »* en France et en Europe : *« Ce contre-effet politique serait très nocif à la sérénité de nos relations et même à l'image du Japon. Je ne suis pas sûr que vous y ayez intérêt. Moi, je suis venu tranquillement vous informer que nous ne laisserons pas faire sans en parler longuement, sans négocier des délais et une réciprocité correctement établie. »*

M. Rocard évoque la difficulté pour les sociétés françaises de s'implanter au Japon. Des hommes d'affaires français rencontrés le matin même lui ont fourni quelques « biscuits » pour sa démonstration. Il cite l'exemple d'une grande banque française (la BNP), quinzième ou seizième mondiale, classée AAA (donc meilleure catégorie dans les classements effectués par les agences américaines) aux Etats-Unis, mais, au Japon, seulement classée *« comme une petite banque régionale, ce qui, naturellement, limite son accès à certaines opérations »*. *« Très aimable à vous,* enchaîne M. Rocard. *C'est intelligent. Bon, il faudra parler de ça en même temps que de l'automobile »*...

Un marché moins opaque

Après la banque, le traitement de l'eau et les mésaventures de la société Degrémont, filiale de la Lyonnaise des eaux et l'un des leaders mondiaux dans ce secteur, le Japon s'intéresse à la « capacité technique » que possède Degrémont. Il existe *« un bon programme de développement avec votre ministre concerné, mais la société Degrémont est interdite d'accès aux marchés publics japonais ... »*.

Vient enfin le tour de l'agriculture. Le premier ministre souligne que si les Etats-Unis et la CEE assurent à leur agriculture des aides publiques qui correspondent à 30 % et 40 % respectivement de la valeur de leur production agricole, le Japon subventionne sa propre agriculture *« autour de 60 % »*. Quant au gratin du patronat japonais, auquel M. Rocard s'est adressé samedi à Gotemba, il a eu droit au même message : *« Il est [...] essentiel que le Japon poursuive les réformes nécessaires pour rendre son marché moins opaque et moins hermétique. Parler vrai, c'est aussi vous dire le sentiment de monotonie qu'inspire la poursuite d'un dialogue que l'on souhaiterait voir déboucher sur des progrès plus substantiels. »*

Après leur avoir demandé d'avoir la *« volonté politique »* de ne pas enrayer le rééquilibrage des échanges entre le Japon et la CEE par une nouvelle dépréciation du yen, le premier ministre a assuré ses interlocuteurs que la France n'est pas *« le pays le plus anti-japonais, le plus protectionniste de la classe européenne »*. Pour autant, M. Rocard a prévenu : en tant que premier ministre de la République française, il est chargé de la défense des *« intérêts vitaux »* de son pays, et l'automobile et l'électronique en font partie.

Cela n'empêche pas M. Rocard de souhaiter un développement des investissements japonais en France, à condition qu'ils obéissent à trois critères : *« faire progresser l'emploi, améliorer la balance commerciale, développer les savoir-faire technologiques »*. *« Nous, Européens,* a conclu M. Rocard, *nous nous ouvrirons encore plus parce que c'est la logique du grand marché intérieur. Vous, Japonais, vous devez vous ouvrir parce que c'est la logique d'une grande puissance. »*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

Intérêt croissant des entreprises occidentales pour les marchés de l'Europe centrale et orientale

Forte reprise du commerce Est-Ouest

La crise économique aiguë à l'Est, en obligeant les pays communistes à augmenter leurs importations, a conduit en 1989 à une vigoureuse reprise des échanges Est-Ouest.

Les exportations des pays de l'OCDE vers le COMECON ont connu une croissance réelle de 12,4 %, meilleur résultat depuis 1976. Les importations occidentales en provenance de l'Est ont augmenté de 6,3 %. Cette embellie ne sera cependant que de courte durée, à moins que les pays de l'Est ne réussissent à améliorer leur compétitivité et que les pays occidentaux ne suppriment certaines restrictions commerciales à leur égard, estime une étude que vient de publier l'Institut autrichien de recherches économiques à Vienne.

VIENNE (Autriche)

de notre correspondante

Revers de la médaille : la relance des échanges a aggravé le surendettement de l'Est de 15 milliards de dollars, portant la dette globale des pays de l'Est en Occident à 160 milliards de dollars, selon cette étude. Un deuxième facteur a favorisé la relance des échanges : la bonne conjoncture à l'Ouest. Par contre, les réformes économiques lancées à l'Est n'y ont contribué qu'indirectement et de manière modeste. Les analystes, qui ne pèchent pas par optimisme, s'inquiètent notamment d'une nouvelle crise des paiements dont les premiers signes se sont manifestés ce printemps (la Bulgarie a suspendu les remboursements de sa dette).

A l'exception de la RDA et de la Tchécoslovaquie, la lourde dette extérieure – dans le cas de la Pologne les seuls intérêts (3,4 milliards de dollars en 1989) absorbent 49 % des recettes des exportations – pose aux pays en transition vers l'économie de marché le plus grand problème. Même pour un pays comme l'URSS, qui dispose de réserves d'or considérables, la hausse de sa dette extérieure, de 30,5 milliards de dollars en 1986 à 52,4 milliards, commence à devenir préoccupante, selon les analystes de l'Institut.

Dans tous les pays du COMECON, l'année 1989 a été marquée par une baisse réelle du revenu national et de la production industrielle, une hausse du déficit d'Etat et une détérioration sensible de la balance du commerce extérieur avec les pays de l'OCDE. Ces tendances négatives ont continué d'être sensibles dans les premiers mois de 1990. L'Institut prévoit une croissance plus modérée : de 9 % en 1990 et de 8 % en 1991 pour les exportations des pays occidentaux vers l'Est. Le plus important fournisseur du COMECON est la RFA avec 25,3 %, suivie du Japon, de la Finlande, des Etats-Unis, de l'Italie et de la France avec quelque 8 %, ainsi que l'Autriche avec 6,3 %. La RFA vient également en tête des importations de l'Est avec 21,9 %, suivie de l'Italie, de la France et du Japon. Les combustibles restent le principal produit d'exportation de l'Est, notamment de l'URSS : 42,3 % des achats des pays de l'OCDE portaient sur des combustibles (pétrole et gaz naturel notamment, 63,6 % pour l'URSS), mais la tendance est à la baisse. Dans l'ensemble, les positions des pays de l'Est sur le marché occidental se sont affaiblies : en 1989, 1 % seulement des importations des pays de l'OCDE provenait de l'Est contre 1,6 % en 1970.

Les progrès américains

Parmi les pays occidentaux, les Etats-Unis ont réussi la meilleure performance en élargissant leurs exportations vers l'Est de 54 % – notamment en URSS, par la vente de céréales, d'engrais et de fourrage, suivis de l'Espagne (+ 27 %) et de la RFA (+ 15,9 %). En revanche, la France n'a réussi qu'une expansion de 5,9 % (8,6 % en 1988) de ses ventes à l'Est, tandis que les importations en provenance de cette région ont même diminué de 0,5 %.

L'Autriche, qui a réussi en 1989 à augmenter de 10,2 % ses exportations – après 15,9 % en 1988 – tient avec 6,5 % du marché de l'Est une position qui dépasse largement sa part du commerce mondial, qui est de 1 % à 2 %. Ce « succès » des exportateurs autrichiens sur les marchés de l'Est a cependant son prix : la dette des pays de l'Est en Autriche s'élève à 200 milliards de schillings (100 milliards de francs). 40 à 50 milliards passent pour être *« irrécupérables »*, selon le secrétaire général de l'Association du patronat, M. Johannes Ditz. M. Helmut Haschek, président de la Banque de contrôle qui garantit 111 milliards de ces crédits sur la base du système de soutien aux exportations, a réclamé la constitution d'un fonds de réserves pour les crédits *« incertains »*. Le volume des crédits *« mûrs »* au rééchelonnement s'élève à environ 40 milliards de schillings, notamment des crédits à la Pologne et à la Yougoslavie, estime-t-on dans les milieux bancaires à Vienne.

L'Autriche est également sur-représentée pour les sociétés mixtes Est-Ouest. Sur les quelque 4 400 joint-ventures Est-Ouest existant fin 1989, 550 étaient fondées avec des partenaires autrichiens, dont 300 en Hongrie et 100 en URSS. Pour M. Friedrich Gleissner, directeur à la Chambre de commerce, cette *« première phase d'expansion devrait être suivie d'une période de consolidation pour mettre à l'épreuve la substance »* des entreprises.

Selon les analystes de l'Institut de recherches économiques, la relance du commerce Est-Ouest ne sera durable que dans la mesure où les pays de l'Est gagnent des devises. Pour contribuer à améliorer la compétitivité des pays de l'Est, l'Occident devrait faciliter l'accès de leurs produits aux marchés occidentaux par la suppression des restrictions commerciales existantes et, à plus long terme, par leur intégration dans le système de libre-échange ouest-européen.

WALTRAUD BARYLI

Le Crédit national met en place des aides au financement

Le Crédit national vient de prendre une série d'initiatives destinées à accentuer son ouverture à l'Est, où il est déjà chargé par le gouvernement français de la mise en place et de la gestion de prêts du Trésor, consentis à la Pologne pour 900 millions de francs sur trois ans, avec une dizaine de dossiers en cours d'instruction.

A cet effet, il vient de créer la Compagnie européenne de banques dont il détient 50 % du capital, en association avec Loca-France et la Banque de l'union européenne (groupe CIC), actionnaires à 25 % chacun. Loca-France et cette filiale commune assurent le financement en crédit-bail d'équipements dans les pays de l'Est, soit directement soit en association avec des banques locales. Loca-France est un des principaux opérateurs en France dans le crédit-bail mobilier avec 12 milliards de francs de contrats signés en 1989, dont 1,2 milliard de francs à l'étranger. La Banque de l'union européenne a une longue tradition de présence dans les pays de l'Est, se classant parmi les trois premières banques françaises dans ce domaine. Elle a joué un rôle de pionnier dans le développement des sociétés mixtes et a assuré le financement d'une trentaine d'usines clés en main en URSS.

Par ailleurs, le Crédit national a passé avec Sofaris un accord pour la garantie personnelle par cet organisme de ses prêts et investissements dans les pays de l'Est. Sofaris est chargé par le gouvernement de la gestion d'un fonds de garantie doté initialement de 100 millions de francs et permettant de couvrir jusqu'à 100 millions de francs l'engagement pris par les entreprises ou banques françaises sur l'Est après couverture des risques politiques par la Coface. La garantie porte sur un fonds propre apporté dans les implantations et les prêts d'investissement à moyen et long terme avec une durée de sept ans.

FRANÇOIS RENARD

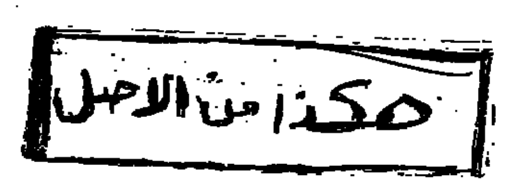
Les responsables de l'économie sociale multiplient les initiatives

Les coopératives, mutuelles et associations françaises s'intéressent à l'Europe de l'Est. Elles n'ont pour l'instant à leur actif que peu de réalisations, mais leurs projets, tant dans les secteurs de la banque et de l'assurance que dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture, ne manquent pas.

De multiples contacts sont pris. Tel est le message que les dirigeants de l'économie sociale française, avec à leur tête M. Jacques Moreau, le président du Crédit coopératif, sont allés transmettre, mardi 17 juillet, à Mme Elisabeth Guigou, la responsable à l'Elysée de la délégation interministérielle chargée des pays de l'Est.

Depuis plusieurs mois, de multiples initiatives sont menées par les différents acteurs de l'économie sociale en direction des pays de l'Est, essentiellement de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. *« Les démarrages sont modestes, mais il y a une forte demande de collaboration de part et d'autre »*, explique M. Thierry Jeantet, l'un des responsables du Comité de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives. Déjà, la Fédération nationale de la mutualité française travaille à la formation de personnes pour la création de pharmacies mutualistes en Hongrie. Des mutuelles de l'assurance négocient en Pologne avec Solidarité pour y développer des produits en direction des particuliers. La loi sur les assurances qui vient d'être adoptée à Varsovie s'inspire d'ailleurs des textes français, instaurant deux types d'entreprises, les sociétés anonymes et les mutuelles.

Pour l'instant cependant, la seule réalisation concrète qu'affiche le secteur est l'ouverture au début du mois de juillet à Varsovie d'une banque en joint-venture, la BISE (Banque d'initiatives socio-économiques), au capital initial de 3 millions de dollars. Créé avec la participation du Crédit coopératif, cet établissement de crédit a pour mission de financer prioritairement la création d'emplois dans l'artisanat et le commerce.



REVUE DES VALEURS

PARIS

SEMAINE DU 16 AU 20 JUILLET

Reprise d'été

INDICE CAC 40

+1,64 %

On s'en doutait. Nul n'en est encore très sûr. Mais de la façon dont les choses ont évolué ces derniers jours, tout porte à croire que la reprise d'été est installée rue Vivienne.

Déjà, les prémices s'en étaient fait sentir vers la fin de la semaine précédente, surtout le vendredi 13 juillet avec un bond des valeurs françaises de 1,17 %. Sur cette lancée, les trois premières journées de la semaine allaient être marquées sous les lambris par une hausse de 1,55 % des cours, dont 0,86 % acquis dès lundi, 0,19 % mardi et 0,50 % mercredi. Sans en avoir l'air, le 18 juillet au soir, la Bourse de Paris venait de parcourir en six jours une belle étape de montée (+ 3 %).

L'effort allait-il se poursuivre ? Jeudi, par acquis de conscience, en fait pour cause technique, le marché leva le pied et fit même un pas en arrière (- 0,31 %). Vendredi faillit bien être la journée de la désillusion. Tôt dans la matinée, la nouvelle d'une forte réduction du déficit commercial pour juin (1,03 milliard de francs contre 5,54 milliards pour mai) était tombée, prenant à contre-pied les augures, qui avaient tablé sur un trou de 3,5 à 4 milliards. La Bourse ne pouvait que s'en réjouir. Singulièrement, aucune réaction ne fut vraiment perceptible. Et après un démarrage pénible (+ 0,09 %), le marché fit demi tour (- 0,30 % vers 13h), avant, quand même, en fin d'après-midi, de consentir à saluer l'événement par un signe de la tête (+ 0,40 %) .

On avait, en fait, oublié un peu vite que les veilles de week-end sont propices à la réflexion. Et puis, la proximité de la liquidation de juillet, légèrement positive pour la première fois depuis trois mois, a fourni l'occasion aux opérateurs de rajuster leurs positions, voire de ramasser leurs gains. Bref, d'une semaine à l'autre, l'indice CAC 40 a grimpé de 1,64 % environ. Il faut remonter à la fin avril (+1,76 %) pour retrouver une hausse de cette ampleur. Si ce n'est pas de la reprise, cela en a du moins l'odeur et la forme.

De bonnes nouvelles

Rien d'étonnant, du reste. Le retour d'un certain optimisme n'est pas le fait du hasard, dans la mesure où celui-ci s'appuie sur les espoirs de croissance formulé pour la France. Deux nouveaux organismes, le Centre de prévisions de l'Expansion et le centre d'observation de la chambre de commerce de Paris, ont, à leur tour, confirmé cette semaine un second semestre nettement plus musclé que le premier. L'un et l'autre soulignent que le phénomène sera favorisé par l'unification allemande et la reprise du commerce mondial. De quoi rassurer les opérateurs les plus craintifs.

Mais d'autres très bonnes nouvelles sont également tombées. Le franc a commencé par faire preuve d'une belle fermeté par rapport au deutschemark. Ensuite, le différentiel d'inflation avec l'Allemagne fédérale, dont on parle tant, a tout bonnement disparu avec une hausse de 0,2 % des prix à la consommation en juin. La détente sur le front des taux à court terme a commencé de s'installer.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, en a profité pour promettre une baisse des taux d'intérêt « dans les semaines ou les mois à venir ». Et comme, décidément, cette semaine était placée sous une bonne étoile, ce fut vendredi la divine surprise avec la réduction du déficit commercial. Sans parler de la fermeté contagieuse de Wall Street, qui, malgré le chaud et le froid soufflé par M. Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, décidé maintenant à lier tout assouplissement de la politique de crédit à une réduction drastique du déficit budgétaire, revient à l'assaut pour franchir la barre historique des 3 000 points.

Du coup, la communauté financière en a un peu oublié la triste affaire de la société de Bourse Tuffier, dont le bilan a été déposé cette semaine et qui sonne l'hallali des derniers indépendants. Une affaire aussi qui pourrait rejaillir sur la place avec ses effets dissuasifs sur le placement des capitaux étrangers et, d'autre part, la création de nouveaux suspens. Sera-ce le cas ? Une chose est certaine : Paris a perdu de son « aura ». La plupart des experts financiers sont formels : il manque à la place un bon produit d'appel pour rameuter la clientèle.

Ce qui n'empêche pas le marché de rebondir sur ses plus bas niveaux. « Parce que tout baigne », faisait remarquer en fin de semaine un spécialiste épongeant son front sous les colonnes. Si la société de Bourse James Capel dit vrai, l'année 1991 devrait être un bon cru pour les entreprises françaises avec une croissance pondérée des bénéfices nets par action de 14,8 % au lieu de 12,4 % cette année. A coup sûr, certains se disent déjà qu'il y a de bonnes affaires à conclure rue Vivienne. Les groupes français ne manquent pas de dynamisme. A preuve Lafarge, qui vient de s'implanter solidement en RDA par le double rachat de Karsdorf, la principale cimenterie est-allemande, et de VEB Keramische, numéro un là-bas de la céramique sanitaire.

ANDRÉ DESSOT

Publiés au « Journal officiel »

De nouveaux règlements précisent les pouvoirs de la Commission des opérations de bourse

Les nouveaux règlements de la COB, la Commission des opérations de bourse, homologués les 5 et 17 juillet par le ministre de l'économie, sont parus le 20 juillet au *Journal officiel*. Ils viennent combler un vide juridique et peuvent apaiser l'inquiétude des magistrats devant l'extension des pouvoirs de la Commission.

Sur les sept chapitres que le nouveau règlement de la COB comporte et que le *Journal officiel* a publié le 20 juillet, six ont été homologués le 5 juillet. Le dernier chapitre, relatif à « l'utilisation d'une information privilégiée », n'a été homologué que le 17 juillet. Ces douze jours de décalage ont représenté le délai nécessaire à l'apaisement des magistrats qui s'inquiétaient de voir la COB, une instance para-juridique ne relevant pas de la compétence du ministère de la justice, piétiner leurs plates-bandes.

Dans sa présentation des nouveaux textes, la COB trace utilement la frontière entre ce qui relève du règlement et ce qui dépend de la justice. Premièrement, explique-t-elle, les règlements de la COB « se rapportent à des pratiques ou à des personnes que la loi pénale ne sanctionne pas ».

Le champ d'application de ces réglements étant plus étendu que « celui de la loi pénale (...), ils permettent aux professionnels d'agir en pleine connaissance de cause ». Sans parler de leur caractère dissuasif. Ainsi, le règlement de la COB, qui juge « repréhensible » le seul fait de communiquer au public « une information inexacte, imprécise ou trompeuse », est plus sévère que le droit pénal qui exige du menteur une intention particulière de tromper.

La seconde différence entre la loi et le règlement concerne l'exploitation d'une information privilégiée. « Alors que le juge fait une large place à l'élément moral de l'infraction, indique le texte de la COB, cet élement est fortement atténué dans l'appréciation du manquement soumis à la Commission. » Ce qui signifie qu'un opérateur disposant d'une information non publique, précise et qui pourrait avoir une influence sur le cours de la valeur ou du produit financier concerné sera consideré en infraction quelles qu'aient été, là encore, ses intentions.

Ainsi un financier qui se débarrasse d'une valeur, le jour où il apprend qu'elle risque de baisser dangereusement, sera en infraction, même s'il arrive à prouver qu'il avait pris toutes dispositions antérieures pour vendre. Seul le fait d'avoir détenu une information privilégiée compte.

Pour apaiser les magistrats, la COB ajoute que chaque fois qu'une personne morale ou physique aura violé à la fois la loi et le règlement, le dossier sera porté à la connaissance de l'autorité judiciaire. Ultime preuve de bonne volonté, la COB explique que, « dans chaque cas, elle apportera sa coopération (...) de manière à assurer une parfaite harmonie entre son action et celle de la justice ». Il fallait sans doute le préciser.

YVES MAMOU

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Damart S.A.	+ 12,5	Metaleurop	- 10,5
A.G.F.	+ 10,9	C.S.E.E.	- 10,4
Lafarge Coppee	+ 8,9	Thomson-CSF	- 10,2
Pechiney INTL	+ 8,8	Codetel	- 9,1
Eurotunnel	+ 8,4	Rochette (La)	- 9,0
Salomon SA	+ 7,7	Radiotechnique	- 7,9
GAN	+ 7,5	Metrologie Inter	- 7,7
Bail Equipem.	+ 5,9	Berger SA	- 7,6
Synthelabo	+ 5,7	Epeda-Bertrand	- 7,2
Locabail Im.	+ 5,6	CCMC	- 7,2
Bafip	+ 5,2	Jean-Lefebvre	- 6,6
Sextant Avion.	+ 5,1	Skis Rossignol	- 5,8
BNP-CI	+ 4,6	Saulnes-Regr	- 5,7
Elf-Aquitaine	+ 4,6	Alsac Super.	- 5,6

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Dumez	1 113 967	950 104 484
Lyon. Eaux	1 104 309	628 643 746
Eaux (Génér.)	221 869	583 440 302
Accor	497 976	498 476 234
Lafarge Copp.	1 003 180	476 231 639
CGE	721 471	464 883 070
Suez Financ.	965 527	414 836 719
Elf Aquitaine	573 099	381 267 671
LVMH	71 826	331 152 053
Peugeot SA	437 331	326 561 031
UAP	500 352	300 553 421
L'Air liquide	365 254	289 013 490
Total	405 520	284 860 448
GAN	135 759	278 728 597

(*) Du vendredi 13 juillet 1990 au jeudi 19 juillet 1990 inclus.

Nouveau scandale boursier à Tokyo

La police japonaise vient d'arrêter M. Mitsuhiro Kotani, un ancien agent de change passé à l'immobilier et proche de l'ancien premier ministre Yasuhiro Nakason, ainsi qu'un Sud-Coréen, M. Shuichi Gon. Les deux hommes sont soupçonnés d'avoir manipulé des cours en Bourse sous de fausses identités, en particulier d'avoir poussé à la hausse les actions de la chaîne hôtelière Fujita Tourist Enterprises et réalisé ainsi des profits illicites, en violation avec la réglementation du marché.

Cette nouvelle affaire survient un an après le scandale Recruit Cosmos dans lequel la personnailité de personnes politiques avait été reconnue. Les autorités boursières nippones envisagent très sérieusement de mettre en place une procédure informatique pour détecter toutes les transactions irrégulières et/ou suspectes. Actuellement, le comptage des ordres passés se fait encore au Kabuto-cho en grande partie à la main.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 juillet 1990

Nombre de contrats : 29 194.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 90	Sept. 90	Déc. 90	Mars 91
Premier	–	–	–	–
+ haut	–	102,88	102,90	102,90
+ bas	–	102,68	102,82	102,80
Dernier	–	102,84	102,88	102,90
Compensation	–	102,84	102,90	102,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet
RM	2 293 794	2 413 857	2 562 550	2 125 347	–
Comptant					
R. et obl.	5 145 173	4 867 812	5 933 893	5 909 727	–
Actions	615 322	119 159	175 351	145 390	–
Total	8 054 289	7 400 828	8 671 794	8 180 464	

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)

	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet
Françaises	96,3	96,5	97,1	96,8	–
Étrangères	97,1	97,5	97,2	96,9	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)

	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet
Indice gén.	534,4	538,3	537,4	537,4	536,8

(base 1000, 31 décembre 1987)

	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet
Indice CAC 40	2 015,59	2 019,50	2 029,60	2 023,31	2 030,60

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13-7-90	Cours 20-7-90
Or fin (kilo en barre)	64 100	64 150
– (kilo en lingot)	64 100	64 300
Pièce française (20 fr.)	387	380
• Pièce française (10 fr.)	375	377
Pièce suisse (20 fr.)	418	416
Pièce latine (20 fr.)	378	378
• Pièce tunisienne (20 fr.)	381	385
Souverain	469	478
• Souverain Elizabeth II	475	477
• Demi-souverain	398	391
Pièce de 20 dollars	2 155	2 155
– 10 dollars	1 250	1 280
• – 5 dollars	800	845
– 50 pesos	2 400	2 420
• – 20 marks	621	511
– 10 florins	385	385
• – 5 roubles	290	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

□ **M. Michel Piétrini devient président de Lanvin.** – Désigné à ce poste par L'Oréal et Orcofi, les deux principaux actionnaires de la maison de couture Lanvin, M. Michel Piétrini, qui conserve par ailleurs la présidence de la société audiovisuelle Paravision, une filiale de L'Oréal, n'est pas un nouveau venu dans le monde du luxe. Il avait en effet joué un rôle important dans la relance de la maison Chanel, qu'il a présidée entre 1978 et 1987.

NEW-YORK

Le 3 000 se dérobe

INDICE DOW JONES

-0,7 %

M. Alan Greenspan est sans doute un homme sage. Mais prodigieusement agaçant. Les propos qu'il tenait la semaine précédente en faveur d'un assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale avaient fortement stimulé Wall Street mais lorsqu'il a planché de nouveau devant le Congrès, le 18 juillet, il s'est empressé de préciser que, certes, la FED avait injecté un peu de liquidités dans le circuit ces derniers jours mais que cette timide ouverture du robinet était essentiellement destinée à permettre au secteur bancaire de financer un peu mieux l'économie américaine. Il ne fallait pas en conclure pour autant que la Réserve fédérale avait modifié radicalement sa politique visant à contenir le crédit, notamment pour éviter tout dérapage inflationniste.

De quoi laisser passablement perplexe la communauté boursière. D'autant que, dans le même temps, nombre de compagnies-industrielles et financières avouaient des résultats peu brillants pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Il est vrai que M. Greenspan a au moins deux arguments pour lui. D'une part, l'administration a reconnu que le déficit budgétaire pour l'année fiscale 1991 était estimé dorénavant à 168 milliards de dollars contre 100 milliards lorsque le président Bush avait soumis sa copie au Congrès, en janvier dernier. D'autre part, l'indice des prix est brusquement remonté de 0,5 % en juin après deux mois de stabilité.

Ecœuré par cet environnement, le Dow Jones a définitivement laissé tomber l'ambition de franchir le seuil psychologique des 3 000 points. Vendredi soir, cet indice concluait la semaine à 2 961,14 points (après s'être inscrit un moment à 3 005), en baisse de 0,7 % sur la semaine précédente. Seule bonne nouvelle : les taux des fonds fédéraux ont baissé de 8,25 % à 8 %. Merci M. Greenspan...

SERGE MARTI

	Cours 13-7	Cours 20-7
Alcoa	68 3/4	66 1/4
ATT	37 1/4	37 5/8
Boeing	61	58
Chase Man. Bank	21 1/4	20 1/4
Du Pont de Nemours	39 3/8	40 3/8
Eastman Kodak	40 1/8	39 7/8
Exxon	48 7/8	48 5/8
Ford	44 1/4	43 1/8
General Electric	74 7/8	74
General Motors	49 1/4	49 5/8
Goodyear	29	29
IBM	121	117 5/8
ITT	58 5/8	58 1/4
Mobil Oil	63 3/4	65 1/4
Pfizer	68 3/4	73 1/4
Schlumberger	61 1/4	64 1/4
Texaco	60 1/4	60 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	160 1/2	161 1/8
Union Carbide	20 1/2	19
USX	34	34 1/4
Westinghouse	37 3/4	38 1/4
Xerox Corp.	44 7/8	47

TOKYO

Repli en fin de semaine

INDICE NIKKEI

-0,68 %

Après trois semaines de hausse, des ventes bénéficiaires se sont produites ces derniers jours et le marché tokyote a commencé à se replier à l'approche du week-end. Le démarrage avait pourtant été presque fulgurant et permit à l'indice Nikkei de repasser, pour la première fois depuis un mois, la barre des 33 000 points. Mais, au fur et à mesure que la semaine s'écoulait, l'évolution des cours s'est faite de façon plus erratique avant de s'infléchir plus franchement à la baisse.

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce renversement de tendance. Il y a d'abord eu l'inévitable facteur technique. Mais le rythme des ventes bénéficiaires s'est amplifié après l'annonce d'un nouvel accroissement de la masse monétaire en juin (+ 12,6 %), la septième consécutive. Cette nouvelle a été d'autant plus mal ressentie que, immédiatement, la Banque du Japon décidait de retirer 1 200 milliards de yens (45,4 milliards de francs) du circuit monétaire. Troisième motif de baisse : l'annonce d'un nouveau scandale boursier avec deux arrestations à la clé *(voir ci-contre)*.

Tout ceci s'est fait avec des courants d'affaires nettement plus étoffés. Les transactions quotidiennes ont porté en moyenne sur l'échange de 613 millions de titres (contre 419,2 millions précédemment) pour une valeur évalué à 7,2 milliards de dollars contre 5,3 milliards de dollars. Selon les analystes, les investisseurs pourraient rester l'arme au pied la semaine prochaine, dans l'attente de la publication du dernier chiffre de l'inflation pour le Japon et du PNB américain pour le deuxième trimestre.

Indices du 20 juillet : Nikkei, 32 421,52 (c. 32 644,37) ; Topix, 2 363,43 (c. 2 369,84).

	Cours 13 juillet	Cours 20 juillet
Akai	1 010	1 030
Bridgestone	1 520	1 530
Canon	1 880	1 870
Fuji Bank	2 610	2 550
Honda Motors	1 750	1 760
Matsushita Electric	2 160	2 100
Mitsubishi Heavy	980	971
Sony Corp.	9 000	8 890
Toyota Motors	2 270	2 260

LONDRES

+ 0,75 % Une avance plus chahutée

La hausse des cours s'est poursuivie cette semaine à Londres. Mais son évolution a été beaucoup plus erratique et, après s'être d'abord envolé, le marché a fait marche arrière, pour finalement ne progresser que de 0,75 % d'un vendredi à l'autre. Comme les autres places, le London Stock Exchange a été stimulé par la fermeté de Wall Street. Mais l'annonce d'une chute de 2,8 % des ventes au détail en juin, interprétée comme un relâchement des pressions inflationnistes, l'a également dopé. En définitive, les craintes sur la trop grande fermeté de la livre sterling, néfaste à la compétitivité des entreprises à l'étranger, ont repris le pas sur l'optimisme des opérateurs. A la veille du week-end, la Bourse londonienne a fait l'objet d'un attentat à la bombe revendiqué par l'IRA, qui n'a fait que des dégats matériels *(voir par ailleurs)*.

Indices « FT » du 20 juillet : 100 valeurs, 2 400,1 (c . 2 382,2) ; 30 valeurs, 1 898,1 (c. 1 880,1) ; mines d'or, 181,9 (c. 175,7) ; Fonds d'Etat, non disp. (c. 78,94)

	Cours 13 juillet	Cours 20 juillet
Bowater	551	549
BP	335	334
Charter	462	465
Courtaulds	370	375
De Beers	12 11/16	12 9/16
Glaxo	856	856
GUS	13,50	13,75
ICI	11,70	11,52
Reuters	12,83	12,65
Shell	480	483
Unilever	700	701
Vickers	231	242

FRANCFORT

+ 1 % Raffermissement

Après un démarrage pénible, le marché allemand s'est sensiblement raffermi cette semaine pour se rapprocher à la veille du week-end de ses niveaux historiques, avec une hausse moyenne des cours d'environ 1 %.

Les investisseurs ont été particulièrement sensibles au succès remporté par le chancelier Kohl lors de sa visite à Moscou. Mercredi, la Bourse francfortoise avait même réagi de façon euphorique en grimpant d'un coup de 1,9 % sur des achats massifs d'investisseurs nationaux mais également étrangers. Elle s'est toutefois un peu calmé les jours suivants bien que la baisse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux ait agi de façon très positive. L'activité a été très importante, les volumes de transactions sur les huit places germaniques passant de 38,3 à 50,73 milliards de DM.

Indices du 20 juillet : DAX, 1 947,43 (c. 1 931,33) ; Commerzbank, 2 386,4 (c. 2 363,4).

	Cours 13 juillet	Cours 20 juillet
AEG	302	296,50
BASF	276,50	284,20
Bayer	292	296
Commerzbank	298,20	301,70
Deutschebank	828,20	827
Hoechst	274,50	280,50
Karstadt	742,50	748
Mannesman	333,50	347,50
Siemens	769,50	776,80
Volkswagen	634,50	611

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un élan d'enthousiasme

Ne retenant que les bonnes nouvelles, les opérateurs internationaux ont salué avec enthousiasme les succès remportés à Moscou par le chancelier Kohl. Les cours des obligations libellées en marks ont fortement augmenté ces derniers jours, dans un mouvement déclenché sur le marché à terme de Londres et que, en Allemagne même, on juge exagéré. Les appels à la pondération se multiplient mais, jusqu'à présent, ils n'ont guère trouvé d'écho. Il est à craindre, comme le redoutent les spécialistes de la Westdeutsche Landesbank, qu'une violente réaction technique succède prochainement à la hausse de la semaine passée.

La réussite de l'euro-emprunt de la banque tchécoslovaque Obchodni Banka est caractéristique de la situation actuelle et de l'engouement de nombreux investisseurs pour tout ce qui touche à la reconstruction de l'Europe de l'Est. Les souscriptions ont été si abondantes que le montant de cette opération a été porté, lundi 16 juillet, de 250 millions à 350 millions de marks. Or, le même jour, le porte-parole de M. Vaclav Havel prédisait au *Financial Times* la chute prochaine du gouvernement qui venait d'être mis en place à Prague. La révélation au grand jour de sérieuses dissensions entre le président et son gouvernement n'a nullement affecté le placement des titres.

D'une manière générale, l'envolée des cours des obligations en marks a favorisé les compartiments des devises européennes qui offrent des rendements nettement supérieurs à la monnaie allemande. Celui de la lire a été le premier à en profiter. Paribas s'y est présenté dès lundi, faisant par le truchement de la Banca nazionale del Lavoro la proposition suivante : 130 milliards de lires d'euro-obligations de quatre ans de durée, rémunérées au taux facial de 12,375 %. La banque française entend utiliser les fonds en Italie et conservera donc tel quel le produit de son emprunt.

Le compartiment de la pesata a accueilli son premier emprunt étranger pour le compte d'un débiteur autre qu'une organisation supranationale. Le royaume du Danemark y a levé pour 10 milliards de pesetas sur cinq ans en offrant une rémunération annuelle de 13,75 %. Mais le Trésor de Copenhague n'ayant pas l'emploi de pesetas, ce n'était en réalité qu'un moyen détourné de se procurer à très bon compte des fonds en deutschemarks qu'il lui faudra rémunérer tous les six mois à un taux inférieur de quelque 0,60 % au Libor. L'opération est placée sous la conduite de Banesto et de la banque espagnole de J.-P. Morgan.

Réveil de l'appétit allemand pour l'eurofranc

Autre devise à se mettre en évidence, le franc français a été vivement sollicité. Cinq euro-émissions ont vu le jour dans ce compartiment pour 3,65 milliards de francs au total. Celle dont la réussite est la plus nette a été lancée mercredi matin pour le compte de la Caisse nationale des télécommunications. L'écart entre le rapport qu'on pouvait espérer d'un placement en marks et d'un autre en francs s'était alors tant accru en faveur de la monnaie française (il est allé jusqu'à 1,18 %) que l'appétit des grands gestionnaires de fonds allemands s'est soudainement réveillé. Lorsque ces investisseurs sont à l'œuvre, ils absorbent des montants très importants. Leur demande s'est ajoutée à celle qui émanait d'autres pays d'Europe et du Japon. Des déclarations de M. Bérégovoy évoquant la perspective d'une baisse du taux d'intérêt en France ont amplifié le mouvement.

Trois des émetteurs en eurofrancs de la semaine passée, la SNCF, la Caisse nationale des télécommunications et Eurofima, la Société européenne de financement de matériel ferroviaire, ont pu lever des fonds à long terme à un coût qui, au pied des commissions, est inférieur à 10 % l'an. En fait, leurs opérations étaient prévues de longue date et ils n'attendaient que cette possibilité pour se présenter. Dans quatre cas, les opérations nouvelles sont des tranches supplémentaires dont les obligations seront assimilables, dès la date de règlement, à celles de souches existantes. Les investisseurs institutionnels apprécient vivement ce procédé, qui renforce les chances de négociabilité des titres sur le second marché.

L'opération de la SNCF et celle de la CNT, qui bénéficient de la garantie de la République française, sont placées sous la conduite du Crédit commercial de France ; celle d'Eurofima est dirigée par Paribas. Ces mêmes banques ont, chacune, assuré le secrétariat d'une autre euro-émission en francs dont la durée est plus courte et dont le rendement est plus élevé, pour le compte d'Interfinance crédit national (500 millions sur environ trois ans, l'opération étant confiée à Paribas) et la Compagnie bancaire (400 millions sur environ deux ans, le CCF s'occupant de cette affaire). Ces deux dernières opérations font l'objet de contrats d'échange aux termes desquels les emprunteurs auront à servir un intérêt dont le taux variera en fonction de l'évolution du loyer de l'argent.

Quant au compartiment de la devise européenne, il n'a vu qu'une nouvelle transaction la semaine passée, une belle euro-émission de 126 millions d'écus pour le compte de la SNCF. Les titres qui viendront à échéance en 1999 ont été émis jeudi par le truchement de l'Eurobanque londonienne de la BNP sur la base d'un rendement, au pied des commissions, de 9,86 %. A ce niveau, ils ne rapportaient que 0,08 % de plus que les obligations du Trésor français, qui ont un an de plus à courir. Cela a cependant suffi à attirer les investisseurs. Le taux d'intérêt facial de 9 % correspond à celui d'une transaction lancée l'année dernière à laquelle la nouvelle tranche viendra se greffer.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

C'est la faute à la peseta !

Ce bel été brûlant ne vaut rien pour le système monétaire européen (SME), qui se trouve soumis à des contraintes assez vives, comme il l'a été souvent dans le passé, mais cette fois-ci avec une nouveauté spectaculaire : ce sont les monnaies réputées faibles – c'est-à-dire la peseta et la lire – qui sont en tête du système et les monnaies réputées fortes – le mark, le florin, le franc français et le franc belge – qui sont en queue. Les données fondamentales ont beau être en faveur de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et de la Belgique, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'inflation, ce sont l'Espagne et l'Italie, avec des hausses de prix intérieures dépassant 6 %, qui tiennent le haut du pavé monétaire.

La raison ? Tout le monde la connaît : des taux d'intérêt très élevés fixés par les banques centrales de ces derniers pays pour compenser soit la carence du pouvoir politique, incapable de réduire le déficit budgétaire, comme en Italie, soit le laxisme du gouvernement, qui a laissé la machine économique s'emballer, comme en Espagne. Le résultat est que l'argent à court terme vaut 12,5 % à Milan et près de 15 % à Madrid, contre 8 % à Francfort et moins de 10 % à Paris. De quoi faire craquer les trésoriers les moins avertis, puisque les rendements offerts couvrent largement les risques de perte de change, déjà très limités par l'appartenance au système monétaire européen et par la brève durée des placements (un mois à trois mois).

Conséquence logique : la peseta vient heurter son cours plafond vis-à-vis du mark et du franc français, ce qui gêne les banques centrales de France et de RFA. Leurs interventions sur les marchés de changes ne sont pas massives mais le phénomène actuel, l'« effet peseta », limite leur marge de manœuvre dans la conduite de leur politique domestique, comme on a pu le voir cette semaine lorsque la Banque de France n'a pas pu et n'a pas voulu abaisser ses taux directeurs *(voir en rubrique Marché monétaire et obligataire)*.

Le franc français reste pourtant très fort vis-à-vis du mark notamment, qui, à 3,3520 francs, est retombé au-dessous de son cours pivot de 3,3538 francs pour la première fois depuis le 28 octobre 1987, avant de revenir à 3,3570 francs en fin de semaine.

Le franc, qui était passé devant le mark en queue du SME est retombé derrière en fin de semaine. Le dollar, enfin, a encore faibli vis-à-vis du mark, temporairement affecté par les grèves en RDA, tandis que le yen se repliait en raison de l'éclatement d'un nouveau scandale financier au Japon. Un de plus.

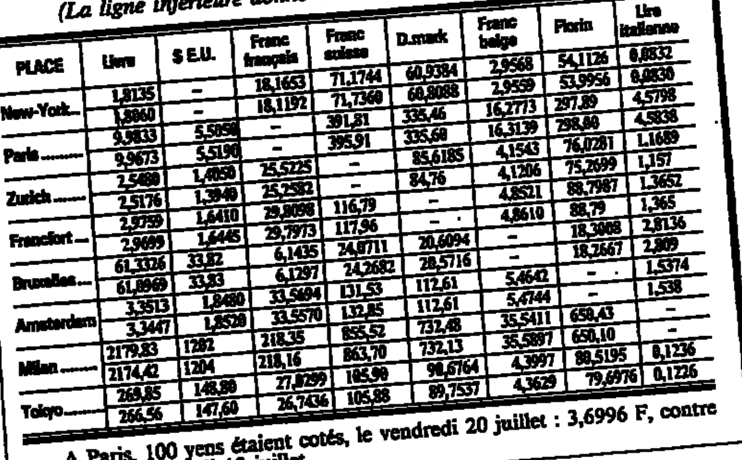
F. R.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN : AMPLEUR DES VARIATIONS DE CHAQUE MONNAIE PAR RAPPORT À LA PLUS FORTE

20 juil. 1990

PESETA ESPAGNOLE / LIRE ITALIENNE / COURONNE DANOISE / LIVRE IRLANDAISE / FRANC BELGE / FLORIN NÉERLANDAIS / MARK ALLEMAND / FRANC FRANÇAIS

% 0 / –1 / –2 / –3 / –4 / –5 / –6



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 JUILLET AU 20 JUILLET 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8135	–	18,1653	71,1744	60,9384	2,9568	54,1126	0,0832
	1,8060	–	18,1192	71,7360	60,8088	2,9559	53,9956	0,0830
Paris	9,9833	5,5050	–	391,81	335,46	16,2773	297,89	4,5798
	9,9673	5,5190	–	395,91	335,60	16,3139	298,80	4,5838
Zurich	2,5480	1,4050	25,5225	–	85,6185	4,1543	76,0281	1,1689
	2,5176	1,3940	25,2582	–	84,76	4,1206	75,2699	1,157
Francfort	2,9759	1,6410	29,8098	116,79	–	4,8521	88,7987	1,3652
	2,9699	1,6445	29,7973	117,96	–	4,8610	88,79	1,365
Bruxelles	61,3326	33,82	6,1435	24,0711	20,6094	–	18,3008	2,8136
	61,8969	33,83	6,1297	24,2682	20,5716	–	18,2667	2,809
Amsterdam	3,3513	1,8480	33,5694	131,53	112,61	5,4642	–	1,5374
	3,3447	1,8520	33,5570	132,85	112,61	5,4744	–	1,538
Milan	2179,83	1282	218,35	855,52	732,48	35,5411	658,43	–
	2174,42	1204	218,16	863,70	732,13	35,5897	650,10	–
Tokyo	269,85	148,80	27,8299	105,90	90,6764	4,3997	80,5195	0,1236
	266,56	147,60	26,7436	105,88	89,7537	4,3629	79,6976	0,1226

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 juillet : 3,6996 F, contre 3,7392 F le vendredi 13 juillet.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les non-ferreux agités par les grèves

Traditionnellement calme pendant l'été, le marché des non-ferreux est pourtant en ébullition en ce mois de juillet. Les flambées, puis les baisses de cours se succèdent au rythme accéléré des conflits sociaux dans des unités de production de cuivre, de plomb, de zinc ou de nickel. Le marché est d'autant plus attentif à ces événements que, dans l'ensemble, les stocks de métal disponible restent encore à des niveaux très bas.

A tout seigneur tout honneur, le cuivre, métal le plus traité sur le London Metal Exchange (LME), est d'abord remonté à son plus haut niveau depuis deux mois, il y a dix jours, en flirtant avec la barre des 1 600 livres sterling la tonne à trois mois avant de retomber, vendredi, à 1 469 livres. Au départ de la hausse, on retrouve la faible taille des stocks. Début juillet, les réserves de cuivre détenues dans les entrepôts agréés du LME atteignaient moins de 50 000 tonnes et n'avaient jamais été aussi bas depuis 1988. Cette tension sur le métal disponible, illustrée par un déport (comptant supérieur au terme) sur les cours, était accentuée par les problèmes de certains pays miniers. Au Chili (premier producteur mondial de minerai de cuivre), la mine d'El Teniente a été momentanément fermée pour cause d'éboulement. Sur le même continent, au Pérou (sixième producteur mondial), la Fédération des mineurs a menacé de paralyser tout le secteur des non-ferreux du pays. En Afrique, la Zambie (cinquième producteur mondial) connaît aussi de sérieuses difficultés techniques et une forte agitation sociale. Malgré les démentis réguliers de la société Zambia Consolidated Copper Mines, il est de notoriété publique dans le monde du cuivre que la production zambienne est affectée par des problèmes d'infrastructure électrique et de transport.

PRODUITS	COURS DU 20-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 469 (– 58) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 587 (+ 6) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	9 925 (+ 125) Dollars/tonne
Sucre (Paris) octobre	1 775 (– 95) Francs/tonne
Café (Londres) Septembre	559 (+ 6) Livres/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 242 (+ 7) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	380 (– 15) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	259 (– 11) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	171,90 (– 5,8) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Dans ce contexte, la grève qui a éclaté il y a dix-neuf jours dans le complexe de Ray (110 000 tonnes de cuivre par an), une unité du producteur américain Asarco basée en Arizona, n'a fait qu'accroître la nervosité du marché. D'autant que la semaine dernière, les cours se sont subitement mis à monter après le troisième échec de la privatisation de la compagnie minière mexicaine Cananea. Le producteur allemand Metallgesellschaft s'était pourtant mis sur les rangs. Persuadé d'emporter le contrat, il a commencé à vendre sur le terme pour pallier toute baisse de prix. Mais les autorités mexicaines ont finalement refusé son offre. Dès lors, la société allemande a dû racheter sa position poussant d'autant les cours à la hausse.

Aujourd'hui, les négociations entre les syndicats et la direction d'Asarco sont sur la bonne voie et le marché du cuivre a donc tendance à baisser. Ce mouvement de yoyo se retrouve également sur les marchés du plomb, du zinc. Ce sont les démêlés du canadien Cominco avec les syndicats qui ont un moment servi de soutien à ces deux métaux. En effet, il y a dix jours, après une rupture des négociations salariales, le producteur nord-américain a dû stopper les opérations de fonderie de Trail (Colombie britannique) en raison de l'arrêt de travail des 2 900 employés. Cette unité produit environ 6 % du zinc raffiné du monde occidental et 2,6 % du plomb. Là encore, un accord salarial, intervenu, vendredi, a contribué à peser sur les cours car il laisse en outre entrevoir la réouverture de la mine de Sullivan (157 000 tonnes de concentré de zinc et 87 400 tonnes de plomb par an) fermée depuis le début de l'année. En revanche, pour le nickel, rien n'est encore réglé en Nouvelle-Calédonie où les installations de la Société Le Nickel sont paralysées par une grève depuis un mois. Les cours font d'ailleurs preuve d'une remarquable fermeté malgré des ventes spéculatives. La tonne à trois mois a terminé la semaine à 9 950 dollars. Toujours soucieux de leurs approvisionnements, les Japonais ne s'y sont pas trompés, Sumitomo Metal vient de racheter à Indosuez sa participation de 21 % dans Ballande, le deuxième producteur du « caillou ». De son côté, Nomura a acquis les 2 % du capital de Ballande que détenait la Compagnie française de l'Asie, filiale d'Indosuez.

ROBERT RÉGUER

□ **Démission du président du LME.** – M. Christopher Green a démissionné de ses fonctions de président du London Metal Exchange (LME), le premier marché à terme de non-ferreux du monde. Auparavant M. Green avait quitté la présidence de la compagnie Cerro Metals. Or le règlement du LME stipule que son président doit travailler dans une compagnie membre du marché à terme. La présidence du LME sera temporairement assurée par M. John Wolff, l'un des directeurs généraux de la firme Rudolf Wolff.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Déception à Paris

Non, la Banque de France n'a pas abaissé ses taux directeurs fixés à 9,50 % et 10,25 % depuis le 27 avril dernier, contrairement à ce qu'espéraient certains opérateurs. Ils avaient dressé l'oreille lorsque, mardi 17 juillet, à 12 h 30, ils entendirent, sur les ondes d'Europe 1, M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, déclarer : *« La bonne santé de la monnaie nous ouvre des perspectives de baisse des taux d'intérêt dans les mois qui viennent. Je dis dans les semaines et les mois qui viennent. »* Immédiatement, ils en conclurent qu'une diminution des taux directeurs de la Banque de France allait se produire lors de son adjudication du jeudi 19 juillet.

Rien de tout cela ne se produisit, car l'institut d'émission reconduisit son taux de 9,50 % et reprit même aux banques 30 milliards de francs qu'il avait fournis la semaine précédente pour éviter une trop forte tension des taux d'intérêt : les établissements de crédit ayant pris du retard dans la constitution de leurs réserves obligatoires se trouvaient à court, d'où la tension précitée.

L'échéance des réserves passée, on revenait à la normale, le loyer de l'argent au jour le jour redescendant de 10,3/8 % à 9 3/4 %-9 7/8 %. La Banque de France pouvait reprendre ses liquidités supplémentaires, ce qu'elle a fait. Le marché fut fort déçu et les cours du MATIF, qui avaient monté sensiblement, passant de 102,40 à 103,16, redégringolèrent à 102,80 en fin de semaine : fin de l'entracte.

A vrai dire, les audacieux spéculateurs auraient dû se reporter à l'allocution de M. de Larosière, gouverneur de la Banque de France, lors de la séance plénière du Conseil national du crédit du mardi 17 juillet. Que disait le gouverneur ? Il soulignait d'abord que la demande de crédit distribué par les banques (environ 55 % du total) restait soutenue, avec un taux de progression globale de 16,3 % par an à la fin avril 1990 contre 16,4 % en décembre 1989 et que les concours consentis aux sociétés se développaient actuellement à un rythme très rapide proche de 21 %, ce qui tend à montrer qu'au vu des perspectives d'activité le coût du crédit n'est pas, pour les entreprises, un facteur dissuasif. En revanche, concédait-il, le taux de croissance des prêts aux ménages se stabilise autour de 11,5 %, avec une nouvelle décélération des crédits de trésorerie aux particuliers (14,5 % à fin avril contre 16,5 % en décembre dernier).

Mais le plus significatif restait à venir : *« Outre la progression toujours rapide de financement mis à la disposition de l'économie, l'aisance de trésorerie des entreprises que traduisent les enquêtes et le repli régulier des taux du marché monétaire depuis le début de l'année, plusieurs facteurs incitent la Banque de France à conserver l'orientation actuelle de sa politique monétaire. Au premier trimestre, la croissance économique s'est, certes, ralentie en France, mais il s'est produit un allègement sensible des stocks, tandis que la demande se maintenait à un niveau satisfaisant. De plus, le taux des salaires horaires a progressé de 1,6 %, dégageant un gain de pouvoir d'achat de 0,8 % pour le trimestre. Au total, on peut escompter une croissance assez soutenue au deuxième semestre de l'année et une poursuite de la désinflation à un rythme lent.*

Les tensions inflationnistes

» A l'étranger, les tensions inflationnistes devraient demeurer sensibles dans la zone OCDE, autour de 4,5 % en 1990-1991, en moyenne annuelle, après 3,3 % en 1988 et 4,3 % en 1989. Ces données, jointes à l'incertitude née du processus d'unification en Allemagne et à l'existence d'un large consensus au sein de la Communauté pour reconnaître la nécessité du maintien d'une politique monétaire anti-inflationniste, expliquent que, sur les marchés, les taux d'intérêt restent assez fermes. La Banque de France estime donc que, dans le contexte ainsi rappelé de l'évolution du crédit et des perspectives économiques, l'objectif de la stabilité du franc, tant sur le plan interne que sur le marché des changes, l'amène à maintenir avec la vigilance nécessaire le cours de sa politique monétaire. »

On ne saurait être plus clair : les autorités monétaires n'entendent pas abaisser leur garde pour l'instant.

Quant à M. Bérégovoy, s'exprimant au cours de la même séance du conseil national du crédit, il annonçait la couleur, celle de ses souhaits : *« La stabilité de nos taux de change, l'égalisation de nos taux d'inflation conduisent naturellement à un rapprochement des taux d'intérêt à long terme du franc ou du mark, mais aussi à une réduction de l'écart constaté sur les postes à court terme* [NDLR : deux points]. *J'ai conscience que cela demande un peu plus de temps, mais j'ai la volonté d'y parvenir. Nous devons tous souhaiter, des deux côtés de l'Atlantique, une décrue des taux d'intérêt bénéfique à l'économie mondiale. »*

Le ministre, pour qui la bonne santé du franc est la meilleure arme contre l'inflation, et on le comprend, s'est donc rendu aux raisons de M. de Larosière, parmi lesquelles il faut citer, en outre, les contraintes du système intereuropéen, c'est-à-dire la nécessité de défendre le franc contre la peseta, dopée par des taux d'intérêt assassins. Dans ces conditions, il ne peut être question d'abaisser les taux d'intérêt français.

Un autre sujet de préoccupation, et non le moindre, est bien, comme on l'a vu, les conséquences de l'union monétaire RFA-RDA et notamment le risque d'un regain d'inflation outre-Rhin. De nombreux analystes, notamment ceux du Crédit lyonnais, jugent probable un relèvement des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne à l'automne prochain. En ce cas, la Banque de France voudrait bien ne pas suivre, ou ne suivre qu'en partie, attitude que rendrait plus difficile un abaissement de ses propres taux directeurs dans l'immédiat.

Pour l'instant, tout se passe bien en Allemagne fédérale. La masse monétaire M.3 progresse à un rythme très modéré (environ 4 %). Le rendement des emprunts d'Etat, les Bunds à dix ans, le meilleur des baromètres, a encore fléchi, revenant cette semaine de 8,53 % à 8,45 % environ après avoir touché 8,37 %. En ce moment, toutefois, la Bundesbank a des soucis avec les taux à très court terme, notamment sur le marché interbancaire, qui dépassent 8 %. D'un côté, elle éprouve les pires difficultés pour ajuster ses chiffres, les banques de RDA, peu habituées aux règles d'un marché financier normal, n'étant guère fiables dans ce domaine. De l'autre, les banques ouest-allemandes ont tendance à recourir davantage aux avances à court terme de la Banque centrale au taux du Lombard (8 %), de préférence aux ressources à moyen et à long terme dont le coût pourrait encore diminuer.

A Francfort, on reparle de la création d'un « super-Lombard » à taux plus élevé destiné à décourager les candidats sans pour autant donner l'impression de relever véritablement les taux directeurs de la Banque fédérale.

A Paris, les rendements des emprunts du Trésor (OAT à dix ans) ont suivi, dans leur baisse, ceux des Bunds allemands mais dans une moindre mesure, revenant de 9,69 % à 9,50 % puis à 9,54 % en fin de semaine. Le loyer de l'argent au jour le jour est retombé – comme prévu – au-dessous de 10 % après la fin de la période de reconstitution des réserves de banque.

Sur le marché obligataire, la bouffée fugitive de hausse du MATIF a coûté cher aux banques qui faisaient partie des syndicats de placement des deux emprunts lancés cette semaine. Pour se couvrir, elles avaient vendu à terme leurs parts des emprunts en question et ont vu les cours monter derrière, ce qui n'est pas très bon pour leurs comptes d'exploitation. De ces deux emprunts, l'un, de 1 milliard de francs pour le compte d'EDF à 9,95 % de rendement réel et 11 ans et 303 jours, a été bien accueilli en raison de sa rémunération satisfaisante ; cela n'a pas été le cas pour celui de la Caisse centrale de coopération économique, de même montant, mais à 9,82 % à 13 ans, malgré la garantie de l'Etat.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

La mort du cinéaste soviétique Sergueï Paradjanov

Un artiste maudit

Le cinéaste soviétique d'origine arménienne Sergueï Paradjanov est mort vendredi 20 juillet à Erevan. Il était âgé de soixante-six ans.

Cinéaste génial. Ainsi le qualifièrent les Occidentaux pour qui Sergueï Paradjanov incarna pendant les années 60 l'espoir du renouveau du film soviétique, accueillant en 1965 son chef-d'œuvre, *les Chevaux de feu*, avec enthousiasme. Ex-cinéaste. Ainsi l'appelèrent les autorités soviétiques après la sortie de *Sayat Nova (la Couleur de la grenade)* en 1969. Censuré, emprisonné pendant quatre années, accusé de *«trafic d'icônes et d'objets d'art, de trafic de devises, d'homosexualité, de propagation de maladies vénériennes»*, libéré le 31 décembre 1977 grâce à l'intervention d'Aragon, arrêté de nouveau en février 1982, libéré quelques mois plus tard, Paradjanov devra attendre la perestroïka pour tourner un nouveau film en 1984, *la Légende de la forteresse de Souram*, après quinze ans de silence, puis en 1988, *Achik Kerib (le Troubadour Kerib)*, d'après un poème de Lermontov.

«Je suis le seul cinéaste soviétique qui a été emprisonné sous Staline, sous Brejnev, sous Andropov», disait-il (*le Monde* du 12 novembre 1988). Ces années de détention – pendant lesquelles il écrit une centaine de nouvelles, peint quelquehuit cents tableaux, – ne gâtent en rien son caractère de provocateur-né. Cet ogre truculent à la barbe blanche ne cesse de chanter la richesse culturelle et spirituelle de son peuple arménien et des autres communautés opprimées. Bien loin des techniques classiques du cinéma – ni narration, ni contrechamps, ni raccords, – son cinéma est une métaphore, un poème, une étrange sarabande de mort, de couleurs, un tourbillon sur les sentiments humains : le surréalisme d'un artiste revendiquant farouchement la liberté créatrice comme un outil essentiel de provocation.

Né le 9 janvier 1924 à Tbilissi, en Géorgie, de parents arméniens, Sergueï Paradjanov, de son vrai nom Sarkis Paradjanian, étudie le chant au Conservatoire de musique de Tbilissi de 1942 à 1945. En 1946, il entre à l'Institut cinématographique d'Etat et obtient son diplôme de réalisateur en 1952. De 1954 à 1964, il travaille aux Studios Dovjenko, à Kiev. *Premier gars* (1958) et *Rhapsodie ukrainienne* (1961) précèdent *les Chevaux de feu*, transposition dans les Carpates de l'histoire de *Roméo et Juliette*, qui obtient de nombreux prix internationaux, dont celui de la meilleure mise en scène du Festival de Mar-del-Plata, en Argentine (1965).

Sayat Nova, qui retrace la vie du monde arménien du dix-huitième siècle et l'épopée du poète Sayat Nova, est retiré de l'affiche dès sa sortie en Union soviétique, puis remanié et amputé de plusieurs scènes.

Sergueï Paradjanov est également l'auteur de multiples courts-métrages dont *le Signe du temps*, petit film de sept minutes tourné après sa libération, en 1977, et projeté à Cannes et à Paris. En juin 1989, alors qu'il vient de commencer le tournage de *Confession*, il est victime d'une crise cardiaque. Il rêve pourtant de tourner encore quelques films parmi les vingt-trois scénarios qui dorment dans les armoires de son appartement de Tbilissi une caverne d'Ali Baba où il a entassé des trésors, tout un bric-à-brac hétéroclite de poupées, de chapeaux, de collage – qu'amis et touristes emplissent du matin au soir. Vingt-trois scénarios qu'il rêvait de réaliser avec des budgets internationaux, histoire de montrer qu'il n'était pas simplement un cinéaste des bouts de ficelles *«Je n'aurai pas le temps de les tourner*, disait-il. *Cela ne fait rien. Nous emportons dans la mort une part de nous-même qui se transforme en mystère.»*

En mai dernier, Paradjanov, qui souhaitait être soigné en France, avait été admis à l'hôpital Saint-Louis de Paris. Son état s'étant brusquement aggravé il y a une dizaine de jours, le cinéaste avait souhaité retourner en Arménie. Il s'est envolé mercredi dernier pour s'éteindre auprès des siens.

B. M.

L'ESSENTIEL

Débats
La camisole gériatique, par Robert Chamballon. Ordre : On prend les mêmes..., par le professeur Michel Debout. Moutons en concert, par Robert J.-Donahue 2

ÉTRANGER

La stratégie de l'IRA
Une campagne d'attentats 4

« Faux » immigrants juifs
Israël veut contrôler les réfugiés soviétiques 5

POLITIQUE

L'affaire de Port-Fréjus
Un port de plaisance très contesté 6

SOCIÉTÉ

Budget militaire
Une réduction de 5,6 milliards de francs 7

Tour de France aérien
Un vivier de jeunes pilotes 8

Le Tour de France
Un contre-la-montre décisif 8

Trafic d'armes libanaises
Trois policiers présentés au juge d'instruction 8

COMMUNICATION

Polémiques à Voici
La clause de conscience et la protection des journalistes 8

CULTURE

Utopies en Avignon
Danses tibétaines, Heiner Müller, *les Chaises*, de Ionesco 9

RÉGIONS

● L'autoroute reliant l'A 6 et l'A 10 traversera la Beauce ● Troyes joue le style Cambridge 12

ÉCONOMIE

M. Rocard au Japon
La fermeté du premier ministre 13

Echanges Est-Ouest
Des progrès rapides 13

Le financement de l'Airbus
La polémique avec les Etats-Unis continue 13

Revue des valeurs 14

Crédits, changes, grands marchés 15

Services

Abonnements 2
Carnet 11
Météorologie 11
Mots croisés 11
Radio-Télévision 11
Spectacles 10

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 21 juillet 1990 a été tiré à 487 187 exemplaires.

ÉTATS-UNIS : rebondissement dans le procès de « l'Irangate »

La condamnation d'Oliver North annulée en appel

WASHINGTON
de notre correspondant

La justice en aura-t-elle jamais fini avec Oliver North, ou bien, la lassitude générale aidant, le héros de l'«Irangate» finira-t-il par triompher à l'usure du procureur attaché à ses basques? En avril 1989, au terme de près de trois ans de procédure, l'ancien lieutenant-colonel des marines avait été jugé coupable de trois *«crimes»*, et en premier lieu la destruction de documents officiels. Vendredi 20 juillet, une cour d'appel de Washington a rejeté ce chef d'inculpation, estimant que le juge Gesell, qui menait le procès, avait donné aux jurés des instructions *«incorrectes»*.

De plus, la cour d'appel jette le doute sur les deux autres condamnations – acceptation d'un *«don»* illégal (en l'occurrence un dispositif de sécurité autour de sa maison), et *«obstruction au Congrès»*, – parce qu'il n'a pas été clairement établi pendant le procès que les jurés n'avaient en rien été influencés par le témoignage donné par le lieutenant-colonel, lors des fameuses auditions télévisées devant le Congrès. Témoignage pour lequel Oliver North avait reçu une promesse d'immunité.

Déjà le premier verdict, qui écartait les principaux chefs d'accusation mis en avant par le procureur, avait été une *«demi-victoire»* pour l'homme qui, sans consulter le président Reagan, avait utilisé l'argent des ventes secrètes d'armes à l'Iran pour financer l'aide aux rebelles «Contras» du Nicaragua. Mais la décision d'appel renforce considérablement la position d'Oliver North, puisque la cour demande en fait que, pour les deux chefs d'inculpation qu'elle n'a pas définitivement écartés, on reparte à peu près de zéro, en s'assurant, de la manière la plus méticuleuse possible, que chacun des jurés ignorait tout des propos tenus par le lieutenant-colonel lors des auditions devant le Congrès.

Ce serait relancer pour très longtemps une procédure qui a déjà épuisé depuis belle lurette l'intérêt du public, et dont l'impact politique est à peu près totalement émoussé. Le procureur indépendant, Laurence Walsh, qui a déjà remué des montagnes de papier et utilisé des millions de dollars d'argent public pour étayer ces accusations, s'avouera-t-il cette fois battu? Il peut lui-même faire appel ou, recommencer le procès.

Mais quelle que soit sa décision, Oliver North s'est décidément révélé un adversaire bien coriace. Et un adversaire qui a désormais une corde de plus à son arc. Le chef d'inculpation écarté par la cour d'appel était celui qui le privait du droit de postuler à une quelconque fonction élective – un droit qu'il retrouve aujourd'hui, et dont il pourrait faire un jour bon usage : l'homme reste populaire, même si le cercle de ses admirateurs s'est réduit. Un autre homme, l'amiral Poindexter, supérieur direct d'Oliver North au moment du scandale, et qui lui a été condamné à six mois de prison ferme, a désormais de bonnes raisons d'espérer. Son procès en appel devrait, si une certaine logique est respectée, lui être également favorable.

JAN KRAUZE

Une démission lourde de conséquences

Le juge libéral William Brennan se retire de la Cour suprême

Le juge William Brennan, quatre-vingt-quatre ans, chef de file libéral à la Cour suprême des Etats-Unis pendant plus de trente ans, a démissionné vendredi 20 juillet. Son départ va sans doute donner plus de poids encore à ses collègues conservateurs pour des dossiers aussi sujets à controverse que le droit à l'avortement ou la discrimination raciale.

Il donne également au président Bush l'occasion de nommer pour la première fois un des neuf membres désignés à vie de cette Cour, véritable baromètre idéologique du pays où les juges conservateurs disposent déjà d'une majorité de cinq contre quatre.

Dans les heures qui ont suivi l'annonce du départ à la retraite de M. Brennan, le président Bush, engagé dans une épreuve de force avec le Congrès sur le problème des quotas raciaux à l'embauche, a déclaré qu'il était en faveur de la nomination d'un *« strict exégète »* des droits civiques et constitutionnels. Un tel choix pourrait aboutir à former la Cour suprême la plus conservatrice depuis plus de cinquante ans, suscitant du même coup un débat houleux entre la Maison blanche républicaine et le Sénat dominé par les démocrates, à qui revient la décision d'approuver ou non le choix présidentiel.

Déjà, le prédécesseur de M. George Bush, M. Ronald Reagan, avait dû batailler ferme et s'était vu en 1988 refuser l'un de ses candidats, M. Robert Bork, jugé par trop conservateur tant par la classe politique que par l'ensemble de l'opinion. Grâce à plusieurs autres nominations, M. Reagan n'en avait pas moins réussi à infléchir en un sens plus restrictif certaines décisions de la Cour suprême, notamment sur le droit à l'avortement, tandis que la police se voyait dotée de pouvoirs plus larges.

Au contraire, M. Brennan avait joué un rôle-clé dans la majorité libérale qui officiait à la Cour suprême dans les années 50 et 60, en influant sur des décisions qui ont étendu les droits civiques et constitutionnels des Américains. M. Brennan avait en particulier été un fervent avocat de l'abolition de la peine de mort et s'était battu pour l'application stricte de la législation contre la ségrégation raciale dans les écoles. – (*AFP, Reuter.*)

Face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Les fédérations de la chimie et du bâtiment signent des contrats d'études prévisionnelles en matière d'emploi

Coup sur coup, deux grandes fédérations patronales viennent de décider de s'engager dans ce que M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, appelle la modernisation négociée. L'Union des industries chimiques (UIC) a signé le 19 juillet un contrat de plan d'études prévisionnelles avec les pouvoirs publics, d'un montant de 2,1 millions de francs, financé à 50 % par l'Etat. La veille, le 18 juillet, la Fédération du bâtiment (FNB) avait annoncé son intention d'en faire de même, en septembre, pour un montant global de 3 millions de francs.

Dans les deux cas, l'objectif est identique. Il s'agit de déterminer, avec l'aide d'experts extérieurs, quels sont les besoins en emplois des entreprises d'un secteur donné, quelles sont les évolutions prévisibles des métiers, les qualifications d'avenir et, par voie de conséquence, quelles devront être les actions de formation pour adapter la main-d'œuvre. Découvrant la pénurie de personnel qualifié, les branches professionnelles essaient de trouver des solutions avec l'aide de l'Etat et, c'est la condition de l'aide, dans le cadre d'une concertation avec les partenaires sociaux.

Dans la chimie, les effectifs ont diminué de plus de 10 % en dix ans, puis se sont stabilisés et ont même connu une légère croissance en 1989. Dans le même temps, la proportion de cadres, de techniciens et d'agents de maîtrise a augmenté d'un tiers. Le contrat d'études prévisionnelles permettra d'établir les priorités pour 145 000 salariés. L'étude va durer dix-huit mois. Dans le bâtiment, le dispositif précisera les conditions d'une mutation qui se traduit, pour l'heure, par un déficit en main-d'œuvre qualifiée dans un secteur qui emploie 950 000 salariés. En dix ans, la proportion de cadres est passée de 5 à 7 %, celle des agents de maîtrise de 11 à 13 %, et celle des chefs d'équipe et ouvriers hautement qualifiés de 19 à 28 %.

A. Le.

EN BREF

□ **SALVADOR : ouverture de nouveaux pourparlers à San José entre le gouvernement et la guérilla.** – Sous la menace d'une nouvelle offensive générale de la guérilla, et en présence d'un *« médiateur »* des Nations unies, de nouveaux pourparlers se sont engagés vendredi 20 juillet, à San José entre le gouvernement et les insurgés du Salvador. De l'issue de la réunion devrait dépendre le lancement ou non d'une offensive militaire de la guérilla, a-t-on indiqué auprès du mouvement insurrectionnel.

□ **VENEZUELA : manifestations d'étudiants à Maracaïbo.** – Des dizaines d'étudiants ont affronté la police pendant plusieurs heures vendredi 20 juillet, à Maracaïbo (600 km à l'ouest de Caracas), au quatrième jour de manifestations contre la hausse de 40 % des tarifs des transports, a rapporté l'agence de presse locale Innac. – (*AFP.*)

□ ***Un* groupe japonais achète le Trianon Palace de Versailles.** – *Le* groupe japonais MDI Corporation a acheté 49 % du capital de l'hôtel Trianon Palace de Versailles où fut négocié le traité mettant fin à la première guerre mondiale. M. Olivier Giscard d'Estaing, frère de l'ancien président de la République, demeurera président de la société gestionnaire de l'établissement qui devrait être rénové.

CARTES POSTALES

Contre-la-montre japonais

Le peloton s'est formé aux petites heures dans les salons de l'hotel Nikko, à Paris, point de ralliement des assaillants quotidiens des châteaux de la Loire.

Appareil photo dans une main, manette de l'air conditionné dans l'autre, ils se sont installés dans le car pour ce contre-la-montre par équipe d'un genre particulier. Les petites boîtes noires ne sont pas restées longtemps au repos. Dès les embouteillages terminés, du côté de Dourdan, quand la campagne a pris le dessus, ils ont commencé à mitrailler les champs de tournesols.

Le car a franchi la Loire à Beaugency, sur le pont de pierre construit par le diable – à l'époque où le diable était ingénieur en travaux publics, – qui, dit-on, offrit l'ouvrage aux populations en échange de la première âme qui s'y aventurerait. Mais le maire de l'époque eut l'idée d'y pousser un chat, et le Malin s'en fut dépité.

Tout d'un coup, comme un rideau de scène, les arbres se sont écartés pour laisser paraître Chambord. Le peloton s'est alors levé comme un seul homme, redoutant sans doute que le rideau ne retombe.

Le groupe a doublé des coureurs de châteaux attardés aux caisses, sprinté dans les chambres royales, entrepris l'ascension des terrasses avant de goûter quelques instants de repos sur les pelouses arrosées de musique baroque. M. Tomoji, un vieil architecte coiffé d'un béret et accompagné de sa fille, a alors pu griffonner à la hâte dans un cahier la silhouette de l'édifice qui germa, peut-être, dans l'esprit de Léonard de Vinci.

Chambord ainsi franchi en une heure vingt-cinq, le car a ralenti devant la «folie» de Madame de Pompadour à Ménars, les tours de Chaumont et d'Amboise, et le château pointu de la pagode de Chanteloup.

Dès 13 h 10, il est passé *sous la banderole de Chenonceaux, sorte de ruche, même si les ruelles du village semblent bien désertes. Entre les pots de géraniums, les chats somnolent sous les fenêtres. Frémissante d'abeilles, la vigne vierge enveloppe les façades.* Domaine privé, le château – le plus fréquenté du Val de Loire avec neuf cent mille visiteurs – possède son parking, ses boutiques, et même un self-service qui, au dire de certains, ne laisse que des miettes au village.

16 h 10. Le guide de cette visite au forceps compte et recompte, une dernière fois, ses passagers avant l'autoroute du retour. Il n'y aura eu ni échappée, ni abandon, ni perte, dans les douves

De Chenonceaux
RÉGIS GUYOTAT

Après l'arrêt de travail des personnels au sol et des pilotes

Nouvelles menaces de grève à Air Inter

Les syndicats CGT et SNPIT (autonome) des personnels au sol d'Air Inter ont déposé un nouveau préavis de grève pour le vendredi 27 et le samedi 28 juillet. Comme lors des arrêts de travail du 20 et du 21, ces syndicats s'appuient sur la forte croissance du trafic (50 % en cinq ans) et profitent de la période estivale pour tenter d'obtenir de la direction des effectifs supplémentaires et des augmentations salariales.

Leur mouvement n'aurait pas eu beaucoup de conséquences sur le trafic, le 20 et le 21 juillet, si les pilotes et les mécaniciens adhérants à l'Union syndicale des personnels navigants techniques (USPNT) n'avaient décidé une grève surprise pour attirer l'attention de la direction sur une perte de pouvoir d'achat de 20 % en cinq ans. L'USPNT est un syndicat autonome qui n'existe qu'à Air Inter. Il regroupe les navigants qui se sont battus en vain contre le pilotage à deux des Airbus A-320 et qui ont juré la perte de M. Pierre Eelsen, le président de la compagnie intérieure. Un tel mot d'ordre parmi les pilotes qui figurent parmi les mieux payés au monde ne peut s'expliquer que par des motifs étrangers à la cause invoquée.

Si l'USPNT devait, la semaine prochaine, se joindre, une nouvelle fois, à leurs camarades au sol, on reviendrait à la situation constatée le 20 juillet, c'est-à-dire à une annulation de 25 % des vols, bien que, selon la direction, 15 % du personnel seulement aient cessé le travail.

□ **NATATION : record du monde du 200 mètres brasse.** – L'Américain Mike Barrowman a établi un nouveau record du monde masculin du 200 mètres brasse en 2 min 11 s 53, vendredi 20 juillet, lors de la première journée des épreuves de natation des Goodwill Games, à Seattle (Etats-Unis). Il détenait le précédent record depuis le 20 août 1989 en 2 min 12 s 89.

□ **AUTOMOBILISME : option pour Alesi chez Ferrari.** – Selon la *Gazzetta dello sport*, le pilote français de F 1 Jean Alesi aurait signé une «lettre d'intention» pour son passage chez Ferrari en 1991, où il succéderait au Britannique Nigel Mansell. Ce transfert dépend de la décision de la Haute Cour de Londres qui doit statuer sur le contrat qui lie encore le pilote à Tyrrell.